

M. Pearson lance un appel à la modération et laisse entendre: Pour combattre l'inflation, le Parlement fixerait les termes du règlement du rail

S'adressant à la nation au réseau de télévision d'Etat, le premier ministre Pearson a placé hier le conflit du rail dans le contexte général des pressions inflationnistes qui s'exercent sur l'économie canadienne. Il a annoncé en même temps que si les efforts de médiation menés cette semaine par le ministre du travail M. Nicholson échouent, le gouvernement soumettra au parlement les termes d'un règlement.

M. Pearson semblait indiquer que le gouvernement entendait lever directement sur le contenu des contrats collectifs dans le rail plutôt que de renvoyer ce différend à un arbitrage obligatoire ou d'ordonner un retour au travail provisoire pour permettre de nouvelles discussions.

"Nous affrontons une épreuve majeure, une rude épreuve nationale... Je fais appel à vous, à tous, particulièrement à ceux qui sont directement impliqués dans la menace de grève pour leur demander de faire preuve de cette modération et de bon sens sans lesquels aucun différend ne peut être résolu, et de maintenir ce sens des responsabilités et de l'équité qui nous permettra de faire face à la crise", a déclaré M. Pearson.

Rappelant que depuis 1960 les hausses de salaires légitimes des cheminots ont été assurées à trois reprises par des subventions gouvernementales qui coûtent maintenant \$100 millions par an aux contribuables canadiens, le premier ministre a clairement établi que le régime de subsides ne pouvait pas se perpétuer. Par contre, le gouvernement entend soumettre une législation des transports qui donnera aux sociétés ferroviaires la liberté d'ajuster leurs taux de transport de manière à affronter la concurrence et à accroître leurs revenus.

"Conséquemment, a-t-il dit, cette législation devrait permettre aux sociétés ferroviaires elles-mêmes de porter elles-mêmes le fardeau des augmentations de salaires légitimes", a-t-il dit.

Après avoir longuement insisté sur le fait que les employés du rail ont parfaitement le droit en vertu des lois du pays de déclencher leur grève le premier ministre a souligné en revanche qu'un arrêt de travail prolongé pourrait avoir des effets désastreux sur l'économie du pays.

"Devant une telle menace, c'est le devoir du gouvernement de donner la priorité à l'intérêt public. C'est ce que nous entendons faire. Et ce faisant, nous ne nous trouvons pas à violer des droits, mais plutôt à accomplir un devoir", a ajouté le chef du cabinet fédéral.

"A l'heure actuelle, l'effet des grèves sur le bien commun devient de plus en plus grave à mesure qu'un nombre croissant d'entre elles ont des conséquences nationales. Le tort causé à l'ensemble de la société par certaines grèves dans le secteur des postes et des hôpitaux, chez les débardiers, chez les cheminots, chez les employés du transport et chez d'autres groupes-clés, s'accroît", a-t-il dit.

"Il devient évident que certains travailleurs ne peuvent pas exercer les droits que leur accorde la législation actuelle, sans compromettre sérieusement l'intérêt public", a-t-il ajouté.

M. Pearson a noté que dans ces conditions, il est plus difficile de circonscrire le champ d'action du gouvernement, le quel devient vulnérable à la critique.

S'il impose un règlement, on l'accusera de violer des droits légitimes; mais si la grève affecte l'économie, on l'accusera d'avoir manqué à ses responsabilités. Dans de tels cas, a dit M. Pearson, les devoirs du gouvernement envers la nation et l'intérêt commun doivent avoir la priorité.

Au sujet des demandes monétaires des cheminots, le premier ministre reconnaît qu'il doit y avoir des hausses de salaires, mais il tient à ce que ces hausses ne soient pas de nature à engendrer une escalade de coûts et de prix qui annulerait les hausses de salaires et compromettrait sérieusement la position concurrentielle du Canada sur les marchés mondiaux.

"Si l'ensemble du pays réclame de l'économie plus que ce qu'elle peut produire, le résultat inévitable sera une hausse des prix... Je sais que les gouvernements ont une responsabilité particulière dans ces matières: par l'application de politiques budgétaires et fiscales appropriées, par la retenue dans les dépenses, mais et aussi en mettant chaque nouveau service, chaque nouvelle dépense, en rapport non seulement avec la contribution qu'ils peuvent apporter au bien-être national, mais aussi avec la capacité que possède l'économie d'en porter le coût. Nous, au gouvernement fédéral, entendons affronter nos responsabilités", a-t-il dit enfin.



En dépit de la médiation, la grève paraît inévitable

De notre envoyée spéciale Evelyn Dumas-Gagnon

OTTAWA — Malgré les efforts de médiation entrepris hier en fin de journée par le ministre du travail, M. John Nicholson, personne dans la capitale ne croit possible de conjurer la grève générale du rail prévue pour vendredi midi. Tout au plus le ministre a-t-il réussi à convaincre pour la première fois les représentants des deux parties à une réunion commune à 10 heures ce matin pour arrêter une procédure de médiation. M. Nicholson a déclaré hier midi aux journalistes qu'il demeurait optimiste, mais dans le même souffle il a noté que les dirigeants syndicaux l'ont prévenu que la grève est inévitable. "Ils sont toutefois désireux de faciliter toute mesure raisonnable susceptible de réduire la durée de la grève", a-t-il dit, ajoutant que les résultats des divers scrutins tenus par les unions indiquent clairement que la grande majorité des syndiqués veulent faire la grève.

M. Nicholson a repris la déclaration du premier ministre, disant que les Chambres siègeront lundi même si la grève est évitée ou réglée. Il croit notamment qu'aucun règlement n'est possible sans une législation qui permettra la modernisation des chemins de fer, modernisation proposée il y a quatre ans par la Commission MacPherson.

C'est dans ces conditions que le ministre a rencontré hier soir à six heures trente les dirigeants des quatre groupes syndicaux du rail, et, dans un deuxième temps, les présidents des deux grandes sociétés ferroviaires, MM. Ian Sinclair, du CP, et Donald Gordon, du CN. La rencontre avec les chefs syndicaux s'est tenue aux bureaux du ministre, tandis que la seconde a eu lieu à la suite du président du CN, au Château Laurier. M. Nicholson a dit que les rencontres n'ont pu être tenues plus tôt dans la journée parce que les intérêts des deux parties au point des moyens d'assurer le maintien des services essentiels.

Les observateurs voient dans ces séances de médiation une sorte de danse rituelle: les sociétés ferroviaires ne sont pas en mesure de faire des offres concrètes tant qu'elles ne connaîtront pas la marge de liberté financière que le gouvernement voudra leur accorder. Depuis sept ans, l'intervention du gouvernement prenait la forme de subventions directes; cette fois, l'avenir est encore plus incertain. "La véritable justification de ces séances de médiation, affirme un informateur proche des milieux syndicaux, c'est d'éviter le concert de protestations publiques que provoquerait leur absence."

VOIR A LA PAGE 2: EN DEPT DE LA MEDIATION

Maintien de certains services d'urgence en cas de désastres

Les Chemins de fer nationaux et le Pacifique Canadien ont signé hier avec les dirigeants syndicaux une entente prévoyant la mise sur pied de certains services d'urgence en cas de catastrophes, incendies ou inondations par exemple.

L'accord stipule également que les services de traversiers seront maintenus sur la côte est du pays au moment du déclenchement de la grève générale du rail, vendredi prochain. Cette dernière clause de l'entente dissipe les inquiétudes qui s'élevaient au sujet de l'isolement possible de l'île-du-Prince-Edouard qui est reliée à la terre ferme par un service de traversiers qui font la navette entre Borden et Cap-à-Tormentine, au Nouveau-Brunswick. Sans cet arrangement spécial, les navires appartenant aux Chemins de fer

nationaux qui assurent cette liaison seraient immobilisés au même temps que le réseau ferroviaire.

Les deux compagnies de chemin de fer, le CN et le CP, ont en outre averti, hier, les citoyens de s'assurer que les voyages qu'ils entreprendront par train vendredi se terminent avant midi, heure normale. Elles ont fait savoir qu'après cette heure les voyageurs devront descendre à la gare la plus proche de l'endroit où se trouvera le train à ce moment.

Les services de télécommunication du CN et du CP ont également fait connaître les conditions sous lesquelles ils accepteraient les télégrammes de toutes catégories.

Les télégrammes ordinaires, lettres de jour et lettres de nuit, ainsi que les câbligrammes rédigés au Canada à destination des services de transport aérien ou par camion, une grève des chemins de fer n'occasionnera que des "inconvenients mineurs" à la livraison postale.

Le ministre des postes, M. Côté, a cependant déclaré dans un communiqué que, dans l'éventualité d'une telle grève, des restrictions immédiates seront appliquées sur l'expédition de toute denrée périssable, à l'exception des colis affranchis pour livraison par voie aérienne.

Un embargo partiel s'appliquera également à l'expédition de colis de journaux et articles de troisième classe, mais ces restrictions ne porteront que sur les envois à l'extérieur de chaque province.

Pour faciliter les opérations de renforcement le trafic est interrompu sur le chenal, sauf en cas d'urgence.

VOIR PAGE 2: LE VIETCONG

LE DEVOIR

VOL. LVII — NO 197 MONTRÉAL, MERCREDI 24 AOÛT 1966

SIDBEC: mise au point du chef de l'opposition

Lesage: je n'ai rien caché au cabinet car M. Filion y est lui-même venu s'expliquer

QUEBEC, ("Le Devoir"). — M. Filion dit qu'il ne sait pas si j'ai communiqué au Conseil des ministres tous les renseignements qu'il m'a fait tenir sur Sidbec; mais, c'est lui-même qui est venu s'expliquer au Conseil des ministres!

Ainsi, M. Jean Lesage a-t-il répondu hier soir aux déclarations faites samedi par M. Gérard Filion sur l'affaire Sidbec. C'est après avoir exposé au cabinet l'échec de la première formule envisagée — celle des bas fourneaux électriques à coulée continue — que M. Filion est allé explorer d'autres possibilités, a dit M. Lesage qui a ajouté: Il est allé préparer par en arrière sa rentrée à Marine Industries!

Le chef de l'opposition — qui continue de croire à la possibilité de réaliser une aciérie au Québec — a rappelé que Sidbec était déjà formée lorsque la première formule envisagée s'est révélée irréalisable. L'affaire était entre les mains de Sidbec, surtout celles de M. Filion, a-t-il dit. Il a alors conçu d'autres plans, ses idées ont évolué et l'ont amené à la formule des hauts-fourneaux qui produiraient un million de tonnes par année pour les marchés d'exportation. Et M. Lesage précise: il m'a dit cela après coup, pas au fur et à mesure. Je n'ai rien caché au Conseil des ministres. Jamais Sidbec ne nous a dit: "Voici ce que nous ferons, voici nos débouchés!"

A M. Filion, qui regrette l'absence d'un programme précis de financement et d'une politique bien établie à l'égard de Sidbec, M. Lesage répond encore: quand le gouvernement a garanti des emprunts à la banque, c'est comme de l'argent comptant. Mais nous ne pouvions pas voter une loi tant que nous ne connaissions pas les coûts précis. C'est pour cela que j'ai hésité à lancer des actions de Sidbec dans le public, car comme dans toute grosse entreprise, les actions sont appelées à baisser après coup et, en occurrence, cette baisse aurait pu décourager les petits épargnants, précise M. Lesage qui expose ensuite la raison fondamentale de l'échec de Sidbec comme suit:

C'est que nous avons basé toute notre affaire sur la formule des bas fourneaux électriques à coulée continue qui permettait de conclure à la rentabilité d'une production de 500,000 tonnes annuellement qui pourrait être augmentée subseqüemment à 1,000,000 de tonnes. Les expériences n'étaient pas au point. C'est comme l'énergie atomique. Eventuellement, ça marchera. Nous étions certains que l'expérience réussirait, qu'elle serait rentable pour un marché captif comme celui du Québec.

Nous avons tourmenté M. Gignac pour qu'il accepte de prendre la présidence de Sidbec, a poursuivi M. Lesage. Il a fait un volumineux rapport



Kierans sera candidat à la présidence de la FLQ

QUEBEC, (DNC). — L'ancien ministre de la santé, Eric Kierans, sera le prochain président de la Fédération libérale du Québec.

L'unanimité se fait graduellement autour de son nom parmi les membres de l'ancien cabinet Lesage, la députation libérale et les militants les plus influents.

On considère qu'il est l'homme le plus apte à redonner à la Fédération son dynamisme perdu.

Mais l'aspect le plus délicat des nouvelles fonctions que Kierans entreprendra au prochain congrès de la FLQ à Montréal en novembre prochain concerne les relations entre le chef du parti, Jean Lesage, et la Fédération.

Kierans devra persuader le chef du parti d'engager un dialogue plus fructueux qu'auparavant avec les membres et les députés. Il devra aussi travailler à éliminer le culte de la personnalité — celle de Lesage — qui a tant nui au parti lors des dernières élections.

L'ancien ministre de la santé est actuellement plus que disposé à brigrer la candidature lors du congrès de novembre.

VOIR A LA PAGE 2: KIERANS SERA CANDIDAT

Lesage consent à partager son autorité sur le parti avec le caucus et la FLQ

QUEBEC (DNC). — Le chef libéral, M. Jean Lesage, a accepté hier de partager son autorité sur le parti avec des représentants du caucus des députés et de la Fédération libérale du Québec.

Un comité de sept membres a été créé hier lors d'une réunion du caucus et de l'exécutif de la fédération pour prendre en main la réorganisation du parti, de ses finances, de sa propagande et de sa publicité.

Jean Lesage lui-même doit assumer la présidence de ce comité directeur dont le caractère permanent devra être consacré lors du congrès annuel de la FLQ, en novembre prochain, à Montréal.

Le président du caucus, M. Pierre Laporte, et celui de la FLQ, le Dr Irénée Lapierre, seront membres ex-officio de ce comité.

Les députés ont élu deux représentants qui sont René Lévesque et Louis-Philippe LaCroix, des Iles-de-la-Madeleine. Les membres de l'exécutif de la fédération libérale ont choisi pour leur part le trésorier Jean Morin ainsi que le secrétaire Martin Giascon pour les représenter.

Il est à noter que c'est la première fois que le chef du parti accepte de partager la responsabilité de la caisse électorale du parti avec d'autres.

binet, notamment René Lévesque et Paul Gérin-Lajoie, ont également tenté sans succès de faire partager cette responsabilité et ce contrôle en faisant valoir le principe de la solidarité ministérielle.

Plusieurs informateurs ont cependant laissé savoir que M. Lesage n'avait opposé aucune résistance à cette diminution de son autorité et qu'il avait accepté de bonne grâce le principe d'une direction collégiale.

M. Lesage a expliqué après le caucus que ce comité directeur du parti se mettait à la tâche immédiatement.

"Nous voulons agir dès maintenant, a-t-il dit.

"Le comité s'occupera de mettre sur pied une tournée provinciale qui atteindra toutes les régions et tous les comtés, ceci dans le cadre d'une réorganisation complète de tout l'appareil du parti.

"Ce sera une tournée par équipes", a pris soin de souligner l'ancien premier ministre.

"C'est le point de départ de toute l'affaire, a-t-il dit au sujet de la tournée provinciale."

La formation de ce comité directeur constitue la seule décision prise lors de la réunion d'hier que l'on a jugé bon de communiquer à la presse.

VOIR PAGE 2: WAGNER

Wagner est dégoûté de voir le "patronage" à la justice

L'ex-ministre Claude Wagner se dit "dégoûté et attristé de voir le patronage s'infiltre dans l'administration de la justice".

Dans une déclaration hier à Québec, M. Wagner, qui possédait le portefeuille sous l'ancien régime, faisait allusion au remplacement de 35 procureurs de la couronne.

"On a invoqué des raisons d'économie", a souligné M. Wagner. Mais ceci ne saurait être le véritable mobile, si l'on songe que 27 des procureurs remplacés étaient déjà rémunérés à salaire fixe et non en honoraires."

"En outre, le gouvernement a systématiquement suspendu tous les travaux qui sont reliés à l'administration de la justice, comme par exemple la prison à Oka, la Place de la Justice à Montréal, le palais de justice aux Iles-de-la-Madeleine, tout cela sur ordre de l'organisateur-chef de l'Union nationale, M. Fernand Lafontaine, ministre de la voirie et des travaux publics," a rappelé l'ex-ministre de la justice.

M. Wagner se plaint de plus de ce que son successeur, M. Jean-Jacques Bertrand, qui cumule le portefeuille de l'éducation, ne consacre au premier ministère que la moitié de son temps.

"Au rythme où nous allons, je crains que la justice ne soit plus prioritaire au Québec", a-t-il dit.

M. Wagner a de plus reproché au gouvernement de n'avoir pas ouvert une enquête sur les accusations de "racket" dans le camionnage, que le gouvernement a lui-même portées, dit-il.

"Le gouvernement n'a pas eu le courage d'ouvrir d'enquête ou de porter des plaintes en outre contre les trois ministres et les deux députés qui auraient été attaqués par le syndicat des fonctionnaires."

VOIR PAGE 2: WAGNER

L'option de Grégoire est accueillie comme une "trahison"; le chef Pierre Bourgault du RIN en dénonce toute la "vanité"

par Jean-Y. DUFRESNE

Le chef du Rassemblement pour l'indépendance nationale, M. Pierre Bourgault, a claqué la porte sur l'appel à l'unité indépendantiste qu'a lancé dimanche à Victoriaville et hier encore à la télévision d'Etat le nouveau président élu du Ralliement national, le député fédéral de Lapointe, M. Gilles Grégoire.

Cependant, que la déclaration du chef rinziste semble devoir faire échouer toute tentative de rapprochement entre le nouveau parti indépendantiste et le RIN, d'Ottawa le chef du Crédit social, M. Robert Thompson, a réclamé hier après-midi la démission immédiate du député fédéral qui tout en assumant la direction du RN, n'a pas l'intention, dit-il, d'abandonner son siège aux communes. Il l'a répété hier à l'émission Aujourd'hui, au réseau français de télévision.

Si M. Thompson prétend que l'ancien bras droit de M. Caouette s'est maintenant voué entièrement à la destruction du Canada, traahissant ainsi le serment d'allégeance qu'il a prêté aux com-

munes, un constitutionnaliste d'autorité, M. Eugène Forsey, conseiller en recherches au Congrès du travail du Canada, soutient que M. Grégoire ne trahit rien son serment ou son pays en acceptant la présidence d'un mouvement séparatiste.

"Rien ne l'empêche de réaliser ses objectifs dans la mesure où il utilisera des moyens légitimes pour y parvenir", a déclaré M. Forsey.

De son côté le député conservateur de Brome-Missisquoi, M. Howard Grafty, a déclaré qu'il contestera aux communes le droit pour M. Grégoire d'y siéger, jusqu'au terme de son mandat, comme le nouveau président à l'intention de le faire.

M. Forsey pour sa part estime qu'il existe dans le Commonwealth de nombreux précédents qui l'autorisent à croire que M. Grégoire pourra continuer de représenter ses commettants de Lapointe sur le parquet de la chambre fédérale. On cite notamment l'élection récente aux communes britanniques d'un député séparatiste écossais qui a même revendiqué le droit de prêter

serment dans sa langue natale.

Les propos de M. Pierre Bourgault du RIN sur l'élection de M. Grégoire ont été certes les plus cinglants: "Le Québec a perdu en M. Gilles Grégoire un autre nationaliste dont les prochains efforts ne serviront que sa vanité", a-t-il déclaré de Québec.

"M. Grégoire a toujours voulu être chef de n'importe quoi, et maintenant il l'est", a-t-il ajouté.

Constatant avec bonhomie que M. Grégoire s'est rallié aux thèses indépendantistes que le RIN préconise depuis dix-huit ans, le chef rinziste trouve "dommage de constater qu'il a choisi de diriger le parti le plus réactionnaire au Québec. Si encore M. Grégoire songeait à réformer ce mouvement qu'il dirige, passe encore, a-t-il dit, mais ses récentes déclarations tendent à prouver que non seulement il n'a pas l'intention de le réorienter, mais encore qu'il insistera davantage dans le sens de la droite la plus négative".

"Jamais l'indépendance du Québec ne méritera d'être

réalisée si elle ne profite qu'à une minorité de petits bourgeois soucieux de conserver leurs minables privilèges", a dit encore M. Bourgault, qui estime que "M. Grégoire semble souhaiter ce genre d'indépendance de papier dont souffrent la plupart des républiques d'Amérique latine: un parti divisé contre lui-même, sans structures, sans véritable mobile politique et sans clientèle".

Cependant M. Robert Thompson a attribué hier à M. Gilles Grégoire et non à M. Réal Caouette, la scission qui se produisit en 1963 au sein du Crédit social. On se souvient que M. Caouette, et tous les députés fédéralistes québécois, y compris M. Grégoire, sauf cinq, quittèrent le Crédit social de Thompson pour former le Ralliement des créditistes auquel M. Grégoire appartenait jusqu'à dimanche dernier.

Précisons toutefois qu'en principe M. Grégoire appartient toujours au groupe caouettiste et le leader de cette dernière formation ne l'a pas encore répudié. Il s'est contenté de déclarer au DEVOIR dimanche soir que M. Grégoire

serait démis de son poste de leader créditiste aux Communes, ajoutant cependant que son collègue devrait démissionner.

VOIR PAGE 2: GRÉGOIRE

MÉTÉOROLOGIE

Nuageux. Périodes de soleil. Frais. (Maximum hier: 66) MAX. aujourd'hui: 70

Gracieuseté de
SHEARER LUMBER CO. LTD.
MONTRÉAL

FÊTE DU JOUR
S. BARTHELEMY

F. PILON
INC.
Fournitures de bureau

Grégoire

(Suite de la première page)

ner comme député, ne pouvant à la fois servir un parti indépendantiste et les intérêts fédéraux.

M. Thompson a ajouté hier que le départ de M. Grégoire permet au Crédit social qu'il dirige d'envisager sérieusement l'éventualité d'un regroupement avec le Ralliement des créditistes de M. Caouette.

M. Thompson a de plus ajouté que lui et ses cinq députés aux Communes sont disposés à ce que le comité des privilèges et élections rende une décision sur le droit que M. Grégoire prétend avoir de siéger aux Communes.

M. Thompson se réjouit de la "défection" de M. Grégoire. "Il était le cancer qui rongait les relations entre nous et M. Caouette", a-t-il dit.

Interviewé à l'émission Aujourd'hui, M. Grégoire ne s'est pas voulu répondre hier aux accusations de M. Thompson, ni commentait la déclaration de M. Bourgault. Le nouveau président du RN a expliqué qu'il n'en avait pas encore pris connaissance par les journaux.

M. Grégoire a profité de l'occasion pour lancer de nouveau un appel à "toutes les bonnes volontés de l'indépendance". Il a rappelé qu'il n'a été élu que président du parti, non le chef, poste qui reste ouvert jusqu'à la tenue d'un premier grand congrès.

une fois que les structures du parti auront été bâties.

Il reste qu'une résolution des assises de Victoriaville, qui ont eu lieu samedi et dimanche dernier, lui accorde "tous les pouvoirs d'un chef".

M. Grégoire, interrogé sur l'ampleur de ces pouvoirs, a répondu qu'il n'était pas dans la salle lorsque la résolution fut adoptée. M. Grégoire, néanmoins, n'a formulé aucune objection lorsqu'il en prit connaissance.

Enfin, le député libéral fédéral de Lotbinière, M. Auguste Choquette, s'est dit réjoui hier de voir un député séparatiste siéger aux communes.

"Ceux qui croient en la confédération vont enfin pouvoir engager un dialogue avec lui et démolir une fois pour toutes les thèses séparatistes", a-t-il dit.

Cependant M. Choquette juge "demagogiques" les propos de son collègue conservateur, M. Gaffney.

"Depuis quand, se demande le député de Lotbinière, le chef d'un parti a-t-il juridiction sur le membre d'un autre parti, sur le fauteuil d'un député? Seuls les électeurs du comté de Lapointe peuvent s'en prendre à M. Grégoire s'ils croient qu'il a trahi son mandat".

M. Gaffney réclame en effet que M. Pearson expulse carrément M. Grégoire des Communes. "M. Gaffney exprime là le fanatisme rétrograde d'un Tory", a-t-il dit.

En dépit de la médiation

(Suite de la première page)

Le comité du cabinet chargé de conseiller le gouvernement sur la crise du rail s'est réuni de nouveau hier après-midi, après une réunion plénière du cabinet en matinée. Le cabinet tient ce matin sa réunion hebdomadaire régulière. Les dirigeants syndicaux ont déclaré hier qu'ils étaient installés dans la capitale au moins jusqu'à vendredi, pour être à la disposition du ministère du travail en tout temps.

Si les demandes monétaires des 17 syndicats du rail ont été l'objet d'une large publicité, il n'en demeure pas moins que leurs demandes touchant la sécurité d'emploi sont également vitales à leurs yeux, et peut-être plus lourdes de conséquences que les premières. A vrai dire, il est possible que la sécurité d'emploi entre en conflit avec l'application des recommandations du rapport MacPherson visant à moderniser l'exploitation des sociétés ferroviaires.

Les syndicats de sédentaires, par exemple, sont conscients du fait que lors de la dernière grève, en 1959, ils avaient 125.000 membres, et qu'ils en ont aujourd'hui moins de 100.000. Les changements technologiques n'affectent pas seulement les roulants (agents de train, serre-freins, chefs de train) visés par l'élimination de certains arrêts, mais aussi les télégraphistes, préposés à la vente de billets et autres employés menacés par la concurrence des cerveaux électroniques.

La majorité des sédentaires réclament pour la durée du nouveau contrat la garantie que tous leurs membres auront un nombre annuel d'heures d'emploi équivalent au nombre d'heures d'emploi de chacun d'eux au cours des trois dernières années. On croit qu'en dernière analyse, ils se rallieront au point de vue des roulants, et réclameront le droit de négocier sur tout changement technologique intervenant pendant la durée d'un contrat, avec la possibilité de déclencher une grève, s'il apparaît impossible de résoudre les problèmes par voie de négociation.

Mais les compagnies et les syndicats pourraient-ils accepter une formule de règlement unique pour les quatre groupes syndicaux? La raison principale de la scission survenue l'automne dernier au sein des sédentaires, qui avaient auparavant négocié en bloc pendant 17 ans, c'était le sentiment qu'avaient certaines sections, et particulièrement les employés non spécialisés, qu'on les oubliait dans l'accord général. Les chefs syndicaux doivent maintenant prouver que des négociations distinctes sont préférables.

En attendant, les pourparlers se déroulent dans le même climat de mystère qu'une conférence diplomatique au sommet.

La fin de la grève du textile est retardée

(Suite de la première page)

La convention de travail qui mettra fin à la grève de la Dominion Textile sera vraisemblablement signée la semaine prochaine. Le résultat des assemblées des grévistes hier et cette nuit n'est pas encore connu, mais on croit qu'une forte majorité a appuyé le projet de convention mis au point dans la nuit de vendredi à samedi, après 22 heures de négociations intensives auxquelles ont participé le ministre du travail, M. Maurice Bellemare, le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Marcel Pepin, et le président de la Dominion Textile, M. E. F. King. Toutefois, les ouvriers de Drummondville ont décidé d'attendre à samedi avant de se prononcer, pour étudier le projet lui-même.

La convention accorde une augmentation de salaire de 33 cents pour un contrat de trois ans, ainsi répartie: 16 cents rétroactivement au 15 février 1966, 7 cents au 15 février 1967, et 10 cents au 15 février 1968. Les employés recevront en outre 2 cents l'heure comme contribution à la caisse de retraite, ce qui porte l'augmentation à 35 cents. Ils demandaient 40 cents.

Le salaire de base, qui était de \$1,58 en moyenne, passera à \$1,91, et à \$2,20 si l'on compte le boni d'environ 25 pour cent que reçoivent les travailleurs selon leur rendement.

La grève durait depuis le mois de mars à Drummondville, et depuis le mois d'avril à Sherbrooke, Magog et Montmagny. Elle touchait 5.000 employés. Si la convention est acceptée, elle s'appliquera aussi aux ouvriers de l'usine Ste-Anne à Montréal et des Textiles Richelieu à St-Jean, qui n'étaient pas en grève. Aux usines Penman's de St-Hyacinthe et de Coaticook, le corps de la convention sera appliqué avec quelques clauses particulières.

Les ouvriers du textile affiliés à la CSN ont en effet réalisé un front commun au niveau des négociations cette année, sauf en ce qui concerne quelques clauses particulières, et la convention endossée par chaque syndicat expirera en même temps partout.

Plusieurs clauses font à fait nouvelles marquent un point tournant dans les conditions de travail des ouvriers du textile. Une nouvelle clause d'évaluation des tâches permettra de faire arbitrer tous les changements dans le contenu d'une tâche. Auparavant, ce droit n'existait pas pour une foule de griefs relatifs au contenu des tâches.

Une des clauses les plus importantes de la nouvelle convention prévoit que la compagnie paiera le salaire d'un technicien pour évaluer les tâches au nom du syndicat, dans chacune des usines. Auparavant, il n'y en avait qu'un seul pour toutes les usines.

Transport par camion

Des opinions contradictoires ont été exprimées hier touchant la capacité des entreprises de camionnage d'absorber le surplus de travail qu'occasionnerait une grève du rail. Le gérant général de la "Canadian Industrial Traffic League", M. Eric Gracey, de Toronto, s'est montré catégorique: une telle grève serait "un désastre" pour le pays.

Environ 42 pour cent des marchandises expédiées au Canada sont acheminées par chemins de fer, a-t-il dit, alors que le camionnage n'en absorbe que neuf pour cent.

Les camionneurs, selon lui, feront tout en leur pouvoir pour assurer le flot normal du trafic-marchandises, mais ils ne suffiront pas à la tâche. M. Gracey estime que les entreprises de camionnage devraient pour ce faire mettre en service 200.000 camions supplémentaires, ce qui manifestement est impossible.

Par contre, un porte-parole de l'Association de camionnage de l'Ontario s'est montré plus optimiste. M. Joseph Goodman a déclaré que les 50.000 camions de cette province sont capables de faire face à la crise.

Service des trains

Voici le détail des services de trains du CN qui, partant de Montréal, seront touchés par la grève imminente.

— Mardi, le Supercontinental (ligne Montréal-Vancouver) quittera Montréal pour son dernier voyage complet vers la côte du Pacifique. Le Supercontinental qui quitte Montréal mercredi à 5h, du soir, se rendra seulement à Winnipeg. Celui qui quitte Montréal jeudi, n'ira pas plus loin qu'Ottawa.

— Le Panorama qui part de Montréal le mardi soir à 11h20 ne dépassera pas Edmonton. Le Panorama qui quitte Montréal le mercredi 24 août, cessera de rouler à Winnipeg. Le jeudi 25 août, il n'y aura pas de Panorama au départ de Montréal.

— A propos du service Montréal-Halifax, l'Océan quittera Montréal pour son dernier voyage complet à 6h15 du soir, le mercredi 24 août. Le train qui partira de Montréal jeudi soir n'ira qu'à Moncton, avec correspondance pour Saint-Jean, N.B.

— Le dernier départ du Scotian aura lieu à Montréal à 11h50, le mercredi 24 août. Le Scotian ne circulera plus à partir du 25 août.

— Le Chaleur partira de Montréal le jeudi à 8h30 du soir, pour Campbellton avec correspondance pour New Carlisle seulement.

— Le Maritime quittera Montréal le jeudi à 12h50 p.m., le 25 août, pour Campbellton. Il ne circulera plus à partir du 26 août.

Quant au service Montréal-Ottawa, le dernier train

Ces techniciens seront choisis par les syndicats, entraînés aux frais de la compagnie et payés par elle.

Le travail de nuit des femmes ne sera pas autorisé pendant la durée de la convention, même si la législation provinciale le permettait.

Maintien

(Suite de la première page)

La livraison intérieure sera assurée par un réseau de services routiers qui fonctionne déjà sous la responsabilité du ministère.

La loi des services postaux ne suffirait pas à la tâche de transporter d'une région postale à une autre les envois soumis à l'embarco, des arrangements spéciaux pourront faire l'objet d'une entente entre les expéditeurs et le ministère des postes. Ceci permettra aux éditeurs de journaux et à certaines maisons d'affaires de transporter leurs colis jusqu'à des endroits d'où ils pourront être acheminés par la poste.

Air Canada

De son côté, la Société Air Canada a informé le public qu'elle mettra tout en oeuvre pour assurer les meilleurs services de passage et d'expédition dans le cas où les employés des chemins de fer se mettraient en grève.

Tous les services prévus seront maintenus et des vols supplémentaires seront ajoutés afin de pourvoir au nombre accru de passagers et au volume de marchandises et de courrier auxquels on peut s'attendre. Toutefois, ces vols supplémentaires seront limités au nombre d'appareils et d'équipages encore disponibles pendant l'affluence de la saison estivale. Air Canada s'est vu obligée de limiter certains services d'expédition.

Toutes les marchandises expédiées par express à destination de localités canadiennes ou de villes des Etats-Unis seront suspendues à partir du 24 août, à 11h30 p.m. Les marchandises périssables et les animaux vivants ne seront plus acheminés après le 24 août à midi. Toutes les marchandises en provenance des Etats-Unis à destination du Canada, ne seront plus acheminées à partir du 24 août, à midi, excepté celles à destination de Montréal, Winnipeg et Vancouver et Victoria.

Les expéditions d'animaux vivants seront suspendues à partir du 24 août à 11h59 p.m. et toutes les expéditions de marchandises périssables dépassant 200 livres ne seront plus acceptées à partir du 25 août à midi, à moins qu'elles n'aient fait l'objet d'arrangements préalables avec la Compagnie.

Air Canada fera l'impossible pour maintenir les standards habituels de ses services mais redoute que sa clientèle n'ait à subir certains inconvénients si la grève se prolongeait.

Transport par camion

Des opinions contradictoires ont été exprimées hier touchant la capacité des entreprises de camionnage d'absorber le surplus de travail qu'occasionnerait une grève du rail. Le gérant général de la "Canadian Industrial Traffic League", M. Eric Gracey, de Toronto, s'est montré catégorique: une telle grève serait "un désastre" pour le pays.

Environ 42 pour cent des marchandises expédiées au Canada sont acheminées par chemins de fer, a-t-il dit, alors que le camionnage n'en absorbe que neuf pour cent.

Les camionneurs, selon lui, feront tout en leur pouvoir pour assurer le flot normal du trafic-marchandises, mais ils ne suffiront pas à la tâche. M. Gracey estime que les entreprises de camionnage devraient pour ce faire mettre en service 200.000 camions supplémentaires, ce qui manifestement est impossible.

Par contre, un porte-parole de l'Association de camionnage de l'Ontario s'est montré plus optimiste. M. Joseph Goodman a déclaré que les 50.000 camions de cette province sont capables de faire face à la crise.

Service des trains

Voici le détail des services de trains du CN qui, partant de Montréal, seront touchés par la grève imminente.

— Mardi, le Supercontinental (ligne Montréal-Vancouver) quittera Montréal pour son dernier voyage complet vers la côte du Pacifique. Le Supercontinental qui quitte Montréal mercredi à 5h, du soir, se rendra seulement à Winnipeg. Celui qui quitte Montréal jeudi, n'ira pas plus loin qu'Ottawa.

— Le Panorama qui part de Montréal le mardi soir à 11h20 ne dépassera pas Edmonton. Le Panorama qui quitte Montréal le mercredi 24 août, cessera de rouler à Winnipeg. Le jeudi 25 août, il n'y aura pas de Panorama au départ de Montréal.

— A propos du service Montréal-Halifax, l'Océan quittera Montréal pour son dernier voyage complet à 6h15 du soir, le mercredi 24 août. Le train qui partira de Montréal jeudi soir n'ira qu'à Moncton, avec correspondance pour Saint-Jean, N.B.

— Le dernier départ du Scotian aura lieu à Montréal à 11h50, le mercredi 24 août. Le Scotian ne circulera plus à partir du 25 août.

— Le Chaleur partira de Montréal le jeudi à 8h30 du soir, pour Campbellton avec correspondance pour New Carlisle seulement.

— Le Maritime quittera Montréal le jeudi à 12h50 p.m., le 25 août, pour Campbellton. Il ne circulera plus à partir du 26 août.

Quant au service Montréal-Ottawa, le dernier train

Le Vielcong

(Suite de la première page)

Le cargo, transportait des "denrées diverses" dont la nature n'a pas été autrement précisée. Il est submergé jusqu'au pont principal et ses quatre mats dépassent de la rivière bogueuse. Autour de lui s'affaîrent des remorques et des navires spécialisés tandis que des hélicoptères armés survolent les lieux. Des groupes ont été débarqués dans cette zone qui a fait l'objet il y a quelque temps d'opérations de nettoyage intensives.

Le chenal du Long-Tao, le plus profond des deux chenaux, est comme les autres constitué à travers cette plaine marécageuse du delta par les bras de la rivière de Saigon. Mardi matin la marine américaine faisait publier dans des quotidiens de la capitale, un long article sur les précautions extraordinaires prises depuis quelques mois pour garder ouverte "cette artère vitale".

partira de Montréal le vendredi 26 août à 10h30 a.m.

Pour le service Montréal-Québec, c'est le Champlain qui effectuera le dernier voyage en partant de Montréal à 5h15 du soir, le jeudi 25 août.

Pour le service Montréal-Sherbrooke, le dernier train partira de Montréal à 6h30 du soir, le jeudi 25 août.

Le dernier train du service vers Chicoutimi partira de Montréal à 9h20 du soir le jeudi 25 août sans correspondance pour Dolbeau.

Le dernier train à effectuer le voyage complet de la ligne d'Abitibi partira de Montréal à 7h10 le mercredi 24 août. Le train partant le jeudi soir n'ira pas plus loin que Senneterre.

Le dernier train du service Montréal-New York-Washington, l'Ambassador, partira de Montréal le jeudi matin à 10h50.

On annoncera plus tard les changements relatifs au service de banlieue.

Les employés de bureau de l'Hydro diront leur préférence le 30 septembre

(Suite de la première page)

Les 7.000 employés de bureau et de métier de l'Hydro-Québec iront aux urnes le 30 septembre prochain pour déterminer qui, de la Confédération des syndicats nationaux ou du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) les représentera aux négociations avec la société d'Etat qui doit débiter en novembre.

Ainsi en a décidé hier la Commission des relations de travail du Québec, pendant que de part et d'autre, les deux centrales concernées fourbissaient leurs armes en vue de cette ardue lutte intersyndicale.

Le SGFP invitait hier soir les journalistes à rencontrer quelques-uns des 200 travailleurs de l'Hydro que le syndicat a invité à une "conférence consultative" dans la métropole. Peu après devait débiter la conférence, à huis clos.

Pour sa part, le directeur de la Fédération canadienne des employés des services publics (CSN), M. Guy Beaudoin, a qualifié la décision de la CRT de victoire, en ce sens que la FCESP avait demandé un tel vote d'allégeance dès mai dernier, mais que le SCFP, selon lui, a tardé à apporter son concours à la réalisation de ce projet.

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

La CSN a en outre publié hier la copie d'une circulaire envoyée à tous les employés de l'Hydro-Québec par M. Martin Montoudis, du comité d'éducation du Syndicat des employés de bureau (indépendant).

tant), en réponse à la déclaration que le président de ce syndicat, M. Jean-Claude Dion, a faite dans les journaux la semaine dernière. M. Dion affirmait alors que le SEB appuyait officiellement le SCFP. M. Montoudis était présent à l'assemblée où cette décision a été prise et il raconte ce qui suit:

"Le 17 août 1966, au restaurant Le Sambo, à Montréal, par un vote de 77 contre 41, et au nom des 1.500 employés de bureau (SEB) de l'Hydro-Québec, notre président, Jean-Claude Dion, nous a vendus au Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ)", déclare M. Montoudis dans cette circulaire.

Il relève ensuite certains faits de ce qu'il appelle un "scandale syndical à l'Hydro-Québec". L'avis de convocation de cette assemblée spéciale ne faisait pas mention de la proposition que l'exécutif allait faire et qui devait engager "aux yeux de la province, l'opinion syndicale des 1.500 employés de bureau (indépendant) à l'assemblée, dit M. Montoudis.

Enfin, dit-il, ce vote n'a aucune portée légale et il ne représente pas l'opinion des 1.500 syndiqués. "Pour nous, dit-il, c'est clair et net: un vote de 77 contre 41 n'est pas une majorité écrasante, comme il a été dit dans les journaux. Les deux ne sont pas la même chose et nous avons l'intention de nous servir de notre liberté pleinement."

Enfin, dit-il, ce vote n'a aucune portée légale et il ne représente pas l'opinion des 1.500 syndiqués. "Pour nous, dit-il, c'est clair et net: un vote de 77 contre 41 n'est pas une majorité écrasante, comme il a été dit dans les journaux. Les deux ne sont pas la même chose et nous avons l'intention de nous servir de notre liberté pleinement."

Enfin, dit-il, ce vote n'a aucune portée légale et il ne représente pas l'opinion des 1.500 syndiqués. "Pour nous, dit-il, c'est clair et net: un vote de 77 contre 41 n'est pas une majorité écrasante, comme il a été dit dans les journaux. Les deux ne sont pas la même chose et nous avons l'intention de nous servir de notre liberté pleinement."

Enfin, dit-il, ce vote n'a aucune portée légale et il ne représente pas l'opinion des 1.500 syndiqués. "Pour nous, dit-il, c'est clair et net: un vote de 77 contre 41 n'est pas une majorité écrasante, comme il a été dit dans les journaux. Les deux ne sont pas la même chose et nous avons l'intention de nous servir de notre liberté pleinement."

Enfin, dit-il, ce vote n'a aucune portée légale et il ne représente pas l'opinion des 1.500 syndiqués. "Pour nous, dit-il, c'est clair et net: un vote de 77 contre 41 n'est pas une majorité écrasante, comme il a été dit dans les journaux. Les deux ne sont pas la même chose et nous avons l'intention de nous servir de notre liberté pleinement."

Enfin, dit-il, ce vote n'a aucune portée légale et il ne représente pas l'opinion des 1.500 syndiqués. "Pour nous, dit-il, c'est clair et net: un vote de 77 contre 41 n'est pas une majorité écrasante, comme il a été dit dans les journaux. Les deux ne sont pas la même chose et nous avons l'intention de nous servir de notre liberté pleinement."

Enfin, dit-il, ce vote n'a aucune portée légale et il ne représente pas l'opinion des 1.500 syndiqués. "Pour nous, dit-il, c'est clair et net: un vote de 77 contre 41 n'est pas une majorité écrasante, comme il a été dit dans les journaux. Les deux ne sont pas la même chose et nous avons l'intention de nous servir de notre liberté pleinement."

Enfin, dit-il, ce vote n'a aucune portée légale et il ne représente pas l'opinion des 1.500 syndiqués. "Pour nous, dit-il, c'est clair et net: un vote de 77 contre 41 n'est pas une majorité écrasante, comme il a été dit dans les journaux. Les deux ne sont pas la même chose et nous avons l'intention de nous servir de notre liberté pleinement."

Enfin, dit-il, ce vote n'a aucune portée légale et il ne représente pas l'opinion des 1.500 syndiqués. "Pour nous, dit-il, c'est clair et net: un vote de 77 contre 41 n'est pas une majorité écrasante, comme il a été dit dans les journaux. Les deux ne sont pas la même chose et nous avons l'intention de nous servir de notre liberté pleinement."

Enfin, dit-il, ce vote n'a aucune portée légale et il ne représente pas l'opinion des 1.500 syndiqués. "Pour nous, dit-il, c'est clair et net: un vote de 77 contre 41 n'est pas une majorité écrasante, comme il a été dit dans les journaux. Les deux ne sont pas la même chose et nous avons l'intention de nous servir de notre liberté pleinement."

Enfin, dit-il, ce vote n'a aucune portée légale et il ne représente pas l'opinion des 1.500 syndiqués. "Pour nous, dit-il, c'est clair et net: un vote de 77 contre 41 n'est pas une majorité écrasante, comme il a été dit dans les journaux. Les deux ne sont pas la même chose et nous avons l'intention de nous servir de notre liberté pleinement."

Enfin, dit-il, ce vote n'a aucune portée légale et il ne représente pas l'opinion des 1.500 syndiqués. "Pour nous, dit-il, c'est clair et net: un vote de 77 contre 41 n'est pas une majorité écrasante, comme il a été dit dans les journaux. Les deux ne sont pas la même chose et nous avons l'intention de nous servir de notre liberté pleinement."

Enfin, dit-il, ce vote n'a aucune portée légale et il ne représente pas l'opinion des 1.500 syndiqués. "Pour nous, dit-il, c'est clair et net: un vote de 77 contre 41 n'est pas une majorité écrasante, comme il a été dit dans les journaux. Les deux ne sont pas la même chose et nous avons l'intention de nous servir de notre liberté pleinement."

Enfin, dit-il, ce vote n'a aucune portée légale et il ne représente pas l'op

Prudentia réclame une enquête sur la sécurité routière

A quelques jours du long congé de la fête du Travail, le Dr Claude Gareau, président de Prudentia, a réclamé hier la tenue d'une enquête royale sur les divers aspects de la sécurité routière au Québec.

Selon le Dr Gareau, la législation routière du Québec, même si elle n'est pas parfaite, est reconnue pour être la meilleure au Canada. Mais les usagers de la route, dit-il, observent mal cette législation, comme d'ailleurs nos magistrats municipaux.

Le président de Prudentia a successivement traité du problème de l'assurance automobile, des critères de sécurité dans la fabrication des véhicules, de l'éducation à la conduite automobile, de l'application plus rigoureuse du code de la route, de la modernisation du réseau routier, des procédures d'obtention du permis de conduire, de la création de tribunaux spéciaux pour les accidents routiers, de

la publicité préjudiciable à la sécurité autour de l'automobile et de l'inspection obligatoire des véhicules.

De la part des fabricants d'automobiles, le Dr Gareau exige "des normes minimales de sécurité propres au Québec".

Il n'est pas question, dit-il, de leur demander de fabriquer des chars d'assaut et de tenter avec ou sans succès de commettre un vol à main armée. La répression, la coercition même est nécessaire, dit-il, envers les assassins en puissance ou les récidivistes impénitents.

Le code de la route, au programme scolaire ?

LA POCATIERE — Un porte-parole du ministère des transports et des communications du Québec, M. Paul-Emile Roussel, a laissé entendre lundi à La Pocatière qu'il se peut que l'enseignement du code de la route et de la sécurité routière soit intégré aux cours secondaires et élémentaires dans les écoles de la province, en septembre 1967.

M. Roussel, chef propagandiste et chargé des relations extérieures au ministère, a précisé que, depuis deux ans, un comité formé de hauts fonctionnaires des ministères de l'éducation et des transports et des communications élabore un programme qui sera suivi par les élèves.

"C'est un cours qui demande une préparation de longue haleine et le gouvernement fait tout en son pouvoir pour qu'il soit enseigné le plus tôt possible dans les écoles et qu'en même temps, il donne de bons résultats", a noté le porte-parole.

M. Roussel remplaçait le ministre des transports et des communications, M. Fernand Liotté, à l'occasion du lancement d'une campagne de sécurité.

Pour ce qui est des examens en vue du permis, le Dr Gareau estime qu'ils pourraient constituer un excellent moyen d'éliminer de nos routes "les milliers de diaboliques, d'épileptiques, de cardiaques, d'intoxiqués par la drogue ou l'alcool, de demi-voyants qui sillonnent encore nos routes sans savoir bien souvent le danger qu'ils représentent pour autrui".

L'inspection obligatoire des véhicules enfin permettrait de mettre au rancart "les cerceaux ambulants" et d'empêcher la vente de voitures d'occasion qui ne sont dans de nombreux cas que des véritables "bombes à retardement".

Jacques-Cartier veut un service d'hélicoptères, de St-Hubert à Dorval

Le conseil municipal de Jacques-Cartier demandera à la Société Air Canada d'étudier la possibilité d'établir un service d'hélicoptère depuis l'aéroport de Saint-Hubert à celui de Dorval, pour transporter, rapidement et économiquement dans les deux sens, les personnes demeurant ou faisant affaires sur la rive sud et utilisant les services aériens à Dorval.

Copie de cette résolution a été transmise par le directeur des services de la ville, M. Fernand Poiré, à la Société Air Canada, de même qu'au ministre des transports, M. Jack Pickersgill, au ministre de la défense, M. Paul Hellyer, et au député fédéral à Longueuil, M. Jean-Pierre Côté qui est également ministre des postes dans le cabinet Pearson.

Les raisons d'une telle demande sont contenues dans les considérants de la résolution.

Du fait qu'un grand nombre de personnes (hommes d'affaires, industriels, voyageurs) de la rive sud se rendent à l'aéroport de Dorval, du fait que ces personnes éprouvent des difficultés et des pertes de temps considérables à cause de l'importance de la distance à franchir entre la rive sud et Dorval et de la densité de la circulation pour s'y rendre ou en revenir, les conseillers municipaux ont jugé bon de demander à Air Canada, société de la couronne, d'étudier le problème "incessamment". L'aéroport de Saint-Hubert est également une propriété de la couronne.

Il faut mettre une heure et demie et, parfois, deux heures pour franchir la distance qui sépare Jacques-Cartier de Dorval. Les municipalités avoisinantes souffrent également de cette situation. Il n'est pas impossible donc qu'elles appuient bientôt la demande de Jacques-Cartier auprès de la Société Air Canada.

J.-Z.-Léon Patenaude ne sera pas candidat à la mairie de Montréal

LE PRÉSIDENT DE L'U.C.C.

Le lait coûtera plus cher si des subsides ne sont pas accordés...

Qualifiant la situation présente d'"alarmante", le président général de l'Union catholique des cultivateurs du Québec a émis l'opinion, mardi, qu'on doit s'attendre à une augmentation des prix aux consommateurs pour certains produits laitiers, si le gouvernement fédéral ne hausse pas ses subsides aux producteurs de lait de transformation.

Si l'on ne veut pas augmenter les prix aux consommateurs, a dit M. Lucien Sorel au cours d'une conversation, il faudra importer, dès le printemps, le beurre, la casine et d'autres produits, pour faire face à la demande, parce que les cultivateurs abandonnent la production du lait de transformation à cause de la hausse du coût de revient.

Il soutient que le ministre fédéral de l'Agriculture, M. J. J. Greene, avec qui il s'est entretenu récemment, est au fait de cette situation alarmante.

M. Sorel a expliqué que les problèmes financiers auxquels les producteurs font face depuis quelque temps sont dus surtout à l'augmentation du coût de la main-d'œuvre et de l'entretien de la ferme.

"Il en résulte un abandon de la production laitière et une diminution des produits sur le marché", a-t-il dit, prévoyant l'importation à court terme, à un tel rythme.

Le président de l'U.C.C. fait remarquer qu'on n'accuse présentement aucun surplus, alors que les producteurs réduisent la main-d'œuvre.

M. Sorel dit que trois catégories de producteurs ne reçoivent pas encore le prix minimum de \$4 du 100 livres de lait de transformation.

Les producteurs qui livrent la crème à l'usine ne recevraient que \$3,50 le 100 livres. Ceux qui livrent leurs produits aux fabriques de poudre de lait et de caséine recevraient respectivement \$3,75 et \$3,65 le 100 livres.

L'Hydro empruntera \$40 millions sur le marché américain

L'Hydro-Québec annonce qu'elle a déposé hier auprès de la Securities and Exchange Commission, à Washington, le prospectus relatif à un emprunt de \$40,000,000 qui sera lancé cet automne sur le marché américain.

Les nouvelles obligations (série AX) porteront la date du 22 septembre 1966 et viendront à échéance le 15 septembre 1991.

Les conditions de l'émission projetée seront négociées le 13 septembre et seront alors annoncées par l'Hydro-Québec.

Le syndicat chargé de l'émission est dirigé par les maisons First Boston Corporation, Halsey, Stuart & Co., et Solomon Brothers & Hutzler.

M. J.-Z.-Léon Patenaude, président du Conseil supérieur du livre et, depuis 20 ans, engagé activement dans la politique municipale, ne sera pas candidat à la mairie à l'élection du 22 octobre. Il a cependant indiqué hier qu'il pourrait briguer les suffrages comme conseiller, sous l'étiquette du Parti démocratique de Montréal, dans le quartier de Papineau, si cette nouvelle formation agréait sa candidature.

"Pour l'instant, je me contenterai de dire que je serai peut-être sur les rangs dans le quartier de Papineau," a dit M. Patenaude, naguère collaborateur de M. Jean Drapeau qui est devenu son plus farouche adversaire depuis le fractionnement de la Ligue d'action civique à l'été de 1960.

LA PRESSE, dans ses éditions du matin hier, avait d'abord annoncé la candidature de M. Patenaude à la mairie et M. Rodolphe Masson, président-fondateur du PDM, persiste à y croire malgré les dénégations de M. Patenaude.

M. Patenaude a reconnu que le PDM l'avait pressé de se présenter à la mairie, mais il a expliqué que ses obligations professionnelles lui interdisaient de se plier à ce désir. Déjà, il prévoit devoir être absent de Montréal pendant une partie de la campagne électorale: il doit se rendre à Francfort, en Allemagne de l'ouest, le 15 septembre afin de participer à la Foire internationale du livre.

S'il ne peut faire la lutte à la mairie, M. Patenaude est cependant désireux de marquer son opposition à l'équipe Drapeau-Saulnier par une candidature moins onéreuse, telle celle de conseiller dans le quartier de Papineau aujourd'hui représenté à l'hôtel de

A LA C.E.C.M.

Les préposés à l'entretien songent à une journée d'étude

Les 750 employés du service d'entretien à la Commission des écoles catholiques de Montréal ont décidé d'avoir recours à d'autres moyens plus expéditifs que la procédure régulière des grèves pour obtenir le paiement d'une augmentation de salaire qu'ils estiment due depuis le 1er juillet dernier, en vertu de la convention collective, et qui équivaut en moyenne à 25 cts de l'heure. Cette décision qu'ils ont prise lors d'une assemblée lundi soir signifie en pratique qu'ils auront recours à des moyens de pression comme le ralentissement du travail ou les journées d'étude.

Le groupe fait partie du syndicat national des employés de la CECM (CSN), qui comprend aussi les concierges et le personnel administratif. Ce syndicat a conclu une convention collective l'automne dernier, à la dernière minute, à la dernière minute, a vu naitre le déclenchement d'une grève. Dans le cas du personnel d'entretien, la convention stipule qu'il recevra à partir du 1er juillet 1966, le salaire du décret de la construction à Montréal, moins 7 pour cent.

Or, le décret de la construction a été publié le 30 juillet, à cause de certains retards techniques. Mais les clauses en avaient été négociées bien avant, et elles étaient connues au 1er juillet.

La convention peut prêter à une certaine ambiguïté puisqu'elle parle des salaires du décret de la construction en vigueur le 1er juillet, qu'ils soient connus ou non. Mais le syndicat affirme que l'esprit du texte réfère nettement aux salaires du nouveau décret, puisque la convention précise: "qu'ils soient connus ou non". Le syndicat affirme aussi que tel était l'esprit des négociations.

L'assemblée de lundi soir, à laquelle assistaient 500 personnes, a demandé aux dirigeants syndicaux de fixer un délai à la CECM pour lui permettre de faire connaître sa décision sur le paiement ou le non-paiement de l'augmentation. La date limite sera probablement fixée au cours de septembre. Les employés ont aussi décidé de tenir une autre assemblée le soir de l'expiration du délai, ce qui signifie qu'ils pourraient alors prendre des décisions importantes devant un refus de la CECM. D'autant plus qu'il est question que les deux autres sections du syndicat, les concierges et le personnel administratif, participent à l'assemblée.



ville par MM. Gérard Niding, membre de l'exécutif, Jean-Paul Marchand et J.-Omer Roy, tous du Parti civique.

"Je reste l'adversaire numéro un de M. Drapeau," a dit M. Patenaude, auteur de l'une des rares études sur la vie municipale de Montréal. "Le vrai visage de Jean Drapeau", publié en 1962.

Il est moins hostile au premier collaborateur de M. Drapeau, M. Lucien Saulnier, président de l'exécutif. "J'ai de l'estime pour M. Saulnier, mais je suis persuadé qu'il sera bientôt au rancart", disait-il lundi soir à la presse.

Il a expliqué qu'une scission était à prévoir entre MM. Drapeau et Saulnier. Ce der-

nier, a-t-il dit, subira le même sort que M. Pierre DesMarais en 1960. Cette scission explique, toujours selon M. Patenaude, la lenteur du Parti civique à désigner ses candidats.

Interrogé hier après-midi sur cette déclaration, M. Saulnier a eu recours à l'une de ces formules laconiques qu'il affectionne et qui, ordinairement, le dispensent de longs commentaires: "C'est, a-t-il dit, de cette rumeur de scission, une présomption ridicule".

Pré de commenter l'apparition du Parti démocratique de Montréal, M. Saulnier devait ajouter: "Tous les citoyens de Montréal ont le droit de poser leur candidature... mais ils ne seront pas tous nécessairement élus..."

LEXP

Un comité de la circulation... inutile...

Si c'est de l'ironie, soit. Mais que l'on sache, le bulletin (Commerce Montréal) de la Chambre de commerce de Montréal et région n'est pas un genre "Canard enchaîné" et il faut croire que ses félicitations sont sincères. "Commerce Montréal", y écrit-on sans rire, félicite le gouvernement de la province, la ville de Montréal et la compagnie de l'Expo 67 pour l'action rapide et efficace qui permettra la coordination des organismes de contrôle de la circulation et du stationnement pendant l'Exposition 1967".

On comprend volontiers que la Chambre de commerce soit heureuse de la décision enfin prise par les pouvoirs publics de mettre sur pied un comité régional de la circulation pour faire face à la situation exceptionnelle qui prévaut en 1967. Encore ferait-elle bien, cette Chambre heureuse jusqu'au lyrisme, d'examiner froidement les chances de succès dudit comité, ou plus exactement de ceux qui le composent.

Que MM. Robert et Gilbert soient d'habiles chefs de police, on veut bien l'admettre, qu'il soit trop tard pour remplacer, le cas échéant, l'actuel directeur des services de sécurité de l'Expo par plus compétent, on en convient aussi; que M. Jacques Hébert, du ministère de la voirie, construise parfois des routes convenables, on le reconnaît sans difficultés; que M. Augustin Brassard, nommé président du comité, soit apte à diriger une discussion, soit; mais que tous ces messieurs, fort respectables au demeurant, s'y connaissent en circulation, voilà qui est difficile à admettre.

Quant à M. Jean Lacoste, directeur des services montréalais de la circulation, s'il est un fonctionnaire municipal sérieux il a toujours admis lui-même n'y pas connaître grand-chose.

Devrait-il prétendre le contraire, que les embouteillages quotidiens de Montréal seraient là pour le contredire.

parce que ces membres n'y connaissent rien

Voilà donc un comité de la circulation composé de gens haut placés, bien sûr, mais qui ne pourront rien faire, à moins qu'ils n'aient l'intelligence et la modestie de reconnaître quelques spécialistes que l'on doit quand même pouvoir trouver.

Ainsi, on l'ignore peut-être à la Chambre de commerce et au comité en question, mais il se donne à Polytechnique des cours de technique de la circulation. Le titulaire de ces cours, nous assure-t-on, le professeur Granger, est nanti d'un solide bagage de connaissances, très théoriques peut-être, mais qui font cruellement défaut aux honorables "comitards".

Car la technique de la circulation (traffic engineering) est une science complexe, qui suppose, en hydraulique par exemple, des connaissances un peu plus poussées que pour résoudre un problème de baignoire et de robinet. Ecouler la circulation, quoi qu'on semble en penser naïvement à la police de Montréal, ne consiste pas uniquement à envoyer au carrefour engorgé un "agent de croisée" (sic) à moins que ce ne soit pour l'installer... à une fenêtre d'où il aurait, de la situation, une vue élevée!

Il reste à espérer que tous ces chefs de services et directeurs de département céderont rapidement leurs sièges au comité à de véritables spécialistes en circulation, quitta à aller les chercher ailleurs s'il ne s'en trouve pas chez nous.

Sinon? Sinon l'Expo de Montréal ne durera pas six mois, à supposer que la voiture du personnage mystère invité à l'inauguration parvienne à atteindre le terrain pour couper le ruban traditionnel.

en devenir

PAR
YVES
MARGRAFF

"FAITES COMME MOI"

NOUS DIT

Mme ALICE LAFORGE,
MANNEQUIN
PROFESSIONNEL

GARDEZ-VOUS
EN FORME ET
RAYONNANTE
DE JEUNESSE

avec

EXERCISE MASTER

Les 15 minutes quotidiennes
d'exercice sur l'EXERCISE MASTER sont
les plus importantes de sa journée

Elles lui permettent de se maintenir en forme et lui donnent l'énergie et la vigueur de vaquer à ses multiples occupations de mère de famille, de maîtresse de maison, de mannequin professionnel, sans oublier ses nombreuses activités sociales.

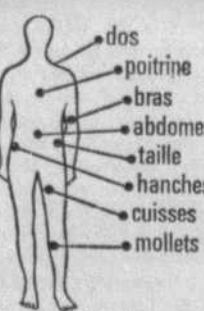
Faites comme Madame Laforge. Prenez soin de votre corps et de votre santé. Adoptez le programme Exercice Master. Vous ne pouvez assurément rajeunir, mais vous pouvez paraître plus jeune et vous sentir plus jeune. Vous ressentirez à nouveau la joie de vivre. Exercice Master possède le secret.

C'est facile et amusant. Votre famille en raffolera et se passionnera pour l'Exercice Master qui combine automatiquement les mouvements de l'équitation, de la rame et de la bicyclette. Instantanément, vous mettez tous vos muscles en mouvement. Ils se raffermissent et se tonifient. Votre taille en bénéficiera.

EXERCISE MASTER VOUS REDONNERA VOTRE ALLURE DE JEUNESSE

RENSEIGNEZ-VOUS ET ECRIVEZ DES AUJOURD'HUI

Les muscles travaillent
simultanément!



IL N'EST JAMAIS TROP
TARD POUR AMELIORER

SON APPARENCE!

Appelez
849-7075

ou postez le coupon
et-joint pour obtenir
gratuitement notre
brochure
"En pleine forme"

TELEPHONEZ OU ECRIVEZ AUJOURD'HUI!

EXERCISE MASTER CORP.

4008, rue ST-DENIS, Montréal — 849-7075

• J'aimerais recevoir vos imprimés gratuits
concernant l'Exercice Master

M., Mme, Mlle (en lettres majuscules)

Adresse

Ville

Telephone

(L.D. — 820-23-6-66)

SERVICE TELEPHONIQUE

24 HEURES PAR JOUR

(Dimanche compris)

VENTE DE LIVRES À

50%

- LIVRES-CLUB • LIVRES RELIÉS
- LIVRES D'ART
- LIVRES DE LITTÉRATURE GÉNÉRALE

a la page

Ferron Libraire Disquaire

1456 DE LA MONTAGNE

TEL.: 842-4963

MONTREAL

Sidbec doit-elle survivre au 5 juin? (1)

Des déclarations récentes de MM. René Lévesque et Gérard Filion ont jeté un peu de lumière sur les divergences de vues qui ont entouré l'évolution laborieuse du projet de sidérurgie, mais on ne saurait en tirer des conclusions définitives quant à l'avenir de Sidbec. Sur un point précis, ces propos mettent en cause M. Lesage. M. Lesage dit que seuls les membres du conseil d'administration de l'entreprise connaissent toute l'histoire car le gouvernement n'avait pas de représentant; M. Filion répond que M. Lesage, alors premier ministre, fut tenu au courant de toutes les décisions importantes et des raisons qui les motivaient.

Il semble donc, à première vue, que si les communications entre Sidbec et le cabinet ont laissé à désirer c'est que M. Lesage n'aurait pas transmis à mesure à ses collègues du gouvernement tous les renseignements qu'il recevait de Sidbec. Dans un communiqué du 25 mai dernier, le premier ministre du temps a insisté sur la discrétion nécessaire quant aux études techniques; c'est assez évident, mais a-t-il poussé la discrétion trop loin à l'égard du cabinet? M. Lesage aura sans doute l'occasion de préciser ce point d'histoire.

Ce n'est là toutefois qu'un aspect assez secondaire du débat, même si ce défaut de communication a pu durcir les positions et accentuer les difficultés d'une option entre les formules ou les méthodes concurrentes. M. Lesage a dit que le projet initial de 1965, confié au conseil d'administration de Sidbec, a grossi, s'est déformé jusqu'à devenir une espèce de monstre; l'ancien ministre a résumé sa pensée dans une image pittoresque en disant que les administrateurs de Sidbec «étaient partis pour la gloire».

A ce reproche, M. Filion répond que le projet initial était irréalisable, fondé sur un procédé nouveau qui n'avait pas fait ses preuves et dont les deux seuls exemples jusqu'ici ont été des échecs. Les sidérurgistes-experts engagés par Sidbec pour poursuivre les recherches ont jugé nécessaire de repartir de zéro, et ont recommandé une entreprise plus élaborée dont le coût serait de \$400 millions au lieu des \$200 millions du début.

Dans le communiqué du 25 mai, quelques jours avant les élections, M. Lesage a présenté le problème sous un autre angle; selon lui, l'opposition entre les deux formules ne portait pas principalement sur l'ampleur de l'entreprise, mais il fallait choisir entre une aciérie orientée vers les marchés du Québec ou une aciérie de plus grande taille, plus spécialisée, susceptible d'être plus nettement orientée vers les marchés d'exportation. M. Lesage concluait que le gouvernement avait assez de renseignements pour savoir qu'une aciérie peut et doit être construite au Québec.

Cette évidence ne paraît pas aujourd'hui aussi claire, s'il faut en juger par le rapport que le président de Sidbec,

M. Gignac, a soumis à M. Johnson. Il est vrai que le premier ministre a refusé de publier ce rapport et n'en a divulgué que ce qui lui convenait. Un point paraît toutefois incontestable: M. Gignac dit dans son rapport que le résultat des études à ce jour ne peut justifier le conseil d'administration de Sidbec de faire des recommandations au gouvernement, que ce soit pour ou contre l'implantation sidérurgique.

Bien que le dernier mot ne soit pas dit, puisque Sidbec a demandé — et obtenu — un supplément d'études de six mois au coût de \$1,500,000, ces débats créent dans le public une impression défavorable et pessimiste quant à l'avenir du projet. Puisque le gouvernement Lesage semble avoir hésité et tergiversé jusqu'à la dernière minute, on ne peut blâmer le régime Johnson d'aborder le sujet avec circonspection. Mais il ne faudrait pas qu'un programme de cette importance soit escamoté ou liquidé comme conséquence du 5 juin et du changement d'équipe ministérielle.

Ce qu'on a appris des démarches infructueuses de M. Filion pour trouver des capitaux en Europe, et des tractations secrètes de la compagnie Dosco, laisse prévoir qu'il faudra opter de façon catégorique quant au statut de la future aciérie. L'entreprise mixte paraît difficile à concilier avec les buts de l'entreprise. Le Québec devra investir une partie considérable des capitaux et ne saurait laisser le contrôle aux actionnaires privés; mais l'inverse n'est guère possible non plus, surtout si la rentabilité est à longue échéance.

Tout le monde semble d'accord qu'une sidérurgie d'envergure moderne est nécessaire à l'infrastructure économique et industrielle du Québec. La nécessité de promouvoir de nouvelles industries et de créer des emplois en grand nombre est un élément essentiel qui doit entrer dans le calcul de la rentabilité, tant au plan politique et social que dans la perspective des budgets provinciaux pour plusieurs décennies.

Le marché des capitaux est difficile et notre province ne pourrait fournir dans l'immédiat un effort additionnel de \$400 millions, compte tenu des investissements qui s'annoncent pour l'éducation et la sécurité sociale. Néanmoins, si la sidérurgie est essentielle à notre essor économique, il faut y recourir et en confier le contrôle à l'Etat provincial. Pour concilier des exigences qui paraissent contradictoires dans le moment, il suffirait peut-être de différer ce programme de quatre ou cinq ans, ou de l'entreprendre par étapes. Les spécialistes auront à trouver les modalités convenables, mais l'opinion québécoise ne doit pas sans des motifs impérieux renoncer à cet objectif, ni permettre au régime Johnson de l'abandonner trop facilement.

Paul SAURIOL.

(1) A l'heure où ces lignes ont été écrites, M. Lesage n'avait pas encore fait à la presse la déclaration dont on trouvera le résumé à la page 1.

M. Gilles Grégoire entre dans l'arène provinciale

M. Gilles Grégoire a finalement accepté de diriger le Ralliement national (RN) et de passer, conséquemment, dans l'arène provinciale.

Pour le RN, qui avait vu le jour peu de temps avant les dernières élections provinciales et qui était jusqu'ici à direction bicéphale, la nouvelle tournure des événements est sûrement pour le mieux. M. Grégoire, dont le talent oratoire et les qualités de «debater» sont bien connus, remplacera plus qu'adéquatement MM. Laurent Legault et René Jutra.

On pouvait difficilement concevoir, au fait, pour ce parti, forme de l'alle provinciale du Ralliement des créditistes et des séparatistes de droite, un chef plus dynamique et plus prestigieux. De tous les hommes aptes à briser le poste, il était du moins celui qui s'imposait avec le plus de force.

Pourtant, malgré son, on reste sceptique sur les chances de la nouvelle formation de faire quelque ravage d'importance dans la vie politique québécoise. Elle part de bien loin, en premier lieu. Le pourcentage de 3,2 du vote qu'elle a recueilli, le 5 juin dernier, n'autorise aucun optimisme. Le peuple a trouvé indigeste, semble-t-il, ce mélange imprécis de théories créditistes et indépendantistes. Même avec un chef plus prestigieux, ce sera toujours la même salade qu'on voudra faire avaler aux électeurs.

D'ailleurs, même si nous avons dit que M. Grégoire était le plus prestigieux des chefs «disponibles», il faut bien admettre que son étoile ne brille plus du même éclat dont elle brillait il y a quatre ans. Les dernières élections fédérales, dans la région Saguenay-Lac Saint-Jean, l'ont démontré. Et, même s'il faut reconnaître qu'il n'a mis que partiellement son prestige dans la balance au dernier scrutin

provincial, on ne peut dire que les candidats du RN, dans sa région, ont fait beaucoup mieux que les autres à travers la province.

Avenir incertain au fédéral?

Qu'est-ce donc, alors, qui a amené M. Grégoire, à «faire le plongeon» dans l'arène provinciale? Nous ne serions pas surpris que sa décision ait été d'abord motivée par des doutes très sérieux sur l'homme aurait entretenus sur l'avenir du parti créditiste québécois au plan fédéral. Ce parti, ainsi que l'a démontré la dernière élection fédérale, est plus qu'en perte de vitesse dans la province, il est en pleine dégringolade. On est souvent tenté de quitter un bateau avant qu'il ne coule et qu'il ne nous entraîne au fond de l'eau.

De plus, si l'on en juge par les aménités échangées entre M. Grégoire et M. Caouette depuis le congrès de fin de semaine à Victoriaville, les relations entre le chef créditiste québécois et son bras droit ne seraient pas des plus amicales. M. Grégoire a-t-il voulu parer à toute rupture éventuelle en se plaçant solidement sur les pieds ailleurs? C'est possible encore. De toute façon, il semble bien qu'il ne se voyait plus guère d'avenir à Ottawa.

En passant à la scène provinciale, le député de Lapointe prend probablement, en tout cas, ce que l'on pourrait appeler un risque calculé. Il misera sur l'idée d'indépendance, l'idée jouit d'une évidente popularité. Elle n'est pas à la baisse, de toute façon, comme c'est le cas pour l'idée créditiste. Et le peuple sait, de plus, que M. Grégoire a toujours été un fervent nationaliste. On ne saurait donc

BLOC-NOTES

parler de «conversion» chez ce politicien, de conversion qui ne serait dictée que par pur opportunisme. Mais ceci étant admis, il reste que beaucoup de sympathisants du RN sont de véritables créditistes. Les indépendantistes qui ne sont pas créditistes se sentent toujours un peu mal à l'aise en leur compagnie. Il faudrait plus que du génie pour faire régner l'harmonie dans un tel mariage.

Il est possible, d'autre part, et les premières déclarations du nouveau chef du RN le laissent supposer, que M. Grégoire ait aussi misé sur un rapprochement possible entre les deux partis séparatistes. Si tel est le cas, les réactions des chefs du RN depuis dimanche l'ont sûrement fait déchanter.

Le RN et le RIN, au fait, n'ont de commun que l'idée d'indépendantisme. Sur le reste, sur le programme qu'ils appliqueraient une fois cette indépendance conquise, ils sont beaucoup plus éloignés que ne le sont le parti libéral et l'UN.

Autant l'un est à droite, autant l'autre est à gauche. Pour se trouver un commun dénominateur, pour se rejoindre dans un centre imaginaire, il faudrait que chaque faction accepte des concessions qu'il est à peu près impossible d'imaginer.

La seule entente concevable pourrait, tout au plus, prendre la forme d'une coalition en vertu de laquelle chaque parti accepterait de se diviser les comités aux prochaines élections comme le firent, en 1935, l'Action libérale nationale de Paul Gouin et le parti conservateur de M. Duplessis. Mais, même à ce compte, on voit mal un séparatiste à la sauce Bour-

Lettres au 'Devoir'

Grande noirceur sous un régime bleu

Notre nouveau premier ministre, depuis son accession au pouvoir, a adopté un principe bien connu: la parole est d'argent mais le silence est d'or.

Depuis qu'ils «gouvernent», nos élus ont passé par différentes étapes. Primo, ce fut une période d'étude car il fallait se mettre au courant des énormes problèmes de la machine gouvernementale. A ce qu'il semble, tous les ministres ont réussi leurs examens car aucun d'eux n'a été reculé. D'aucuns ont même pris les bouchées doubles: on sait certain ministre glouton qui s'est gâté de deux ministères, et non des moindres, l'éducation et la justice. Cela ne doit pas surprendre d'ailleurs car comme disait M. Johnson lui-même: les technocrates seront frappés par l'envergure d'esprit et la force de travail de mon équipe. Secundo, ce fut une longue période de silence (grève des hôpitaux), lequel s'expliquait par le fait que lorsqu'on ne fait rien, on n'est jamais critiqué. Et la maudite critique, c'est ce qui renverse les bons gouvernements.

Or il s'en trouve dans la province — un bon troupeau — toujours ses moutons noirs (ou rouges) — qui ne sont pas contents. Mais alors pas contents du tout! Qui comparait l'honorable Johnson à un élève d'Éléments latins qui serait pris pour faire une dissertation de Rhétorique, c'est-à-dire qui serait complètement dépassé. D'aucuns prétendent même qu'il arrivera à Maître Johnson ce qui était arrivé au sénateur Sarto Fournier à Montréal: placé dans l'occlusion, il donnera toute la mesure de son incompétence; et alors quand son parti sera repêché, ce sera pour longtemps.

A moins évidemment que M. Johnson soit alors dans une période de réflexion à mijoter quelque plan génial qui balait à peu près tout ce que se pose de problèmes au Québec. Parions qu'il en est capable.

Je vois très bien Johnson déclarer d'abord l'indépendance (les Anglais rient de nous; ils diraient que ça prenait un de leurs descendants pour aller donner l'indépendance aux Québécois). Puis, suivra une juste réinstallation du bon patronage et de ses coutumes sacrées (chez moi, dans mon petit village, les oncles gais du parti se sont achetés un bulldozer et tout le monde se demande pourquoi).

Enfin, il y en a qui s'interrogent dans la province. D'autres même s'inquiètent. On ne sait jamais s'il fallait que notre Johnson à nous soit aussi brillant que celui de nos voisins du Sud!

Claude FALARDEAU

Cours en anglais à Polytechnique

L'université de Montréal est elle une université de langue française? Question fort difficile, répondrons-nous. Jusqu'au va-t-on pousser le manque de tact et imposer aux francophones cert'as cours en langue anglaise (voir prospectus de Polytechnique).

Il va sans dire qu'il ne faut pas oublier que le Québec se situe dans la dimension nord-américaine. L'anglais est nécessaire, en seconde langue, mais le prospectus de Polytechnique dépasse les bornes. Au prospectus du cours no 66.103 du département de l'extension à l'école Polytechnique, il est cité textuellement: «Quoi que le cours sera professé en anglais, les réponses aux questions seront données en français lorsque l'élève le désira».

Un tel état de choses, fait ressortir, jusqu'à quel point les organisateurs des programmes de l'université de Montréal sont asservis et colonisés.

Real Lemieux, Ing., 3302 18ème Avenue, Montréal 36

gault voter pour un séparatiste à la sauce Grégoire.

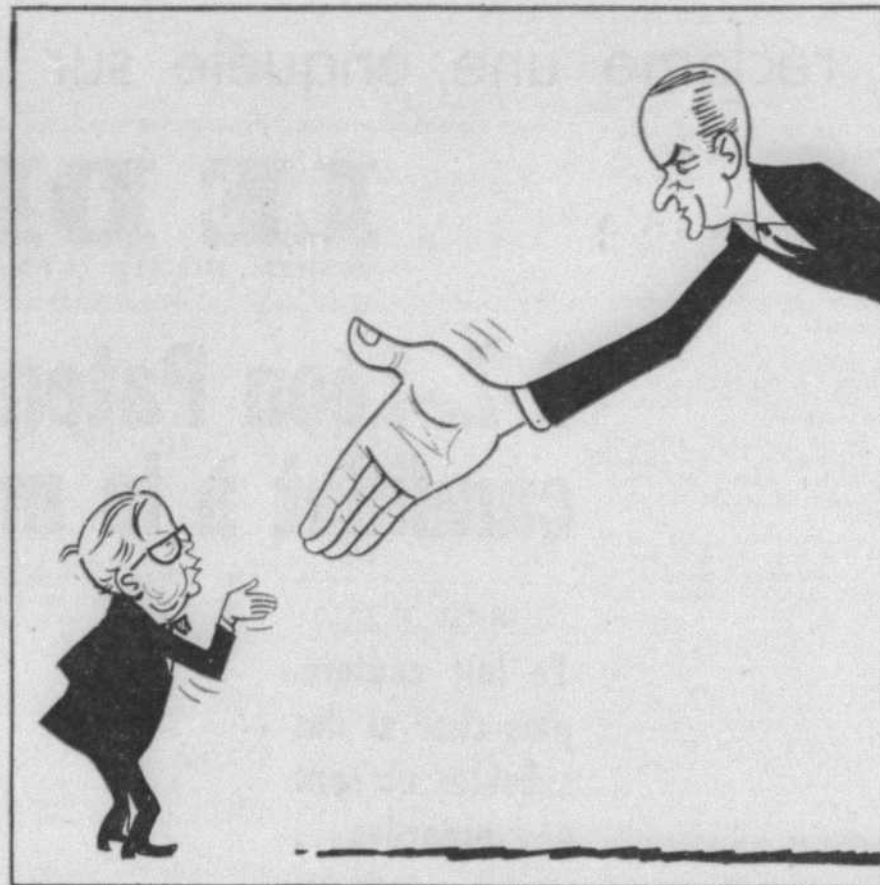
Alors, de quelque façon qu'on envisage le risque pris par M. Grégoire, l'avenir de l'homme politique paraît toujours assez sombre. Moins sombre peut-être que s'il s'était cantonné au fédéral, mais peu reluisant quand même. On ne le voit pas à la tête d'une troupe victorieuse.

Siege à abandonner

Quoi qu'il en soit, maintenant qu'il a choisi la scène provinciale, M. Grégoire se doit sûrement de démissionner du parlement fédéral. Là-dessus, M. Real Caouette a raison. Les deux fonctions sont incompatibles.

Quand M. Lesage a accepté de se porter candidat à la direction des libéraux provinciaux du Québec, il a immédiatement présenté sa démission de député fédéral. C'était la seule chose à faire. Le fédéral et le provincial sont deux juridictions bien distinctes et il a été statué depuis longtemps que le même homme ne pouvait aspirer au double mandat en même temps.

Evidemment, M. Grégoire ne veut pas s'engager à la fois dans les deux parlements. Il a fait savoir qu'il ne tenterait pas de se faire réélire à Ottawa, une fois son mandat terminé, et il n'est pas actuellement député à l'Assemblée législative. Mais M. Lesage était exactement dans la même situation,



Nous ne pouvons éviter l'interdépendance de nos destinées!

CÔTE D'IVOIRE 1966 : NAISSANCE D'UNE NATION — II

Les résultats de la sagesse politique d'Houphouët-Boigny

Par Philippe DECREAENE

Yamoussoukro. — Détendu, souriant, ne portant pas la soixantaine qu'il a déjà dépassée, M. Houphouët-Boigny apparaît toujours à Yamoussoukro, son village natal, moins préoccupé de politique internationale que de politique intérieure ou d'agriculture. Et, sur la concession familiale où il a fait construire la résidence présidentielle, à l'orée de ce qui n'était qu'un bourg mais est déjà une ville, «le président» parle plus volontiers de rendement à l'hectare, de cours des produits, de taux des salaires agricoles, de conflits du travail, que de rapports interafricains ou de «guerre froide». Ce qui ne l'empêche pas de considérer que travail sur le territoire national et stratégie internationale peuvent aller de pair.

«Nous parlons des réalités paysannes, a-t-il coutume de dire et répète-t-il. Contrairement à l'intellectuel en général, l'Ivoirien procède du connu à l'inconnu, parce qu'avant de semer il faut préparer la terre...»

Chemise-veste flottant sur son pantalon, tête nue en dépit de la rigueur du soleil, le président fait visiter ses rizières dans lesquelles travaillent une dizaine de Formosans, encadrant des centaines de paysans ivoiriens. Il développe son idée :

«Lorsque j'ai voulu proposer une double nationalité aux ressortissants des quatre Etats du Conseil de l'Entente, me heurtant à l'hostilité de l'opinion, j'ai compris que j'avais agi en intellectuel, imposant de force mon point de vue, puisque j'avais raison... Mais j'ai raisonné en paysan et cherché les raisons de l'hostilité... Les Ivoiriens sont complexes et ont peur que les Dahoméens, plus instruits qu'eux, ne les supplantent ici... J'ai donc ajourné ma proposition, mais le vais-tu le complexe ivoirien en scolarisant massivement. Lorsque la Côte d'Ivoire possédera plus d'intellectuels que le Dahomé, l'opinion ivoirienne ne sera plus hostile au principe de la double nationalité...»

La tentation de l'oppression

Lorsqu'il parle de ses concitoyens, il est plus désolé. M. Houphouët-Boigny est décidé à leur accorder une aide prioritaire, et il s'en explique :

«Si un peuple est malheureux, ses dirigeants sont obligés de se transformer en oppresseurs pour le faire taire. Lorsque les dirigeants deviennent des oppresseurs, le peuple est obligé de se révolter contre eux...»

Le récent enchaînement de coups d'Etat militaires dont l'Ouest africain a été le théâtre au cours des derniers mois prouve évidemment, pour le président ivoirien, de raisons économiques. Il précise même au sujet du Ghana :

«La réaction du peuple ghanéen fut celle d'un peuple naïf, que l'oppression de son leader et sa mégalomanie avaient conduit à la misère. Il faut que les nouveaux dirigeants puissent s'organiser pour relancer l'économie, sinon, les mêmes causes engendrant les mêmes effets, une nouvelle révolution risque de survenir...»

Mais, sentant l'insuffisance de ce raisonnement appliqué au Nigeria, dont la prospérité est surprenante, il affirme, au sujet de l'ancienne Fédération : «On a encouragé le tribalisme en autorisant le multipartisme...»

Le président de la Côte d'Ivoire a conscience de la menace que fait peser le tribalisme sur l'unité nationale. C'est donc une force dont il use pour le mieux détruire. C'est ainsi qu'au sein du parti unique les mots d'ordre sont diffusés par l'intermédiaire de ses comités ethniques, mais que tout est mis en œuvre pour assurer l'égalité des Ivoiriens devant les lois.

M. Houphouët-Boigny donne un exemple à ce sujet : «Récemment encore la Côte d'Ivoire connaissait deux types d'organisation sociale, différents de part et d'autre du fleuve Bandama : à l'ouest de ce fleuve existaient le patriarcat et le mariage libre; à l'est, par contre, s'étendait le domaine du matriarcat, nuisible au développement économique puisqu'il impliquait l'indivision des biens et l'achat de la femme... Le code civil ivoirien a changé cette situation. Le patriarcat a été étendu à la totalité du pays...»

Cette volonté de considérer la Côte d'Ivoire dans son ensemble et non telle ou telle région apparaît dans chacun des propos de l'homme d'Etat :

«Le Sud est riche et couvert de forêts, mais le Nord dispose de vastes ressources en bétail et peut développer les cultures du riz et du coton. A terme, un équilibre est possible entre le Nord et le Sud du pays...»

sera plus hostile au principe de la double nationalité...»

Si on nous en laisse le temps...

Stabilité politique et succession

Il est vrai qu'en Côte d'Ivoire le temps n'a pas été perdu. Dans une zone où les productions stagnent ou régressent, ce pays donne un bel exemple d'expansion : au cours des treize dernières années, tandis que la population n'augmentait que de 30%, l'ensemble de la production agricole vivrière croissait de plus de 50%. A Abidjan, comme dans les capitales voisines, on explique ce succès par la personnalité du chef de l'Etat, par sa fermeté surtout. Aussi s'inquiète-t-on à juste titre d'une succession dont le règlement susciterait bien des rivalités et risquerait d'ouvrir une grave crise politique. On ne connaît en effet aucun «dauphin» à l'actuel président et tout l'édifice étatique repose sur sa seule personne.

Mais, pour l'heure, la Côte d'Ivoire continue de fonctionner avec les Etats voisins : elle apparaît comme un îlot de stabilité presque insolite au milieu de cette Afrique occidentale où les militaires ont pris, un peu partout, la relève du pouvoir civil.

Les thèmes de mécontentement sont, il est vrai, moins nombreux en Côte d'Ivoire que dans beaucoup d'Etats voisins. L'inégalité sociale y existe, mais elle est moins flagrante qu'ailleurs car plusieurs dizaines de milliers de planteurs profitent de la prospérité économique actuelle.

Les conflits de générations ne sont pas ignorés, mais ils semblent moins aigus qu'au moment de l'accession du pays à l'indépendance, car l'attribution des cadres se poursuit. Ainsi, au début de l'année, le ministre des finances, M. Saller, originaire des Antilles, devait-il céder son poste à un Ivoirien, et les éléments de la jeunesse sont de plus en plus nombreux au sein du gouvernement et dans les cabinets ministériels.

L'autoritarisme du régime perd lui-même progressivement de sa vigueur. La libération jeudi d'une centaine de détenus politiques témoigne d'une volonté de libéralisation. Un opposant devait me résumer l'évolution en ces termes : «Nous n'avons pas encore la liberté de parole, mais on nous a déjà donné depuis deux ans celle de penser».

La réussite ivoirienne est, comme celle de toutes les sociétés en transition, susceptible de retournements imprévisibles. Mais, au moment où la Côte d'Ivoire fête le sixième anniversaire de son entrée sur la scène internationale, le chef de l'Etat semble populaire, et, à la différence de la plupart de ses collègues, il s'appuie sur la bourgeoisie rurale, élément stable, et non sur un fonctionariat urbain, plus mouvant. Yamoussoukro n'est plus synonyme de crainte ou de contrainte, comme à l'époque des complots de 1963 et 1964, mais plutôt le symbole d'une certaine sagesse.

(Le MONDE)

L'Université mise en tutelle en Argentine

Voici tout juste un an, l'Association internationale des universités, étudiant à Tokyo les moyens de renforcer l'autonomie de l'université, qui était l'un des thèmes de sa conférence quinquennale. On constata la brûlante actualité de pareil thème à la lumière de ce qui se passe aujourd'hui en Argentine, pour ne pas parler des événements d'Espagne et du Portugal. En principe tous les gouvernements, tous ceux d'Occident en tout cas, sont disposés à souscrire à l'autonomie de l'université mais en pratique, il faut bien voir que c'est là une conquête fragile fréquemment menacée.

Il est, certes, de nombreuses façons, indirectes et insidieuses, d'attenter à l'autonomie de l'université et aux libertés académiques, qui en sont un corollaire. Et on doit reconnaître que le clivage ne se fait pas à partir du statut d'université d'Etat ou d'université «libre» mais plutôt en fonction de l'esprit qui anime un régime. Aucun statut ne préserve de soi l'autonomie de l'université : c'est affaire de traditions, de climat, de respect de la mission de l'université dans l'Etat et de conviction dans le caractère vital de cette autonomie chez les universitaires eux-mêmes.

Les universitaires argentins viennent d'en donner un exemple qui les honore face à l'action brutale du nouveau régime militaire.

Le gouvernement du général Onganía, estimant que les universités étaient des foyers d'agitation et d'idées subversives, a décidé de s'en emparer, d'en faire à la fois juridiquement et de fait des institutions d'Etat chargées de diffuser l'esprit de «la révolution nationale». Il a à cette fin, exigé de tous les recteurs, doyens et professeurs des huit universités la prestation d'un serment d'allégeance au régime et l'engagement d'aider ce dernier à «épurer» les rangs aussi bien des enseignants que des étudiants. Des milliers d'universitaires ont refusé ce serment, ont préféré démissionner et abandonner leur carrière (provisoirement, il faut espérer) que se soumettre. A la seule université de Buenos Aires, près de la moitié des 2.000 professeurs, maîtres de conférences et assistants ont ainsi remis leur démission et l'ensemble des huit universités, le pourcentage dépasse le tiers du corps enseignant.

Dans ce refus de l'asservissement de l'université, enseignants et étudiants luttent côte à côte. Il n'est pas étonnant que l'Etat outre de mettre les universités en tutelle et de leur donner un «protectionneur», ait prononcé la dissolution des quatre principales unions nationales ou fédérations d'étudiants. Il en est résulté, dans les principales villes du pays, de violents incidents spécialement dans la capitale et à Cordoba ainsi qu'à Rosario.

Le gouvernement a annoncé la semaine dernière, il est vrai, un prochain rétablissement des libertés académiques mais on voit mal que celles-ci puissent se concilier avec le régime militaire actuel. Cela, d'autant plus que le régime a désigné dans les fonctions de recteurs des hommes qui lui sont tout acquis, comme M. Luis Botet, ancien juge et artisan du coup d'Etat du 28 juin : conquis par les étudiants, désavoué par la majorité des enseignants, le nouveau recteur n'a pas hésité à faire appel aux forces de police dans le domaine universitaire même, contrairement à l'une des traditions sacrées de l'université latino-américaine. Il est d'ailleurs symptomatique que dans le présent gouvernement le même homme cumule les fonctions de ministre de l'Intérieur et de ministre — par intérim — de l'Education nationale.

Les universitaires de toute l'Amérique latine suivent avec attention le combat de leurs collègues argentins, au Brésil en particulier et partout où des régimes totalitaires tentent de museler l'université. L'événement doit d'ailleurs commander l'attention des universitaires du monde entier. L'enseignement supérieur a un besoin vital de liberté; l'université est inconcevable sans l'autonomie. Un gouvernement qui veut enrégimenter l'université dessert gravement la nation à court terme et se dessert lui-même à long terme.

J.-M. L.

MONTREAL, MERCREDI 24 AOUT 1966

LE DEVOIR

FONDE PAR HENRI BOLRASSA LE 10 JANVIER 1910

André RYAN, Directeur
André LAURENDAU, Rédacteur en chef
Directeur en chef adjoint : Paul SAURIOL
Directeur de l'information : Michel ROY
Trésorier : Arthur LEBEVRE

«Le Devoir» est imprimé au no 434 est, rue Notre-Dame, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire, compagnie à responsabilité limitée qui en est l'éditeur. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans «Le Devoir».

ABONNEMENTS : édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues : 12 mois \$25.00, 6 mois \$12.00, 3 mois \$7.00. Ailleurs au Canada : 12 mois \$26.00, 6 mois \$13.00, 3 mois \$8.00. A l'étranger : 12 mois \$35.00, 6 mois \$18.00. Edition du samedi : 12 mois \$6.00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la classe de la presse publication.

TELEPHONE : 844-3361

De notre correspondant, Jean BOISSONNAT

Il faut être à Paris actuellement, pour réussir l'exploit de traverser la ville, en automobile, en une demi-heure. Cela n'est possible qu'au mois d'août, quand les villes sont désertées par les Français en vacances.

La France est le seul pays d'Europe où l'on assiste à une emblable réduction de l'activité. Brutalement, la production diminue d'un tiers. On a calculé qu'au plus fort de la période de congé, la production ne baissait que de 5% en Allemagne, de 10% aux Pays-Bas et en Belgique, de 15% en Angleterre. Cette singularité de la situation française s'est encore accentuée avec la généralisation de la quatrième semaine de congés payés.

Un industriel américain, récemment de passage à Paris, ne voulait pas croire que les usines d'automobiles fermaient complètement leurs portes pendant quatre semaines. Et toutes ensemble. Il fallut l'y mener voir.

Cette situation ne va pas sans inconvénients contre lesquels tout le monde s'insurge sans parvenir à y rien changer. Les pouvoirs publics s'essouffent depuis plusieurs années à recommander "l'étalement des vacances". Ils ont même décalé les congés scolaires (deux mois et demi), entre le Nord et le Sud du pays; ils ont contraint des entreprises nationales à fermer en juillet. En fin de compte, les hôteliers ont vu leur chiffre d'affaires baisser en septembre. La météo a proclamé que les jours n'étaient jamais si longs, si ensoleillés, qu'en juin. Rien n'y fait.

A Paris, au mois d'août, le charme d'une ville sans embouteillage se paye de quelques inconvénients: on a la plus grande peine à trouver un médecin si l'on est malade; le linge sale s'accumule car la plupart des blanchisseries sont fermées; impossible de faire réparer son automobile, faute de garagistes; le pain lui-même se fait rare, car la majorité des boulangers ont clos leurs volets.

Tout cela coûte cher à l'économie. On a calculé que la France perdait environ 4 milliards de francs par an à cause de la concentration des vacances sur quelques semaines d'été, soit 1% de la production.

Il ne faut pas croire que l'importance du phénomène si-

gnifie que les Français travaillent moins que leurs voisins. Ils travaillent tout autant et même un peu plus. Seulement ils préfèrent la journée de 9 heures et la semaine de quarante-huit heures, pour avoir quatre semaines de liberté en été. Dans les autres pays européens, les congés annuels sont plus courts mais la durée

hebdomadaire du travail est également plus brève. Si bien que la France, qui a été le premier pays à instituer la semaine de quarante heures, dès 1936, sera sans doute la dernière à la mettre en pratique.

Tous les Français en congé ne partent d'ailleurs pas en vacances. Moins de la moitié

d'entre eux quittent effectivement leur domicile. Ce pourcentage n'évolue que lentement. Les départs sont très faibles chez les agriculteurs (6%) et modérés chez les retraités; ils atteignent 40% chez les ouvriers, 60% chez les employés et 80% chez les cadres, qui constituent le gros de la troupe des vacanciers.

Ils vont d'abord chez des parents (système le moins coûteux, sinon le plus agréable); en second lieu, ils vont à l'hôtel, ce qui coûte cher; de plus en plus, ils couchent sous la tente ou dans des "caravanes" accrochées à la voiture. Ce système progresse très vite avec la diffusion de l'automobile: une famille sur deux aura bientôt sa voiture en France.

Les régions de vacances sont bien connues: elles sont définies par le soleil et la mer. La Côte d'Azur cumulant les deux avantages, reçoit le plus de monde. Viennent ensuite la Bretagne, l'Aquitaine et les Alpes. Le phénomène le plus récent est l'attrait des dernières années: c'est l'attrait des vacances à l'étranger, surtout en Espagne où il y a la mer, le soleil et des prix avantageux. Certains jours de "pointe", on mesure dans les cols pyrénéens, des files de voitures longues de 40 kilomètres! Pour la première fois, l'année dernière, les touristes français à l'étranger ont dépensé plus d'argent que les touristes étrangers en France.

Ainsi, le Français "mangeur de pain qui ne connaît pas sa géographie" est-il une espèce en voie de disparition: il mange de moins en moins de pain et va de plus en plus à l'étranger.

OFFRE A PRIX VRAIMENT

LES FAMEUX DISQUES DE MARQUE

12" Long Jeu Mono ou Stéréo

Mono
Rég. \$5.45

Stéréo
Rég. \$5.98

A.49

LE DISQUE

(s) 36130 Corelli: Four Concerti Grossi from Op. 6 (Virtuosi Di Roma (Collegium Musicum Italiaeum) Cond. by Renato

**CES DISQUES SONT TOUS GARANTIS
ET SCELLES A LA MANUFACTURE
VALABLE JUSQU'AU 17 SEPTEMBRE**

ALBUM DE 2 DISQUES

Le plus important enregistrement
de la série
BEETHOVEN — KLEMPERER

(s) B3679—BEETHOVEN: Missa Solemnis: Elisabeth Söderström, Margo Hoffgen, Waldemar Kmentt, Martti Tälvelä, New Philharmonia Och. Otto Klemperer. (2 discs).

3534-B Bach: Four Orchestral Suites (Phila - Klempner)
3536-B L. La Bohème (La Scala - Callas - Di Stefano - Votto)
3535-B R. L'Abduction from the Seraglio (Marshall - Simonson - Royal Phil - Harwood)
3536-B D. Dini Lipatti: Last Recital
3537-B Beethoven: Symphony No. 9; Egmont (Loeysberg - W)
3537-B Tchaikovsky: Sleeping Beauty (Phila - Weldon)
3583-B Adam Giselle (Royal Opera House - Covent Garden)
3584-B Beethoven: Missa Solemnis in D Major, Op. 123 (Schwarzkopf - Ludwig - Phil Orch - Karajan)
3585-B J. Bach: The Notebook for Anna Bach (Lammermoor - Complete) (The Phil Orch - Serafin)
3586-B L. Chopin: Nocturnes (Moura Lympany, Piano)
3587-B L. Bizet: Carmen (Complete) (DECCA)
Blanc - Gedge - Michaux - Mars)
3588-B L. Leoncavallo; Pagliacci; Verdi: L'Opera Chorus (Città Goubi, Chorus of the La Scala Opera House, Milan Cond. by Livio Von Maticac - Orchestre Chorus de la Scala)
3589-B L. Brahms: Ein Deutsches Requiem, Op. 45 (Ralph Downes - Organ - Schwarzkopf - Flucher-Dieskau - Philharmonia - Eichenberg - G. Klempner)
3592-B J. S. Bach: The Concerto Brandenburg Concerto (The Philharmonic Orchestra - Klempner)
3593-B J. S. Bach: The Well-Tempered Clavier, BWV. 1014; Sonatas No. 4 in C Minor, BWV. 1017; Sonata No. 5 in C Minor, BWV. 1018; Sonata No. 3 in E Major, BWV. 1016 (Yehudi Menuhin, Violin - G. Klein, Harpsichord with Ambrose Gauntlett, Viola da Gamba)
3593-B L. Lehar: The Merry Widow (Various Artists)
3594-B J. S. Bach: The Well-Tempered Clavier, Overture to "La Maschere"; Intermezzo "Il Sonno" (Franco Corelli, Tenor; Victoria De Los Angeles; Corinna Vozza; Mario Sereni, Tenor; The Chorus of the Opera House, Rome, Cond. by Gabriele Santini)
3594-B L. Puccini: "La Bohème" (Sereni - Gedda - Opera House - Home)
3594-B R. Verdi: Requiem Mass (Ludwig - Gedda - Schwarzkopf - Philharmonica - Carlo Maria Giulini)
3595-B L. Puccini: "La Bohème" (Gedda - G. Bonconi - Others - Paris Conserv. Orch. - G. Prete)
3595-B R. Mahler: Symphony No. 2 in C Minor (Rudolf Kargl, Baritone - Puccini - Philharmonia - Chorus Cond. by Soprano, and The Philharmonia Orchestra and Chorus Cond. by Otto Klemperer)
3596-B R. Wagner: "The Dream of Gerontius" Op. 28 R. Lewis, J. Baker, K. Borg, Combined Halle Choir, Sir John Barbirolli. (2 discs)
3597-B R. Wagner: "The Ring" Highlights from Parts 1 and II (Regine Crespin, Guy Chauvet, Paris Opera Cond. Georges Pretre. (2 discs)

ALBUM DE 3 DISQUES

10 CL1671—PUCCINI: Turandot! — Scotto, Corelli, Nilsson, and
 others, Opera House, Rome, 3 (disques).
 3523 CL14: Alca (La Scala — Callas — Tucker — Serafin)
 (S)1559 CL1: Rossini: Overture of *Seville* (Callas — Gobb
 — Alde — Phila — Galliera)
 (S)1625 CL1: Beethoven: "Fidello" (Complete) (Phil. Orch. —
 Klemperer)
 (S)3694 CL1: Puccini: *Madame Butterfly* — (Complete) (Just
 — Murling)
 (S)3813 CL1: Bellini: *Norma* (Complete) (Franco Corelli — Others)
 (S)3616 CL1: Wagner: *The Flying Dutchman* (Complete) (Sung in
 English)
 (S)3623 CL1: Verdi: *La Traviata* — (Complete) (Victoria de Los
 Angeles — Others)
 (S)3625 CL1: Wagner: *Der Ring des Nibelungen* (Complete) (Nicolai Gedda — Others)
 (S)3598 CL1: Handel: "Messiah" (Lewis — Milligan — Morison —
 Others)
 (S)3638 CL1: Rossini: *Barber Of Seville* (Victoria de Los Angeles;
 Luigi Oliva; Sesto Bruscantini)
 (S)3645 CL1: Salini: *Salome* — And "Delliah" (Complete)
 (S)3443 CL1: Giordano: *Andrea Chénier* (Corelli — Sereni —
 Ludw — Anna Di — Stasio, Others)
 (S)3650 CL1: Verdi: *La Traviata* — (Gedda — Schwarzopf —
 Mestl — Berry — Erick, Others — The Phil. Orch. — Klemperer)
 (S)3651 CL1: Verdi: *La Traviata* — (Gedda — Merzo-Soprano —
 Robert Merrill — Frances Corelli, Others)
 (S)3657 CL1: Handel: "Messiah" (Complete) (Gedda — Hines —
 Verne, Others)
 3568 CL1: La Sonnambula (La Scala — Callas — Monti — Zaccaria
 — Ratti — Oliva)
 3569 CL1: Rigoletto (La Scala Callas — Di Stefano — Serafin)

ALBUM DE 4 DISQUES

(S)3563-D L. Der Rosenkavalier (Schwarzkopf - Ludwig - Edelmann - Philia - Karajan).
(S)3562-D L. Wagner: Tannhauser (Complete) (Fischer-Dieskau, Others).
(S)3562-1 D. Gounod: Faust (Complete) (Gedda - Christoff - de Los Angeles, Others).
(S)3562-2 D. Verdi: Requiem (Giovanni (Phil. Orch. - Chorus - Giulini)).
(S)3568-D L. Mozart: The Marriage of Figaro (Complete) (Vartan - Aronson - Ochs - Condi - Cond. by Carlo Maria Giulini).
(S)3633-D L. Moussoursky: Boris Godounov (with Chirtov, Katsarsky, Hadzikoleva, Lear, Scherkesky, etc., and Chorus of the National Opera of Sofia and Paris Conservatoire Orchestra, Cond. by Andre Clustern).
(S)3547-D Handel: The Twelve (Concerti Grossi, Opus 6 (Yehudi Menuhin - Berlin: The Twain Chamber Orch.).
(S)3670-B Berlioz: The Trojans Highlights from Parts 1 and II (Reine Crespin - Guy Chauvet - Paris Opera Cond. Georges Prepin).

ALBUM DE 5 DISQUES

3552-E L. Wagner Die Meistersinger von Nurnberg (Schoek - Berlin Phil. - Kempe).
3578-E Wagner: Tristan und Isolde (Fischer-Dieskau - Flagstad - Purlwanger).
(S)3539-E L. J. Bach: "St. Matthew Passion" (Complete) (Phil.).
(S)3641-E L. Wagner: "Lohegrin" (Otto Wiener - Gottlieb Fricke - Dietrich Fischer-Dieskau - Christa Ludwig, Others - Vienna).

ALBUM DE 3 DISQUES

MONO **\$14.99** STEREO **\$16.99**
 Rég. \$19.98 Rég. \$21.98

(S) CLX-3650 Bizet: Carmen (Maria Callas - Nicolai Gedda - Paris Opera Orch. - Cond. Prete)
 (S) NX-3663 Offenbach: The Tales of Hoffman (Nicolai Gedda - Victoria de Los Angeles - Elisabeth Schwarzkopf - Ernest Blanc, Others)

VENTE DE DISQUES

Angel 

- (A) 36138 Corelli: Four Concerti Grossi from Op. 4 (Virtuosi Di Roma (Collegium Musicum Italicum) Cond. by Renato Fasano).
- (A) 36132 Debussy: Prelude à l'après-midi d'un faune. Moussorgsky, orch.; Ravel: Pictures at an Exhibition. The Philharmonia Orchestra, Cond. by Lorin Maazel.
- (A) 36133 Liszt: Sonata in B Minor for Piano (Schwarzpöck, De Los Angeles, Crespin, Nilsson, Callias).
- (A) 36142 Tchaikovsky: Concerto No. 1 in B Flat Minor, Op. 23; Tchaikovsky: Symphonies (John Ogdon, Piano).
- (A) 36141 Philharmonia Orch. Cond. by John Barbirolli.
- (A) 36143 Red Army Ensemble.
- (A) 36144 Massenet: Highlights from "Hérodiade" (Gorr, Creslin, Marx).
- (A) 36146 Chopin: Ballads (Malczewski).
- (A) 36147 Maria Callas in Paris (Maria Callas, soprano, Orch. de la Société des concerts du Conservatoire. Cond. by Georges Pretre).
- (A) 36152 Mozart: Concerto No. 4 in D Major, K. 218. Concerto No. 6 in D Major, K. 271 (Yehudi Menuhin/Bath Festival Orch.).
- (A) 36153 The Baroque Concerto (Oboe, R. Zanfani/Flute, P. Rispoli, The Virtuosi Di Roma, Cond. by Renato Fasano).
- (A) 36164 Beethoven: "Fidelio" Highlights (B. Minor, D. 759 (Unfinished) (The Phil. Orch. Cond. by Otto Klemperer).
- (A) 36167 Mozart: "Così fan Tutte" Highlights (Taddel - Kraus - Schneider).
- (A) 36168 Beethoven: "Fidelio" Highlights (J. Halstein - C. Ludwig - G. Frick - and The Phil. Orch. Cond. by Otto Klemperer).
- (A) 36169 Moussorgsky: Highlights from "Boris Godounov" (J. Lanigan - B. Christoff - Evelyn Lear, Others - Paris Orch. Cond. by Andre Cluytens).
- (A) 36171 Stravinsky: The Water Music (The Water Music (Bath Festival Orch. directed by Yehudi Menuhin).
- (A) 36174 Prokofiev: "Romeo and Juliet" Op. 64 (Suites from "Romeo and Juliet" (Kurt Sander, Conductor).
- (A) 36183 Mozart: Symphony No. 40 in G Minor, K. 550; Symphony No. 41 in C Major, K.551 ("Jupiter") (Philharmonia Orchestra, Cond. by Otto Klemperer).
- (A) 36187 Klemperer Conducts Wagner Overtures (Phil. - Klemperer).
- (A) 36194 Lieder: Heintzenberg Te Deum (Then Altmeiser, Emmy Läsken - Ruth-Margaret Pütz - Franz Crass, Others).
- (A) 36196 Berlioz: Symphonie Fantastique, Op. 14 (Philharmonia - Klemperer).
- (A) 36199 Puccini: "La Bohème" Highlights (Nicola Gedda - Mirella Freni - Mario Sereni, Others).
- (A) 36200 Mozart: Mass in C Minor, K. 427 (Edith Mathis - Helen Ewing - Franz Crass - German Chamber Orch. - Madrifal Choir).
- (A) 36206 Red Army Ensemble, Volume 3 (The Soviet Army Chorus and Band).
- (A) 36209 Rossini: The Barber of Seville - Highlights (V. de Los Angeles - L. Alva - S. Bruscanini - Royal Phil. - Mario Gini).
- (A) 36208 Corelli Sings Great Religious Songs and Arias.
- (A) 36209 Beethoven Overtures (Philharmonia - Otto Klemperer).
- (A) 36210 Haydn: Six Trios, Opus 20 (Hilary Hatcher - Gorr - Gorr - Blanc - Orch. Du Theatre National De L'Opera - Georges Pretre).
- (A) 36213 Wagner: "Die Walküre" Highlights (Frick - Wunderlich - Fischer-Dieskau - German State - Frans Konwitschny).
- (A) 36216 Beethoven: Solenne "Salute Cecile" (Loranger - Hoppe - Crass - Ducloux Chorus - Paris Conserv. Orch. Cond. by Jean-Claude Hartemann).
- (A) 36222 Maria Callas in Paris (Callas - Highlights).
- (A) 36226 Haydn: Six Trios, Opus 20 (Hilary Hatcher - Gorr - Gorr - Blanc - Orch. Du Theatre National De L'Opera - Georges Pretre).
- (A) 36223 Falla: "The Three-Cornced Hat" (V. de Los Angeles - Philharmonia - Cond. by R. F. de Burgos).
- (A) 36236 Elow: "Martha" Highlights (Frick - Wunderlich - Volker - Koffmann - Others - Chorus - Directed by Berislav).

(6) 36241 Mozart : Quintet in A Major, K. 581; Trio in E Flat Major, K. 498. Gervase de Peyer, clarinet, with Members of The Melos Ensemble.

(6) 36242 Haydn : The Salomon Symphonies, Album 1 — Symphony No. 82 in D Major. Royal Phil. Orch. Cond. Sir T. Beecham (Surprise). Royal Phil. Orch. Cond. Sir T. Beecham, Bart., C.H.

(6) 36243 Haydn : Salomon Symphonies, Album 2. Symphony No. 95 in C Minor — Symphony No. 96 in D Major (M.C.H.). Royal Phil. Orch. Cond. Sir T. Beecham, Bart., C.H.

(6) 36244 Haydn : The Salomon Symphonies, Album 3. Symphony No. 97 in C Major. Symphony No. 98 in B Flat Major. Royal Phil. Orch. Cond. T. Beecham, Bart., C.H.

(6) 36245 Bruckner : Symphony No. 4 in E Flat Major (Romantic) (1962 Edition). Philharmon. Orch. Cond. by Otto Klemperer.

(6) 36246 Dvorak : Symphony No. 9 (5) in E Minor, Op. 95 (From "The New World"). Philharmon. Orch. Cond. O. Klemperer.

(6) 36247 Haydn : The Salomon Symphonies, Album 4. Symphony No. 99 in E Flat Major — Symphony No. 100 in G Major (Military). Koy Phil. Orch. Cond. Sir T. Beecham, Bart., C.H.

(6) 36253 Haydn : The Salomon Symphonies, Album 5. Symphony No. 101 in D Major — Symphony No. 102 in B Flat Major. Royal Phil. Orch. Cond. Sir T. Beecham, Bart., C.H.

(6) 36256 Haydn : The Salomon Symphonies, Album 5. Symphony No. 103 in E Flat Major (Drum Roll) — Symphony No. 104 in D Major (London). Royal Phil. Orch. Cond. Sir T. Beecham, Bart., C.H.

(6) 36264 Brahms : Suite in C Major. Concerto in B Flat Major For 3 Oboes, 3 Violins and Bass Continuo, Concerto in F Minor for Oboe and Strings. Moscow Chamber Orch. (Cond. by Eduard Spillmann).

(6) 36268 Mirella Freni — Operatic Arias.

(6) 36269 Tchaikovsky : Serenade in C Major, Op. 48; Arensky : "Magazine" Variations on a Theme by Tchaikovsky. Op. 35a. London Sym. Orch. by Sir J. Barbirolli.

(6) 36274 Giordano : "Andrea Chénier" Highlights (Franco Corelli, Giuseppe Giacomini, Antonio Stalla, Others).

(6) 36280 Brahms : Quintet in B Minor, Op. 115; Reger : Quintet in A Major, Op. 146 (Gervase de Peyer, Clarinet and Members of the Melos Ensemble).

(6) 36283 Delius : Concerto for Cello and Orch. — Songs of Farewell for Double Chorus and Orch. — A Song Before Sunrise (3 duos), cello, Royal Phil. Orch. Cond. by Sir Malcolm Sargent.

(6) 36286 Massenet : "Thaïs" Highlights (Michel Dens, Jacqueline Brumaire, Christiane Gayraud).

(6) 36289 Mozart : Concerto for the Flute. Philharmonia Orchestra, The Philharmonia Orchestra cond. by Otto Klemperer.

(6) 36296 French Music for the Harp (Annie Chagall).

(6) 36313 Verdi : "Carmen" Highlights (Gilda N. Gedda, R. Massard, A. Gulot, Paris Opera Orch. Georges Pretre).

(6) 36313 Wagner : Lohengrin — Highlights (Thomas, Grummer, Fischer-Dieskau, Erick, Vienna Phil. Rudolf Kempe).

COMMANDES POSTALES

50¢ par 3 disques pour frais de poste
et d'emballage — Taxe en plus

Suggérer un deuxième choix

Signifier si Mono ou Stéréo

COMMANDES POSTALES

50¢ par 3 disques pour frais de poste
et d'emballage — Taxe en plus
Suggérez un deuxième choix
Signifiez si Mono ou Stéréo

CENTRE DU DISQUE

MONTROSE
3162 est, Belanger — RA. 9-2833
Montréal 36

Yves Breton, de l'Association canadienne de l'ONU

Les opérations de paix souvent ne font que geler provisoirement des situations de conflits

Il faut en venir à une notion dynamique de la paix dans le monde : on observe par exemple que les opérations de paix de l'ONU ne font, somme toute, que geler des situations jugées insatisfaisantes par des groupes de population, sans instaurer vraiment la paix. Tel est l'avis qu'a exprimé hier M. Yves Breton, vice-président de l'Association canadienne des Nations unies, à l'ouverture du séminaire bilingue annuel sur les Nations unies qui se tient présentement à Montréal.

M. Breton et le brigadier J.H. Price, président de l'Association, ont tous deux pris part à l'ouverture de ces assises, auxquelles participent jusqu'à samedi quelque 140 étudiants re-

crutés tant au Québec qu'en Ontario et aux États-Unis.

M. Breton a noté dans un bref exposé, puis ensuite en conférence de presse, que les recherches sur la paix dans le monde connaissent présentement un essor important, particulièrement dans quelques universités, notamment Stanford et Michigan aux États-Unis et Groningue, aux Pays-Bas. La science de la paix, a-t-il dit, a beaucoup évolué depuis les premières études qui ont été faites en "péologie", ou science de la guerre.

En pratique, cette science de la paix pourrait conduire par exemple à greffer sur les opérations de paix de l'ONU, diverses opérations sociales — dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la planification économique — visant à instaurer une paix véritable dans les régions perturbées du globe.

Selon M. Breton, la formule actuelle des opérations de paix de l'ONU est incomplète, en ce qu'elle ne fait que consacrer le plus souvent le statu quo social et économique, dans des régions pourtant où des groupes de population ont manifesté des griefs contre une situation donnée.

Usage des eaux

NORTH BAY (Ontario) — La Chambre de commerce de North Bay réclame une enquête fédérale immédiate sur le plan Kierans prévoyant l'usage des eaux septentrionales. Il s'agit notamment de constituer un réservoir qui, grâce aux ressources hydrauliques du bassin de la baie James, permettrait d'alimenter les Grands lacs, d'améliorer la qualité et les niveaux d'eau des Grands lacs et du Saint-Laurent, de favoriser le développement des régions septentrionales du Québec et de l'Ontario, de répondre en partie aux besoins d'eau de plusieurs régions américaines et, surtout, d'assurer la conservation des eaux canadiennes. La chambre précise que M. T. W. Kierans, qui a conçu ce plan avec son frère Kevin Kierans, sera invité à participer à l'enquête.

À un colloque sur la Confédération, à l'université de la C.-B.

Brunet: pour le Québécois contemporain, la Confédération n'est plus guère qu'un souvenir



VANCOUVER. — Pour la plupart des Canadiens français du Québec contemporain, la Confédération est beaucoup plus un souvenir historique qu'un programme d'action. Le nouvel équilibre des forces qui existe à l'intérieur du Québec au sein de l'union canadienne a convaincu les nouvelles générations du Canada français que leur avenir est québécois.

Tel est l'essentiel des propos que le directeur du département d'histoire de l'université de Montréal, M. Michel Brunet, a tenus hier à l'occasion d'un colloque sur la Confédération, organisé par la société historique du Canada, à

l'université de Colombie-Britannique.

"Ces nouvelles générations se désintéressent totalement du sort réservé aux citoyens francophones des autres régions du pays, a-t-il dit. La décision de doter celui-ci d'un drapeau national n'a impressionné que les Québécois âgés de plus de cinquante ans."

L'orateur qui ose aujourd'hui lancer un timide appel en faveur de la survie canadienne-française dans les provinces anglophones soulève les rires moqueurs des jeunes Québécois, a-t-il ajouté.

M. Brunet a exprimé l'opinion que les jeunes Québécois ont pris au sérieux les slogans des deux grands partis provinciaux, le "Maitre chez nous" de M. Lesage, et le "Égalité ou l'indépendance" de M. Johnson.

"Il est permis de conclure que les Canadiens français du Québec, à la veille du centième anniversaire de la Confédération, ont décidé de devenir 'maîtres' du territoire qu'ils habitent depuis trois siècles et demi, afin d'obtenir 'l'égalité' dans un Etat confédéral, ou de réaliser 'leur indépendance nationale'."

Rares sont les Canadiens français que ce programme ne fascine pas, a-t-il dit. M. Brunet. "D'honneur, M. Brunet a déclaré que les Canadiens français du Québec, sous l'impact des transformations apportées par l'ère urbaine et industrielle, ont graduellement appris à se gouverner eux-mêmes en découvrant qu'ils pouvaient mettre à leur service, comme collectivité distincte, un Etat provincial. Ils savent maintenant qu'ils ne peuvent pas se gouverner par d'autres, mais qu'ils se gouvernent eux-mêmes."

me", a-t-il dit, reprenant le dictionnaire britannique: "Good government is no substitute for self-government."

M. Brunet a signalé qu'il n'appartient pas à l'historien de juger si le "programme" du maître-chez-nous, ou de l'égalité-pour-l'indépendance, est réaliste ou non. Le directeur du département d'histoire de l'U. de M. a voulu rappeler surtout les diverses étapes qui ont conduit les Canadiens français à concevoir leur rôle dans la Confédération.

L'apprentissage du "self-government", a expliqué M. Brunet, fut long et s'est accompli dans des conditions particulièrement difficiles. "Les Canadiens français maintenus en tutelle pendant plusieurs générations ont dû se libérer de leur mentalité de minoritaires. D'ailleurs, ils n'ont pas encore pleinement acquis l'habitude d'agir comme majorité au Québec. De puissants groupes de pression qui défendaient des intérêts acquis ont longtemps paralysé les gouvernements québécois. La nouvelle classe politique résiste beaucoup mieux à leurs interventions, a-t-il signalé."

M. Brunet a exprimé l'opinion que les dirigeants des deux collectivités n'ont pas su profiter d'un moment privilégié de l'histoire permettant l'association intime de tous les citoyens du pays, notamment entre 1919 et 1937. Il a souligné que de 1867 à la deuxième grande guerre, le patriotisme pancanadien et continental des principaux porte-parole de la collectivité franco-québécoise et leur conception idéaliste de la Confédération les ont poussés, en général, à favoriser une politique de centralisation.

d'unification. Si celle-ci avait été adoptée, elle aurait donné au gouvernement d'Ontario l'autorité et le prestige d'un véritable gouvernement "national" au service de la population.

"Toutefois, a-t-il ajouté, le Canada anglais, convaincu que la population francophone finirait bien par s'assimiler complètement ou voulant la confiner à la réserve québécoise, refusa obstinément de s'imposer les sacrifices qu'exigeait cette vaste et difficile entreprise. Jalousement retranchée dans sa position de majorité politique et économique, la population anglo-canadienne ne voulut pas renoncer à son saxonisme et n'accepta pas d'intégrer à son propre nationalisme celui du Canada français."

"Le phénomène fondamental et capital de la société québécoise contemporaine, c'est l'arrivée aux postes de commandement, dans tous les domaines de l'aggrégat, d'une nouvelle classe politique. Celle-ci a rejeté les principes aristocratiques qui inspiraient autrefois les Canadiens français appelés à exercer un pouvoir qui, selon les enseignements officiels, venait de Dieu."

"Les nouveaux porte-parole du Canada français croient en la démocratie sociale, a-t-il dit. Ils savent que celle-ci donne aux collectivités hier dominées les instruments de leur libération politique, sociale et économique."

Ce nouveau leadership est le principal moteur de la révolution québécoise contemporaine, a-t-il ajouté. Ses promoteurs ne se demandent plus si l'avenir des Canadiens français est continental. Ils sont les héritiers

d'une école de pensée qui n'a jamais entièrement partagé les idéaux messianiques des nationalistes pancanadiens, et a toujours vu dans la Confédération une étape importante dans l'émancipation et le développement de la nation canadienne-française ou québécoise."

Les restes du père Marquette?

ST-IGNACE, Mich. — Les archéologues se demandent si le squelette exhumé d'un tombeau à St-Ignace ne serait pas celui du Père Jacques Marquette, le célèbre jésuite français explorateur.

M. Lyle Stoner, un archéologue de l'université de Michigan, a déclaré que des expériences indiquent que les trois squelettes trouvés dimanche dans un tombeau remontaient entre 1650 et 1700 et qu'ils étaient d'ascendance européenne.

Le père Marquette, qui a fondé une mission à St-Ignace, a vécu de 1637 à 1675.

Il s'agit du deuxième tombeau découvert sur un terrain appartenant à un médecin de St-Ignace. Le deuxième contenait des boutons de cuivre, des articles religieux ainsi que des chapeliers indiens.

Jeudi dernier, les archéologues de l'université ont découvert un tombeau contenant six squelettes. Il contenait aussi un certain nombre d'autres articles dont cinq anneaux de jésuites et un crucifix.

Le professeur Bélanger, de Laval :

Les Québécois n'ont été ni les initiateurs ni les dirigeants de la rapide industrialisation du Québec

QUEBEC. — "La période d'industrialisation rapide du Québec, au cours des dernières décennies, a amené les sociologues, les économistes et autres spécialistes à constater que si les Canadiens français ont été les chevaliers servants de cette évolution, ils n'en ont pas été les initiateurs, encore moins les dirigeants", a déclaré M. Marc Bélanger, professeur au service de gestion à la faculté des sciences de l'administration à l'université Laval.

Le conférencier a rappelé cette constatation en faisant une analyse de l'évolution du monde des affaires au Québec, devant un groupe d'étudiants de l'université North Illinois.

M. Bélanger a fait remarquer qu'une enquête préliminaire auprès des diplômés de la faculté des sciences de l'administration de l'université Laval laisse entrevoir que la majorité des étudiants sont embauchés par l'entreprise anglo-saxonne.

Le mouvement de retour vers le fonctionnarisme ou la petite entreprise canadienne française s'amorce dès la première année, souligne le conférencier, en précisant que la situation est différente chez les ingénieurs qui demeurent fidèles à la grande entreprise.

Il a fait cependant remarquer que ces derniers tendent à demeurer dans des emplois reliés à la production ou à la recherche, alors que leurs confrères anglophones tendent vers des fonctions administratives.

S'interrogeant sur ce fait, le conférencier a dit qu'il était probable que le programme d'études des écoles professionnelles canadiennes-françaises, indépendamment de leur contenu scientifique, érige un ordre de valeurs fort différent de celui que l'on pourrait déceler dans les écoles professionnelles anglophones.

Formation

Il estime qu'une recherche permettrait d'en dévoiler les incidences.

Selon M. Marc Bélanger, si la nationalisation ne règle pas, à court terme, le problème de la participation à la grande corporation, elle contribue, avec le renouveau du fonctionnarisme, à l'émergence d'une nouvelle classe moyenne, celle des technocrates.

Il relève en outre le fait que la formation traditionnelle des Canadiens français n'a pas favorisé la participation des nôtres aux affaires et à l'industrie.

Les grandes professions, a-t-il souligné, étaient la prêtrise, la médecine, le barreau et le notariat.

"A certaine période, a-t-il noté, pour faire de l'argent, il y avait le patronage."

Poursuivant son exposé, le conférencier a dit que pendant ce temps, l'homme d'affaires anglophone dominait l'économie. Il s'est toutefois dit heureux que les classes moyennes s'éveillent et l'explosion de la population étudiante qui s'intéresse davantage aux carrières des affaires éveille de nouveaux espoirs.

Il a conclu en disant qu'il nous faut comprendre que pour préserver notre héritage culturel, il est important de compléter l'ensemble de nos institutions incluant celle de l'activité économique, "autrement, nous vivons dans le folklore".

Un retour à l'orthodoxie?

QUEBEC. — Selon un professeur de l'université Laval, le gouvernement qui s'est installé au Québec, à la suite du scrutin du 5 juin dernier, proposera des mesures conservatrices et tentera de revenir à des programmes plus orthodoxes.

M. François Gauthier, de la faculté des sciences de l'administration et du commerce de l'université Laval, qui prenait la parole lors d'un colloque organisé à l'intention d'un groupe d'étudiants en marketing international de l'université Northern Illinois, a précisé qu'il appuyait sa prédiction sur le fait que l'Union nationale a d'abord promis une réduction des taxes; de plus le gouvernement ne pourra emprunter autant que son prédécesseur pour financer les investissements, et enfin, ce parti croit que M. Lesage est allé trop vite, "ce qui est faux", a-t-il ajouté, en précisant toutefois qu'il croyait que certaines dépenses auraient pu être plus productives.

"Au Québec", a-t-il dit, "les grandes décisions sont prises à l'étranger ou par des personnes qui ne sont pas de notre groupe ethnique."

Selon M. Gauthier, il est ridicule de voir de grandes entreprises dépenser des sommes considérables pour se donner une image canadienne-française en nommant des sénateurs et des gens de langue française en vue, aux conseils d'administration de ces grandes sociétés au moment où les entre-

prises manifestent relativement peu d'intérêt à la formation de jeunes cadres canadiens-français.

"Les relations entre l'industrie et l'université, par exemple," déplore-t-il, "se résument trop souvent à la formulation de platitudes ou par des vœux honnêtes."

Il s'est dit convaincu que les Canadiens et les Québécois ne devraient pas accepter que leurs investissements soient préparés et réalisés par les autres.

Pour en arriver à ce but, il suggère que les gouvernements forcent les citoyens à adopter un niveau et un mode de consommation québécois, de façon à ce que l'épargne résiduelle soit suffisante pour réaliser au moins nos investissements sociaux.

"Le problème de notre épargne, c'est que nous avons un niveau de vie américain avec des revenus canadiens," a mentionné le conférencier.

Il a poursuivi en disant qu'il faudrait que le gouvernement québécois, comme celui de plusieurs autres pays en voie de développement, prenne une participation collective dans des entreprises qui exercent leur activité chez-nous.

M. Gauthier a conclu en prédisant que l'équipe gouvernementale de 1960 à 1966 avait une philosophie économique et sociale, grâce à l'influence déterminante des ministres René Lévesque, Eric Kierans et Paul Gérin-Lajoie.



Soyez dans le vent!



une petite Canadienne, ça c'est bon!

COLLEGE VILLE-MARIE

Ecole secondaire indépendante reconnue par le Ministère de l'Éducation et par la Faculté des Arts de l'U. de M.

Aurèle Daoust
directeur

COURS DU JOUR

Cours classique : 8e à 10e année
Cours scientifique : 8e à 11e année
11ème de recyclage
Cours général : 8e à 11e année
Cours commercial : 10e et 11e années, 12e spéciale

INSCRIPTION: du lundi au vendredi, de 9 h. A.M. à 4 h. P.M. — Le soir: mardi et jeudi, de 7 h. 30 à 9 h. 30

Prospectus sur demande

1380, rue Gifford, Montréal 34 — Téléphone: 525-2516

District électoral de SAINT-JACQUES

Rapport sommaire de dépenses électorales de

L'hon. PAUL DOZOIS

candidat de l'Union nationale

à l'élection générale du 5 juin 1966

1. Dépenses personnelles du candidat	\$ 75.59
2. Location de locaux	\$ 1,087.00
3. Services	\$ 2,132.52
4. Frais de voyage et louage de voiture	\$ 20.00
5. Articles fournis	\$ 1,347.91
6. Publicité	\$ 10,908.86
7. Créances contestées	\$ —
TOTAL:	\$15,571.88

Signé: **Me PIERRE LAVERY**
Agent officiel

Publié par le président d'élection dudit district électoral
PAUL-EMILE JODOIN

On va...on court... on vole...chez Berlitz!

Écoles Berlitz langues vivantes • 2055 rue Peel • 50 Place Crémazie, Montréal • Composez: 288-3111

Car l'enseignement y est d'or. Pour améliorer votre situation, pour enrichir votre vie sociale, Berlitz a créé les cours les plus efficaces qui soient! Chez Berlitz, vous apprendrez l'ESPAGNOL, l'ALLEMAND, l'ITALIEN, OU LE RUSSE, ou encore, vous perfectionnerez votre ANGLAIS, grâce à des méthodes jamais égalées. Cours du jour et cours du soir en groupes ou en privé. Prenez immédiatement rendez-vous pour une leçon gratuite.

M. Poisson a déjà pris position sur le séparatisme

L'ex-directeur du "Monde nouveau" part pour Rome, en voyage d'études

M. Guy Poisson, prêtre de Saint-Sulpice, qui avait créé, l'été dernier, une vive commotion à travers tout le pays par sa prise de position sur le séparatisme, a été relevé de ses fonctions à la direction de la revue "Monde Nouveau" qu'il animait depuis quelques années.

Il a également été remplacé comme directeur de l'Institut Pie-XI, une école affiliée à la faculté de théologie de l'université de Montréal, sous la responsabilité de laquelle la revue "Monde Nouveau" était publiée.

M. Poisson a quitté Montréal, hier soir, à destination de Rome où il effectuera un stage d'étude, dont la durée n'a pas été précisée, auprès de la Commission pontificale des communications sociales.

La nouvelle nous a été confirmée par le nouveau supérieur des sulpiciens du Canada, M. Edouard Gagnon. M. Gagnon nous a précisé que M. Poisson avait d'abord envisagé de faire des études de journalisme à l'université Columbia, à New York, mais qu'il n'avait pu s'y faire inscrire à temps pour la présente année scolaire.

Bouillant polémiste, M. Poisson s'était jeté dans l'eau chaude, en juillet 1965, en publiant un numéro spécial sur l'indépendance du Québec où il avait fait appel à la collaboration des principaux leaders du mouvement indépendantiste, depuis Marcel Chaput jusqu'au Dr René Jutra.

Lui-même faisait part en éditorial qu'il souhaitait "ardemment" que des catholiques du Québec s'engagent à fond dans le mouvement indépendantiste.

"Il faut absolument que des chrétiens sincères, compétents, convaincus et dynamiques, orientent, inspirent la marche vers l'indépendance. Car, de toute évidence, expliquait-il, une indépendance faite sans les chrétiens risquera de se faire contre l'Eglise".

Ces propos, reproduits dans la presse de tout le pays, avaient eu un grand retentissement, particulièrement dans les milieux anglois. Ils avaient attiré sur son auteur de vertes répliques, certains y voyant un relent de cette époque où certains clercs avaient tendance à intervenir dans les conflits qui agitent la scène politique.

M. Poisson, qui est docteur en droit canon et enseignant, jusqu'à tout récemment le droit ecclésiastique au grand séminaire de Montréal, avait vu son nom rayé de la liste du personnel du tribunal des causes matrimoniales de l'archevêché de Montréal, à la suite d'une polémique publique qu'il avait soulevée sur ces questions.

Commentant, en mars dernier, une intervention à la quatrième session du concile, de Mgr Zoghby, vicaire patriarcal melkite d'Egypte, au sujet du "remariage d'un conjoint innocent", il souhaitait que l'Eglise étudie cette "position audacieuse" en relation avec les pouvoirs du souverain pontife.

M. Poisson souhaitait également qu'en attendant les résultats de cette étude, susceptible de mettre en cause les positions traditionnelles de l'Eglise catholique sur le divorce, que "la vision prochaine du droit canonique libère l'Eglise du juridisme trop marqué dans lequel baignent les procès en nullité de mariage".

Le canoniste précisait que l'Eglise ne devrait plus étudier cette question "sous le seul aspect biologique" de la non consommation des mariages.

En prenant la direction de la revue "Monde Nouveau", qui sommeillait jusque-là "sur l'oreiller des grandes vérités éternelles" (pour emprunter l'expression du philosophe Maritain), M. Poisson l'avait profondément remaniée. Il lui avait assigné comme but de projeter "un éclairage chrétien sur l'actualité", de la ses prises de position sur plusieurs questions litigieuses. La revue se classait difficilement parmi les publications "libérales" ou "progressives". Elle ne cédait pas non plus aux excès de l'intégrisme.

A titre de simple point de repère d'ailleurs fort approximatif, "Monde Nouveau" se situait, dans l'éventail des publications religieuses, à mi-chemin entre "Maintenant" et "Aujourd'hui - Québec". On reconnaissait volontiers à son directeur son courage et son franc-parler, tout en regrettant l'équivoque que ses interventions pouvaient jeter dans les débats où il s'engageait en dépit de son statut de membre du clergé.

Le départ de M. Poisson soulève certaines interrogations quant à la survie de la revue qu'il dirigeait.

"Monde Nouveau" paraît toujours. Le numéro d'été est en vente dans les kiosques et celui de septembre est sous presse, nous a-t-on précisé aux bureaux de la revue.

A la faculté de théologie, qui publie deux autres revues théologiques ("Stadium Montis Regii" et "Le Sulpicien"), on s'interroge cependant sur l'opportunité de continuer la publication de "Monde Nouveau". La question sera soulevée à une prochaine réunion du conseil de faculté, nous a-t-on dit.

Nous n'avons pu causer avec M. Poisson avant son départ pour Rome. A des proches, devant lesquels il a déjà évoqué la possibilité de représailles à son endroit, il a confié que son départ n'avait rien de "forcé".

Son nouveau supérieur, M. Edouard Gagnon, qui précise que la décision concernant M. Poisson a été prise avant sa nomination à la tête des sulpiciens du Canada, a déclaré pour sa part que le stage d'études de l'ancien directeur de "Monde Nouveau" était un simple "recyclage" normal.

La Cour supérieure autorise la vente de St-Georges Inc. à Québec-Téléphone

SAINT-JOSEPH DE BEAUCHE.— Le juge Gabriel Laberge, de la Cour supérieure du Québec, dans le district de Beauce, a autorisé mardi matin la vente du réseau de la compagnie de téléphone Saint-Georges Inc. à la compagnie Québec-Téléphone, filiale de l'Anglo-Canadian Telephone and Electronics.

Le juge Laberge, siégeant au palais de justice de Saint-Joseph-de-Beauce, a accepté le déstement de six actionnaires de la compagnie de téléphone Saint-Georges, qui réclamaient auparavant l'émission d'une injonction interlocutoire pour empêcher la ratification d'une entente entre les deux compagnies.

Ils soutenaient que l'assemblée du 14 juillet dernier, à laquelle les dirigeants avaient été autorisés à vendre le réseau à Québec-Téléphone, s'est déroulée de façon irrégulière et qu'elle s'est terminée dans le brouhaha, ce qui les aurait empêchés de mettre en évidence la supériorité de l'offre déposée par la Compagnie de téléphone Continentale Limitée.

Le 2 août, le juge Antoine Lacourcière, de la Cour supérieure du Québec dans le district de Beauce, prolongeait l'injonction interlocutoire émise par le juge Charles A. Cannon, le 25 juillet dernier, pour empêcher la tenue d'une nouvelle assemblée générale des actionnaires, le 11 août.

Malgré Stanfield, Bell persiste à acheter la Maritime Telegraph and Telephone Co.

La Cie de téléphone Bell du Canada a fait savoir hier qu'elle maintenait sa proposition d'achat de la Maritime Telegraph and Telephone Co. Ltd. en dépit de l'opposition du premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, M. Robert Stanfield. Une lettre circulaire a été adressée aux actionnaires de la MTT les invitant à échanger leurs actions contre des actions de la Cie Bell. Celle-ci espère ainsi acquérir 51 pour cent des actions de la compagnie de téléphone des Maritimes.

La Cie Bell a fait la même proposition aux actionnaires de la New Brunswick Telephone Co. Ltd. Le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Louis Robichaud, n'a pas réagi aussi négativement que son collègue de la Nouvelle-Ecosse, mais il a quand même exprimé des réserves.

"Comme il s'agit d'un secteur vital et qu'un grand nombre de citoyens de la province sont actionnaires de la Cie de téléphone du Nouveau-Brunswick, a dit M. Robichaud, mon gouvernement examine la situation très attentivement. Il a ajouté que le gouvernement ferait connaître son opinion sur la transaction à la suite de la réunion du cabinet ce matin.

M. Robert Stanfield, quant à lui, a déclaré que la transaction serait contraire aux intérêts de la population de la Nouvelle-Ecosse, que son gouvernement la réprouvait catégoriquement et qu'il ferait le nécessaire pour l'empêcher.

"Il se pourrait fort bien, a-t-il dit, que l'Assemblée législative force la Cie Bell à rendre les actions qu'elle acquerra".

M. Stanfield a dit qu'il s'opposait à la transaction parce qu'il ne convient pas qu'une compagnie fabriquant de l'équipement téléphonique dispense aussi les services du téléphone. La Cie de téléphone Bell du Canada est propriétaire de la Northern Electric Co. Ltd., fabricante d'équipement téléphonique.

A Montréal, un porte-parole de la Cie Bell n'a pas caché que les dirigeants de la compagnie étaient ennuyés par l'opposition du premier ministre Stanfield. Elle a néanmoins posté hier ses lettres aux actionnaires de la MTT et de la NBT, en omettant toutefois ceux des actionnaires qui habitent les Etats-Unis.

Dans cette lettre circulaire, M. Marcel Vincent, président de la Cie Bell, écrit: "La direction de la Cie de téléphone Bell du Canada estime que l'expansion bien ordonnée de ce secteur vital de l'industrie lui commande de faire le nécessaire pour que les principaux éléments de l'industrie canadienne du téléphone demeurent pour toujours la propriété de Canadiens."

"Nous avons élaboré une formule d'échange d'actions qui permettra à tous les détenteurs d'actions communes de participer, quel que soit le nombre des actions qu'ils possèdent."

La proposition, continue la lettre, avantage nettement les

actionnaires de la Cie de téléphone des Maritimes tant au chapitre du remboursement des dividendes qu'à celui des gains de capitaux.

L'offre de la Cie Bell vaut jusqu'au 8 septembre.

actionnaires de la Cie de téléphone des Maritimes tant au chapitre du remboursement des dividendes qu'à celui des gains de capitaux.

L'offre de la Cie Bell vaut jusqu'au 8 septembre.

Le secrétaire de la Confédération des loisirs fera un stage en France

Dans le cadre de son programme d'éducation, la Confédération des loisirs du Québec délèguera son secrétaire général pour un séjour en France. M. Jean-Marie Lachance étudiera les structures dans le domaine du loisir, de la culture, de la jeunesse, des sports, et de l'animation en loisirs.

Durant son séjour, M. Lachance s'inscrira à un stage de formation d'animateurs de loisirs, à Montpellier. Ce stage est animé par les instructeurs nationaux de la Fédération sportive de France avec la participation d'animateurs "peuple et culture" et "conseillers d'éducation populaire".

LES SYNDICATS ÉTUDIANTS ET LA RÉFORME DE L'AIDE AUX ÉTUDIANTS

L'U.G.E.Q. demande: prêts moins élevés et bourses plus grandes

Le Comité de coordination de l'Union générale des étudiants du Québec UGEQ a approuvé hier le principe d'un nouveau système "temporaire" d'aide aux étudiants, mais il a demandé que le plafond des prêts proposés par le ministre de l'Éducation, M. Jean-Jacques Bertrand, soit abaissé.

Le nouveau système, qui entrerait en vigueur dès décembre, prévoit que les étudiants pourraient obtenir \$500, \$700 et \$900 d'emprunt selon le niveau où ils se trouvent. L'UGEQ voudrait que ces maxima soient ramenés à \$400, \$500 et \$600 pour donner plus d'importance aux bourses. Mais les débours supplémentaires de l'État, qui ne seraient que de \$1,7 million dans le premier cas, passeraient à près de \$11 millions.

La contre-proposition des étudiants a été formulée la nuit dernière par le vice-président de l'Union, M. Pierre Lefrançois, au cours d'une réunion du Comcor de l'UGEQ, à la suite d'une rencontre à Québec entre les deux ministres responsables de l'Éducation et une délégation d'étudiants.

M. Bertrand, qui était entouré de M. Marcel Masse, des sous-ministres MM. Arthur Tremblay et Gilles Bergeron et de MM. Hector Joyal et Yves Martin, avait convoqué les étudiants pour leur faire part du nouveau projet de prêts-bourses. M. Bertrand a été caté-

gorique: même si des fonctionnaires travaillent à l'établissement d'un plan à long terme, la gratuité scolaire complète n'est pas une priorité pour le gouvernement.

L'atmosphère de la rencontre était cependant tendue. Les étudiants ont accepté le principe d'un nouveau système d'aide comme palliatif en attendant la gratuité complète.

Une proposition a été adoptée à l'UGEQ qui précise que celle-ci est prête à "aider le gouvernement au niveau technique pour la mise en application du nouveau système de prêts-bourses, à la condition que le plafond des prêts soit de \$400, \$500 et \$600," et l'exécutif a reçu le mandat de négocier ces changements avec le gouvernement.

Le système

Le système de prêts-bourses que M. Bertrand a proposé est une "version améliorée" du système actuel et s'inspire en général des recommandations du rapport Parent. Aux yeux du gouvernement, son principal avantage est évidemment qu'il fera porter par les banques la plus grande partie du fardeau de l'augmentation de l'aide aux étudiants.

En effet, l'étudiant ne pourra recevoir une bourse qu'après avoir obtenu d'une institution bancaire le maximum de prêt permis dans la catégorie où il se trouve.

Au niveau post-secondaire, le maximum du prêt serait de

\$500 et celui de la bourse de \$1.000.

Dans la catégorie université-licence, le prêt pourrait aller jusqu'à \$700 et la bourse jusqu'à \$1.100.

Enfin, au-delà de la licence, l'étudiant pourrait emprunter jusqu'à \$800 et recevoir \$1.200 en bourse.

D'après les prévisions du ministre, ceci ferait passer de \$17 millions à \$45 millions le budget de l'aide aux étudiants, mais il n'en coûterait au trésor public que \$1,7 million de plus, surtout en paiement d'intérêts aux banques qui consentiraient les prêts.

Les banques

Ce système ne dépend pas uniquement de l'acceptation des étudiants, mais aussi et surtout peut-être de la réaction des institutions bancaires.

Or il semble que celles-ci hésitent fortement à entrer dans le jeu, et c'est probablement pour cette raison que le cabinet, qui a approuvé le projet en principe, a mis l'affaire entre les mains du ministre des finances, M. Paul Dozois.

Le remboursement des emprunts par les étudiants se ferait par des versements mensuels sur une période pouvant aller jusqu'à 20 ans, à partir de 7 mois après la fin des études.

Rénovation des ventes de l'Hôtel-Dieu

QUEBEC.— Les religieuses augustines de Québec ont décidé de rénover à leurs frais, d'ici le printemps de 1967, les voiles datant de 1965 situées sous l'Hôtel-Dieu, dans la partie historique de Québec, la plus vieille ville française des Amériques.

Ces travaux, au coût de plusieurs milliers de dollars, les premiers d'une grande envergure entrepris par une communauté religieuse, permettront aux touristes de visiter ces lieux historiques gratuitement lors des fêtes du centenaire de la Confédération.

Des architectes étrangers qui ont visité les voiles, la semaine dernière, estiment que celles-ci sont les plus belles du genre en Amérique et les mieux conservées.

Les voiles, dont les murs blanchis à la chaux renferment des meubles anciens de grande valeur, ont servi de refuge aux augustines lors du siège de Québec par les Britanniques, en 1759, et du siège par les Américains, en 1775-76.

En 1759, durant les longs mois de la guerre avant la conquête, les religieuses y ont trouvé refuge contre les projectiles. Pendant quelque 25 ans ensuite, elles logèrent en partie dans ces lieux, un secteur du monastère ayant été réquisitionné par les troupes anglaises.

C'est François de la Jone, né à Paris en 1656, "maître-tailleur de pierres, architecte et arpenteur", qui fit les plans de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Les augustines décidèrent de faire construire le nouveau monastère sur l'ordre de Monseigneur François de Montmorency Laval, premier évêque de ce qui allait devenir le Canada.

Seuls les murs et les fondations de l'Hôtel-Dieu survécurent à l'incendie du 7 juin 1775.

CET ESPACE D'AIR POUR UN TOIT RÉVOLUTIONNAIRE ÉCONOMISE JUSQU'À 30 % DU CHAUFFAGE PROTEGE CONTRE LA GLACE ET LA CONDENSATION OFFRE FRAICHEUR EN ÉTÉ

TUILES DE BETON POUR UN TOIT PERMANENT ET À L'ÉPREUVE DU FEU

PAR Silibéton LITEF
31, CHOUINARD, MARIVILLE, QUÉBEC
UN 5-451 LU 9-7693

INSTITUT ALIE
19 ANNEES D'EXPERIENCE
4364, rue St-Denis, Montréal 18 Tél. 842-1791

ÉCOLE MIXTE
PROGRAMME ET DIPLOME OFFICIELS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

JOUR
COURS SCIENTIFIQUE 8e, 9e, 10e, 11e
COURS GENERAL 8e, 9e, 10e, 11e
COURS COMMERCIAL 10e, 11e, 12e

AVANTAGES DE NOTRE ÉCOLE

- ★ Allocation de \$200.00 des commissions scolaires
- ★ Allocation de \$10 par mois aux étudiants de 16 à 17 ans
- ★ Rajustement scolaire gratuit le soir et le samedi
- ★ Service complet d'orientation scolaire
- ★ Bibliothèque
- ★ Activités culturelles, sportives

SOIR et CORRESPONDANCE

8e 9e Générale
8e 9e Scientifique
10e Générale
10e Scientifique
11e Générale
11e Scientifique
10e 11e Commerciale
12e Commerciale Spéciale

Ces cours se prennent en un an ou par crédits en plusieurs années

COURS PRIMAIRE POUR ADULTES (4e à 7e)
ANGLAIS - 3 NIVEAUX: débutants, Intermédiaires, avancés
FORMATION DE CHEF — GESTION DES AFFAIRES

LISTE PARTIELLE DE NOS PROFESSEURS (Cours du jour)

Archambault, Marguerite — Brevet B
Boucher, Roger — B.A., B.Ped.
Boutin, Jean-Marie — B.A.
Brûlé, Guy — B.A., B.Ped.
Cazelas, Normand — B.A.
Chouinard, Michel — B.A.
Denis, Roger — B.A., B.Ped.
Dion, Lucie — B.A., D.S.E.
Dulude, Jean — B.A.
Gagnon, Philippe — B.A., B.Sc.
Hill, Aimé — B.Sc.
Laberge, André — B.A., B.Ped.
Laroque, Roland — B.A., B.Sc., B.Ped.
Lavalée, Emile — B.A., L.Sc.Com.
Legault, Pierre — B.A.
Longtin, Gilles — B.Sc.
Marquis, Léo — B.A., D.S.E.
Pagé, René — B.A., B.Ped., Brevet A.
Prince, Clément — B.Sc.A., Brevet spéc.
Toupin, Normand — B.Ped.III
Tetreault, Roger
Valade, Paul — B.A., L.Ped.
Viel, Guy — B.Sc.IV
Pigeon, Gérard — directeur pédagogique — B.A., L.Sc.Com., Brevet A, B.Ped.

DEMANDEZ NOS PROSPECTUS VENEZ CONSULTER LA DIRECTION INSCRIVEZ-VOUS SANS TARDER
Tél.: 842-1791

Sans obligation de votre part, demandez nos prospectus.

☐ Jour ☐ Soir ☐ Correspondance ☐ Langues

NOM
ADRESSE
VILLE TEL.

Rég. \$125.00

\$ 98.

26 semaines pour payer

Le complet du mois "CUSTOM 98" a été conçu pour l'homme et le jeune homme qui exigent une tenue impeccable, qui pourvoient à leurs demandes et qui préfèrent et n'acceptent que les meilleures choses de la vie.

ET N'OUBLIEZ PAS:

"Nous refuserons de vous le laisser porter... à moins qu'il ne soit parfaitement ajusté"

A. Gold & Sons
MONTREAL

DONT LES 3 MAGASINS SONT OUVERTS TOUTE LA JOURNÉE SAMEDI

388 ouest, STE-CATHERINE (angle St-Alexandre)
Stationnement gratuit au St-Bas, carré Phillips

FAIRVIEW POINTE-CLAIRE

960 ouest, STE-CATHERINE (voisin du Loew's)
Stationnement gratuit au Mansfield Automatic

L'univers féminin



Coiffure go-go après six heures seulement ? Vous désirez une coiffure simple et passe-partout pour aller au collège ou au bureau, mais le soir, vous avez bien envie d'être amusante et d'adopter l'allure go-go ? Rien de plus simple. Imitez Ginette qui porte le postiche en digne. Vous l'obtiendrez chez tous les bons coiffeurs. Un support dissimulé sous le bandeau tient le tout en place. Le postiche go-go est offert en quatorze teintes ce qui vous permet de choisir celle qui se marie le mieux avec votre chevelure naturelle. Son prix est d'environ \$6. Il ne s'agit évidemment pas de cheveux naturels.

Des étudiants étrangers recherchent à Montréal des foyers pour les accueillir

(une entrevue de Solange CHALVIN)

Le service d'accueil de l'université de Montréal est à la recherche d'une cinquantaine de foyers montréalais qui accepteraient non pas de loger et de nourrir, mais tout simplement de recevoir de façon amicale, un ou une étudiante d'origine étrangère.

Cette année, ils seront plus de 600 étudiants non canadiens inscrits à l'université. 40% de ces étudiants viennent d'Asie, d'Afrique ou d'Amérique latine, les autres d'Europe ou des États-Unis. Le service de logement de l'université leur trouve un gîte, mais ces étudiants voudraient rencontrer des familles canadiennes, retrouver l'atmosphère d'un foyer, participer à une activité familiale.

Rien de plus pénible, nous dit-il, d'être seul, de regarder défiler les voitures, le dimanche, et d'être isolé, confortablement mais seul, dans une chambre d'étudiants. Bien sûr, il y a les camarades de cours, mais encore là, il faut un certain temps pour établir des contacts. En plus, nous avons quelquefois l'impression que les étudiants canadiens ne sont pas tellement avides de nous faire rencontrer leur famille.

Le but de l'accueil : une franche amitié

C'est un jeune étudiant en lettres, histoire et géographie, Michel Leclerc, qui dirige le service d'accueil de l'université. L'an dernier malgré plusieurs efforts, le service n'a réussi à rentrer en contact régulier qu'avec sept familles. Plusieurs personnes nous promettent d'inviter une étudiante ou un étudiant mais nous attendons en vain au cours de l'année, l'invitation qui ne vient pas. Cette année, nous faisons un effort accru dans le but d'intéresser au moins une cinquantaine de familles à cette expérience.

Pour l'étudiant étranger, l'accueil signifie qu'une famille l'aide à surmonter l'ennui et la nostalgie de son pays. Par l'accueil, une franche amitié s'établit entre deux nations. Tout autant pour la famille qui reçoit que pour l'étudiant, cet accueil est un moyen d'apprécier et de comprendre une culture étrangère. Le dialogue s'établit alors et les préjugés s'estompent.

Un service gratuit

Il est évident que ce service doit être offert gratuitement. Il n'est nullement question pour l'étudiant de payer pour être reçu, ni pour la famille de se voir dans l'obligation d'offrir quoi que ce soit au visiteur.

Qualité de l'accueil

Il est préférable que chaque membre de la famille participe à l'accueil, nous dit Michel Leclerc, et dans l'ensemble, nous préférons des familles avec enfants. Les enfants, pour plusieurs des étudiants étrangers, sont un élément de contact. Le père par son travail et la mère par son rôle d'introduction à notre mode de vie. Une sélection se fait au bureau de l'accueil afin d'orienter tel type d'étudiant ou d'étudiante vers tel type de famille. C'est ainsi qu'un ingénieur sera intéressé à recevoir un étudiant en génie et un ouvrier à un étudiant s'intéressant aux questions syndicales, par exemple.

Il est souhaitable que l'accueil ne soit pas uniquement occasionnel mais constant; c'est ce dont l'étudiant a besoin. La famille recevant devra, selon Michel Leclerc, avoir un esprit international, ce qui signifie un esprit ouvert et flexible, capable d'accepter un point de vue totalement différent. Toutefois, la qualité la plus importante est la simplicité.

Quand et comment accueillir l'étudiant étranger

C'est une famille qui a tenté l'expérience l'an dernier, M. et Mme Jacques Billette, qui répond à cette question.

Nous avons accueilli une étudiante vietnamienne de 19 ans dès son arrivée à Montréal, en attendant que le service de logement lui trouve une chambre. Ensuite, nous l'avons revue à plusieurs occasions au cours de l'année. Nous l'avons amenée en promenade, en pique-nique, chez nos amis, etc. Elle est étudiante en sociologie et nos échanges ont été très fructueux. C'est ainsi que nous avons mieux compris le conflit vietnamien, c'est ainsi que tout doucement mon mari et moi avons pénétré certaines aspirations de ce peuple. Comme nous avons l'intention d'ici quelques années d'aller séjourner à l'étranger, soit en Asie ou en Afrique, nous trouvons que le service d'accueil était le meilleur moyen de préparation. Nous recommandons l'expérience à tous les foyers, particulièrement à ceux qui feraient des projets de séjour à l'étranger.

Les familles intéressées à s'inscrire au bureau de l'accueil doivent entrer en communication avec le service d'accueil de l'université de Montréal, bureau 773, Centre social, 2222 avenue Maplewood. M. ou téléphoner à 733-9951, poste 498. On leur fera parvenir une feuille d'inscription leur demandant de décrire leur milieu familial ainsi que la forme d'accueil qu'elles veulent offrir. Une expérience passionnante que vous devriez donner l'occasion de vivre à votre famille. Ce serait sans doute une excellente préparation à l'accueil que nous devrions réserver l'an prochain aux visiteurs d'Expo 67.

ÉDUCATION des ENFANTS

par Marie-L. Van ECKHOUT, de "Femmes d'Aujourd'hui"

Ce que les jeunes attendent des parents : SECURITE ET CONFIANCE

L'idéal de la vie serait représenté pour plus de 60% des jeunes qui sortent des collèges par une vie facile et sans soucis, le plaisir immédiat, l'argent et la passivité. C'est ce que révélait une enquête récente effectuée par le professeur Lafon de l'université de Montpellier. A la séance inaugurale du congrès de l'Union mondiale des organismes pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (UMOSEA) tenu récemment à Bruxelles, ce professeur a fait un rapport très remarqué sur les adolescents d'aujourd'hui face à la vie moderne. Voici un résumé rapide des idées et conclusions du professeur à la suite de l'enquête qu'il a poursuivie auprès d'un grand nombre de jeunes.

Jusqu'à ces dernières années, l'évolution de la société, de ses valeurs, se faisait à un rythme lent. Il était relativement facile de préparer l'adolescent en l'adaptant, malgré ses crises, à ce monde connu. Aujourd'hui ce n'est plus tant l'adolescent qui est inconnu que le monde où il vivra en 1980 ou même en 1970 ! Le progrès technique est tel, que d'une ligne horizontale les courbes représentatives passent à une ligne presque verticale. Le problème de la jeunesse n'a de sens qu'en fonction de ce que sera l'homme de demain. Cela comporte d'ailleurs la jeunesse, de la traiter comme telle, de lui faire confiance et de lui proposer un "projet" du monde futur qu'elle modifiera sans doute, mais qui lui donnera le goût de s'engager.

Autrefois, c'est par l'effort, le travail, que s'obtenait le mieux vivre. Aujourd'hui, la technique a créé le confort ou du moins l'illusion du confort et on peut l'obtenir avant de l'avoir mérité. Il ne correspond plus à une ascension, il est devenu un dû. On est arrivé avant de partir. L'enfant-roi est habitué trop tôt à recevoir sans avoir gagné; il a de beaux jouets, un habillement soigné, un argent de poche souvent excessif. Il voit de très jeunes garçons et de très jeunes filles être promus du jour au lendemain au rang de "vedettes" tant et si bien que la gloire et la fortune lui semblent à portée de la main sans qu'il ait à se donner aucun mal.

Le cinéma, la télévision, l'image sous toutes ses formes nous ramènent à un mode de connaissance archaïque qui fait de l'être humain non plus un être de pensée et de liberté, mais un être de perception et d'impregnation. L'ambiance si recherchée par les jeunes, imprègne l'inconscient et lui apporte des stimulations émotionnelles qui déclenchent une euphorie. L'ambiance promet le plaisir et le luxe et, plus que jamais, l'évasion dans l'irréel. Elle devient l'anesthésique et la drogue sociale qui peut devenir une nécessité en créant un état de besoin.

Autre mécanisme à souligner : la prolongation de l'adolescence en une jeunesse qui recule de plus en plus la date de l'engagement dans la responsabilité et dans l'indépendance, d'où hostilité des jeunes contre les générations précédentes.

Si l'on veut préparer les adolescents d'aujourd'hui à dominer les conditions de vie de demain au lieu d'être dominés par elles, il faut révéler et cultiver en eux tout ce qui est personnalité, intelligence, savoir-faire, compréhension. Il faut concilier formation générale et formation technique, formation sociale et formation professionnelle, formation du caractère et formation de l'intelligence plutôt que de choisir entre elles. Alors, nous découvrirons la complémentarité du technique et de l'humain.

Il nous incombe de faire de nos adolescents des êtres bien portants, équilibrés globalement, des hommes optimistes, généreux, cultivés, doués de souplesse intellectuelle et d'une curiosité en éveil pour tout ce qui concerne la connaissance. Les jeunes doivent apprendre la valeur de certains efforts gratuits et de la réflexion personnelle pouvant aller jusqu'à la méditation en combinant l'approfondissement d'une spécialité avec le goût des idées générales.

Les premières choses à offrir aux jeunes sont peut-être la sécurité et la confiance. Mais il ne faut pas oublier d'ajouter la dimension essentielle qui est la dimension spirituelle.

Aidons les enfants à découvrir les vraies valeurs humaines qui ont leurs racines dans l'évolution historique de l'homme et de ses espérances en l'avenir, car l'homme est dynamique continu et constamment renouvelé.

YEUX ROUGES

OPTREX soulage rapidement la douleur des yeux rouges, endoloris, fatigués par la télévision, le vent, le soleil ou la fumée. OPTREX apporte un soulagement rapide et durable.

Aussi COMPRESSES OPTREX POUR LES YEUX

Chez votre pharmacien
Optrex
"le bien-être des yeux"

OP-68

Le Jardin du Ritz
est l'endroit idéal



POUR LE DÉJEUNER,
LE THÉ D'APRÈS-MIDI,
LES COCKTAILS & LE DÎNER
FACILITÉS DE STATIONNEMENT
PRÉPOSÉ AUX AUTOMOBILES À L'ENTRÉE
Hotel Ritz-Carlton
SHERBROOKE au coin DE LA MONTAGNE
842-4212

CARNET MONDAIN

La saison mondaine monténaise s'ouvrira le 22 septembre prochain par la présentation de la première du NY City Ballet au profit des enfants arriérés. Cette représentation qui sera suivie d'un "discotheque party" aura lieu à la Place des Arts et sera sous le patronage de Mme Georges Vanier et du premier ministre M. Lester B. Pearson. L'ambassadeur des États-Unis, M. Walton Butterworth ainsi que le maire de Montréal, Me Jean Drapeau présideront la soirée. On peut dès maintenant se procurer des billets pour cette soirée en s'adressant à l'Association des enfants arriérés du Québec, 5890 avenue Monkland, Montréal 28 (481-0213).

Mon mari s'est suicidé admet la veuve de l'écrivain Hemingway

NEW YORK — La veuve de l'écrivain Ernest Hemingway, prix Nobel, a reconnu publiquement que son mari s'était suicidé. Mme Mary Hemingway avait déclaré dans une interview livraison du magazine américain "Look" que son mari s'est donné la mort, mais qu'elle refusait de l'admettre, ne pouvant y croire elle-même, et préférait prétendre qu'il y avait eu accident.

Dans ce même article de la revue déjà mentionnée, Mme Hemingway a révélé que son mari avait refusé une offre sociétale de payer des droits d'auteur sur ses livres, en disant : "qu'il les accepterait volontiers si les mêmes privilèges étaient accordés à tous les écrivains américains".

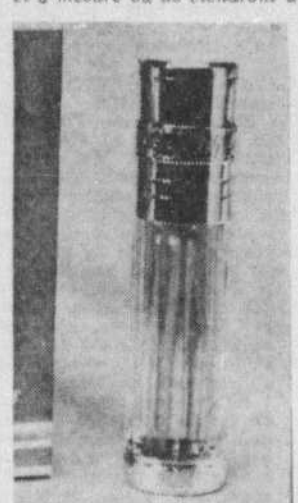
On sait que l'écrivain avait été troublé mort dans son pa-

villon de chasse de Ketchum, Idaho, le 2 juillet 1961. Il fut tué par des balles provenant de sa propre carabine, mais aucune déclaration officielle n'aurait été faite que sa mort était accidentelle ou voulue. Plus tard, Mme Hemingway intenta des procédures légales pour interdire la publication et la distribution du livre "Papa Hemingway" parce qu'elle voulait cacher au public lecteur et peut-être également à elle-même, la vérité au sujet de la mort de son mari.

Toutefois, Mme Hemingway affirme dans cette entrevue qu'elle est certaine que son mari ne s'est pas enlevé la vie "parce qu'il ne voulait pas écrire". C'est une idée fabriquée de toute pièce a-t-elle répondu à la journaliste Oriana Fallaci qui l'interrogeait à ce sujet. La cause du suicide n'est pas révélée dans l'article.

TOUT NOUVEAU, TOUT BEAU

Sous cette mini-rubrique, nous vous présenterons au fur et à mesure où ils viendront à



notre connaissance, tous les articles nouveaux mis en marché, susceptibles d'intéresser l'un

des membres de la famille. Cette rubrique est complètement détachée de toute publicité. Notre but est simplement de vous dire qu'il y a maintenant tel produit nouveau en marché. Si nous l'avons essayé, nous nous dirons ce que nous en pensons, sinon, l'expérience devra être tentée par vous. Afin que la chronique soit pratique, nous demandons à nos lectrices d'y collaborer en nous signalant leurs trouvailles.

Atomiseur parfum 66

La célèbre maison Christian Dior présente un atomiseur parfum, nouveau genre. Cet atomiseur à niveau visible, de forme cylindrique, est coiffé d'un capuchon de métal doré inaltérable. Il existe en trois tailles différentes dans les 4 parfums connus : Miss Dior, Diorama, Diorissimo et Diorling. Son prix et son contenu réel en parfum sont exactement les mêmes que ceux d'un flacon vendu dans la série classique.

Ses avantages : il est aisément transportable, il ne fuit en aucune circonstance, même en avion. Le parfum est à l'abri de l'air, il se conserve et garde ses senteurs fines jusqu'à épuisement du contenu même en cas d'utilisation de longue durée.

L'atomiseur dit le communiqué de présentation (nous ne l'avons pas essayé) permet une pulvérisation dont la puissance de "parfumage" est supérieure, à dose égale, à celle qu'on obtient d'un vaporisateur.

Ne le répétez pas au professeur de votre enfant

LONDRES — Un maître d'école a le droit d'appliquer des coups de canne sur la partie charnue du dos de ses élèves et cela ne relève pas de la justice : ainsi en a décidé hier un tribunal de Croydon, dans la banlieue sud de Londres, en déboutant le père d'un écolier de huit ans qui avait porté plainte parce que son fils avait été puni de la sorte. Le fils du plaignant, ainsi que deux autres écoliers dont les parents s'étaient abstenus de porter plainte, avaient reçu chacun deux coups de canne devant les autres élèves assemblés, pour avoir joué au football avec la casquette d'un de leurs condisciples.

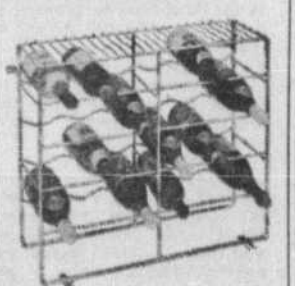
Revue

Le 4e numéro du bulletin "Vie musicale" vient d'être distribué par le ministère des affaires culturelles. On y trouve, notamment un article de Wilfrid Pelletier, son directeur, sur le problème des droits. On se renseigne au ministère.

Goutte-Vin dit "TASTEVIN"
Accessoire de dégustation bien connu des Amateurs de Vin et des Gourmets



Un homme de bon goût a une BIBLIOTHÈQUE



et une VINOThèque qu'il garnit l'une, de beaux livres l'autre, de bonnes bouteilles.

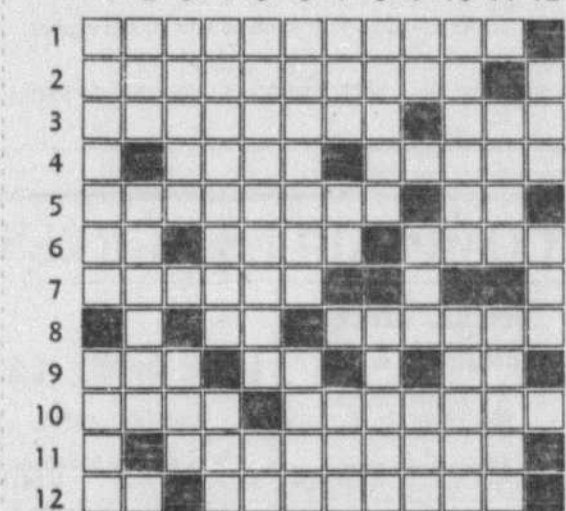
Pour choisir les uns ou les autres, demandez notre Guide d'Achats et nos prospectus pour vos casiers à bouteilles et vos terres à vin.

AU CEP D'ANJOU

470, Avenue Ogilvy - Montréal 13
Tél.: 276-1224 ou 276-1127

Les mots croisés du "DEVOIR"

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12



HORIZONTALEMENT

- 1-Pour évacuer les gaz brûlés
- 2-Décomposition
- 3-Gravement offensée — Vin réputé
- 4-Sainte — Ensemble
- 5-Chargions — Avant l'ère chrétienne
- 6-Obtenu — Affection de la peau — Pierre
- 7-Mis ensemble
- 8-Pronom — Passer au large
- 9-Céréale — Négation — Absorbé à l'envers
- 10-Songue — Divinités aquatiques
- 11-Crochet tournant
- 12-Marque le dégoût — Basse sur un

VERTICALEMENT

- 1-Débarrasser de son eau — Coupe court aux longues phrases
- 2-Partie du corps — Petit chemin
- 3-Pauvre mesure — La première dans son genre
- 4-Atteignant le but de son voyage — Prêt aux larmes
- 5-Médecin — Proposition
- 6-Font souvent leurs nids dans les édifices — Pleu-ve inscription
- 7-Sur le point de s'achever — Au monde — D'un auxiliaire

8-Nouvrent pas la bouche

- 1-Met fin à une explication
- 2-De bonne humeur — Pronom arabe
- 3-Délicieuse boisson — Dynastie anglaise
- 4-Abri pour navires — Bois précieux
- 5-Sans aucune valeur — Certain

Solution d'hier

- Horizontalement :
1-MANICOUAGAN
2-ABASOURDIS
3-LOISIRS — SU
4-INSU — AUMONE
5-GN — ENGLOUTIS
6-NEF — AIRE — NE
7-IM — DONNAT — EN
8-TE — DISSETTE
9-ENT — SOEURS
10-AE — POT
11-BAGARREUR
12-DEBOURSE — NÉE
- Verticalement :
1-MALIGNEMENT — ID
2-ABONNEMENT
3-NAIS
4-ISSUE — DD — ABO
5-COI — OISEAU
6-OURAGANS — GR
7-URSULINES — AS
8-AD — MORATOIRE
9-GROUETTE
10-AS — NT — EUPEN
11-SEINE — ROUE
12-MU — SENESTRE

Diner Gourmet

\$3.75 et plus

TOURS DE CHANT

Thérèse Guérard

soprano

Roger Doucet

ténor

Suzanne Sénécal

MEZZO

Aucun frais de couvert

Rés. 271-1188

AULUTIN

qui bouffe

ST-GREGOIRE et ST-HUBERT

Cuisine et vins de choix

Dîner à la chandelle

à "La Vieille France" ce soir
et tous les soirs, sauf le dimanche

Ce restaurant fameux bien connu des nites du midi est désormais ouvert le soir.

Les gourmets desirs de savourer des spécialités gastronomiques, au cœur du vieux Montréal, à 50 cents, rue St-Jacques, sont accueillis avec une franche cordialité par les patrons de l'établissement.

Un service attentif est assuré à la Salle Normande ou au Tunnelier.

Diner's Club FACILITÉS DE STATIONNEMENT
Pour réservations appelez Gérard : 845-1575

La Vieille France

Baissiers, moins agressifs sur les Bourses de Montréal et Canadienne

potins financiers

Les effets du resserrement du crédit en Angleterre se font sentir défavorablement sur la Bourse de Londres, si l'on en juge par la tenue de ce marché hier. Après avoir baissé fortement durant les 6 séances consécutives, précédant celle d'hier sur la Bourse de N.Y., l'indice des Industriels de DJ clôturait hier 1.89 point plus bas à 790.14, contre 792.03 le veille, alors que la perte avait été de 12.59 points. Incidemment, le bas touché hier par ce marché indice avait été de 781.90. Il faut remonter plus de deux ans en arrière pour trouver un tel cours. La Bourse de Toronto était, pour la 7e séance consécutive, encore réactionnaire, hier, de même que la Bourse de Montréal.

Les fluctuations d'hier (2 avances et 2 baisses) ne nous disent rien qui vaille et elles pourraient en être encore ainsi aujourd'hui, à moins que les nouvelles ne deviennent meilleures.

Le vice-président des E.U. tenterait certain rapprochement avec la Chine communiste. Comme il est le responsable de la fin de la guerre froide, il est évident qu'il est à se demander, si tout ceci ne conduira pas à une entente pacifique avec le Vietnam-Nord. Dans l'affirmative, les valeurs boursières canadiennes et américaines interviendraient le tout d'un bon oeil.

Bache & Co. vient d'acquiescer Richard J. Buck & Co.

La proposition des employés de l'industrie américaine de demander une hausse de salaire à cette époque inflationniste explique la peur de durcir le relèvement technique, hier, à Wall Street, après la pire dégringolade hebdomadaire encore vue depuis le printemps de 1962. Le pessimisme était tel hier que maintes valeurs canadiennes reculaient de plus de 8 points et l'on peut en dire autant de maints stocks américains. DES MESURES SEVERES doivent être prises par Washington et Ottawa pour enrayer l'inflation, d'où quel- le violence. L'on en vient à l'épargne-obligatoire, exempté d'impôt, que l'on restreint les ventes à tempérament, en haussant les premiers versements et que l'on ait une législation ouvrière, comportant sanctions et la poursuite inflationniste perdrait de sa force en Amérique du Nord, à notre opinion, sinon, attendons-nous à une récession économique fort grave.

United Air Lines a perdu \$7,700,000 le mois dernier, à cause de la grève de ses mécaniciens, alors que, l'an dernier, elle avait accusé durant le même mois un gain de \$6,700,000. A notre opinion, la formule du partage des profits devrait être généralisée, plutôt que le recours aux grèves et ces dernières ne tarderont à diminuer, mais alors...

Wood Gundy Valeurs Limitée vend actuellement selon le cours \$50,000,000 d'obligations de Consumers Glass Co. à 7 1/4%.

Power Corporation of Canada Limited a déclaré au début de cette semaine un dividende de 59.375 cts l'action de premier privilège, 4 3/4%, série 1965, payable le 14 octobre 1966 aux actionnaires inscrits le 20 septembre. Elle a aussi déclaré 11 cts l'action privilégiée participante, 6% non cumulatifs, et le même montant par action ordinaire sans valeur au pair. Ce dernier est payable le 30 septembre aux actionnaires inscrits le 6 du mois.

La cote s'est également effritée à la Bourse Américaine. Scurry Rainbow Oil a cédé 1 7/8. Preston 3-8, Fargo Oil 3-16, Canadian Javelin 1-4 et Canadian Marconi 1-8.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

Mount Royal Rice Mills Ltd. publie un bon 1er rapport trimestriel

Mount Royal Rice Mills Limited et ses filiales entièrement contrôlées en affaires depuis 1982 ont parvenu à leurs actionnaires leur premier rapport financier pour la période se terminant le 31 juillet 1966, soit pour les 3 premiers mois du présent exercice financier. Dans ce rapport, rédigé dans les 2 langues officielles du Canada, son président, M. Eric Reford, leur fait remarquer en partie ce qui suit: Nous vous soumettons ci-dessous les résultats de nos opérations pour le trimestre se terminant à la fin de juillet.

Profit net des opérations	\$117,834	\$102,563
Moins: Provision pour imp. sur rev.	\$1,521	\$9,017
Profit net	\$116,313	\$93,546
Gain par action	26c	26c

Ces chiffres sont évidemment sujets à la vérification annuelle et aux ajustements de fin d'année.

En marge d'une nomination à la Compagnie de Papier Rolland Limitée

M. André Asselin, ingénieur en chef à la Compagnie de Papier Rolland Limitée, a été nommé gérant de la production des usines. Cette nomination a été annoncée par M. Marc Rolland, vice-président et gérant des usines. M. Asselin, diplômé en génie de l'Université de Montréal en 1945, est entré au service de la compagnie en 1947. Il a travaillé aux moulins de Mont-Rolland et de St-Jérôme d'abord à titre d'ingénieur et puis comme surintendant général. En 1963, il a été nommé ingénieur en chef à St-Jérôme. A son nouveau poste, M. Asselin assumera la responsabilité de la production aux usines de la compagnie: St-Jérôme, Mont-Rolland et la division des usines couchées Scarborough, Ont. M. Asselin est né à Montréal et demeure à St-Jérôme. Il est membre de la Corporation des Ingénieurs du Québec, Canadian Pulp & Paper Association, Technical Association of the Pulp & Paper Industry et Paper Industry Management Association.

Les Canadiens ont acheté pour \$891,400,000 d'assurance-vie en juin

Selon un rapport de "Life Insurance Agency Management Association", les nouvelles assurances-vie achetées par les Canadiens en juin 1966 représentent \$891,4 millions comparativement au total de \$867,9 millions atteint en juin 1965. Ce chiffre porte à \$4,805 millions le total des six premiers mois pour 1966, soit une augmentation de 9.6% par rapport à la même période l'année dernière. En juin, les achats d'assurance-vie ordinaires ont atteint \$873,3 millions, comparativement à \$823,6 millions en juin 1965. Les achats d'assurance-vie industrielles se sont chiffrés à \$1 million, comparativement à \$1.1 million en juin 1965. Les achats d'assurance-vie collectives ont atteint \$219.1 millions en juin 1966, comparativement à \$258.7 millions en juin 1965. Voici le montant des assurances-vie ordinaires achetées dans chaque province en juin 1966 et en juin 1965 (en millions de dollars):

	1966	1965	Total pour six mois 1966	Total pour six mois 1965
Alberta	\$1,900	\$4,400	\$271,500	\$260,000
Colombie-Britannique	38,900	60,400	326,500	298,300
Manitoba	25,000	23,800	130,100	130,100
Nouveau-Brunswick	12,700	13,400	72,500	72,500
Terre-Neuve	3,800	4,400	22,400	23,800
Nouvelle-Ecosse	17,100	19,500	97,500	98,800
Ontario	265,800	226,300	1,411,500	1,276,600
Île du Prince-Edouard	1,400	1,500	9,100	8,400
Québec	212,400	211,800	1,137,200	1,155,500
Saskatchewan	22,300	18,600	113,500	106,700
TOTAL	\$671,300	\$823,800	\$3,591,800	\$3,430,700

Sobey Stores Ltd. demandera à ses actionnaires le 1er septembre, d'approuver le fractionnement de ses actions

Sobey's Stores Ltd. nous fait savoir que ses administrateurs ont adopté une résolution, le 15 courant, stipulant le fractionnement des actions des classes "A" et "B" de la compagnie, à raison de 2 pour 1. Cette résolution sera soumise aux actionnaires le 1er septembre 1966, pour fin d'adoption par eux. La direction se propose d'inscrire ses actions de la classe "A" sur la liste des valeurs de la Bourse de Toronto — incidemment, ces dernières sont présentement inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse Canadienne. Les membres de son conseil d'administration se proposent aussi de hausser modérément les taux des dividendes sur les 2 catégories d'actions mentionnées ci-dessus; ce sera la deuxième augmentation dans moins d'un an. Au-delà de 50% des actions de la classe "B", comportant le droit de vote, sont détenues par Sobey's Holding Co., qui est la propriété exclusive de la famille Sobey. Cette dernière n'a nullement l'intention de vendre aucune des actions qu'elle détient en portefeuille. Le ressort du dernier rapport de Sobey's Stores Ltd. couvrant l'exercice financier clos le 31 mars 1966, que ses recettes nettes furent équivalentes à \$1.88 l'action combinées, "A" et "B", comparativement à \$1.49 durant l'exercice financier antérieur. Incidemment, les cours extrêmes de ses actions de la classe "A" furent l'an dernier de 17 1/2 à 20 1/2 et, durant le premier semestre de cette année, ils furent de 18 à 20 1/2.

Marcel CLEMENT

Record pour la John Labatt Ltd

Au cours du dernier exercice financier

LONDON, Ont. — John Labatt Ltd, a réalisé, au cours de l'exercice financier qui a pris fin le 30 avril 1966, des bénéfices nets de \$5,616,022, soit \$1.29 par action. Le rapport annuel de la compagnie, qui vient d'être rendu public, mentionne qu'il s'agit d'un nouveau record. L'an dernier, les profits nets de la compagnie s'élevaient à \$5,460,371, soit \$1.25 par action.

Au cours du dernier exercice financier, les ventes de Labatt s'élevaient à \$123,492,360. La production a également atteint de nouveaux sommets pour s'élever à 2,517,000 barils, soit 6 p.c. de plus que l'année précédente.

Bourse de New York

Wall Street tergiverse de nouveau hier

NEW YORK. — Le mouvement de régression s'est poursuivi hier pour la septième séance consécutive dans le cadre d'une grande activité. Le virement a été de 9,380,000 actions au regard de 8,690,000 lundi. Il s'agit du plus imposant volume d'affaires enregistré depuis le 17 mai, alors que 9,970,000 actions avaient changé de mains.

L'indice Dow Jones des valeurs industrielles a cédé 1.89 à 79.14 son plus bas niveau depuis le 10 février 1964.

La moyenne que la Presse Associée établit pour 60 valeurs a cédé 4 à 283.7, soit son plus bas niveau depuis le 24 février 1965, alors qu'elle s'inscrivait à 283.0.

Les valeurs canadiennes ont oscillé dans un faible rayon. Alcan et Pacific Canadian ont cédé 3-8 chacune; Hudson Bay Mining et Walker-Gooderham 1-8 chacune. Dome Mines a perdu 1/4. Canadian Distillers Seagrams a gagné 1/4. Granby Mining 3-4 et International Nickel 1-4.

La cote s'est également effritée à la Bourse Américaine. Scurry Rainbow Oil a cédé 1 7/8. Preston 3-8, Fargo Oil 3-16, Canadian Javelin 1-4 et Canadian Marconi 1-8.

Bourse de Toronto

L'indice des Industriels, à un nouveau bas sur le marché minier

TORONTO. — La cote s'est effritée hier pour la septième séance consécutive en dépit d'une reprise de dernière heure. L'indice des valeurs industrielles a cédé 35 à 148.46. Les pertes avaient prédominé sur les gains dans la proportion de 329 contre 118.

Le virement a été de 2,896,000 actions au regard de 2,487,000 lundi.

Les analystes attribuent toujours cet état de choses aux mêmes raisons: restrictions monétaires, incertitude sur la scène internationale, accroissement des taux d'intérêt et malaise ouvrier.

D'aucuns affirment que c'est à cause de cette incertitude qu'un certain nombre d'investisseurs se retirent discrètement dans l'ombre. Aux industrielles, General Motors a cédé 1-2 à 77 1/2. Avec 2-8 à 121 1/2. Banque de Nouvelle-Ecosse un point à 65 et Banque Royale 3-4 à 67 1/2. Bell Telephone a gagné 3-4 à 49 3/4. Ford of Canada 2-3 à 149 1/2 et Stelco 1-8 à 22 3/4. Aux pétroles de l'Ouest, Scurry Rainbow a cédé 2-1 à 24 1/8 et Pacific Petroleum 1-8 à 9 7/8. Aux aurifères, Cap Campbell Red Lake a cédé trois points à 25.

Cours de l'or

PARIS. — Le napoleon, ancienne pièce d'or française de 20F, cotait hier 46.50 au marché libre de l'or français.

L'algie, pièce américaine de \$10, valait 123.20.

LONDRES. — Cote de l'once d'or fin en argent américain au marché libre de l'or européen: \$35.16 1/2 à l'achat et \$35.18 1/2 à la vente.

Prix de l'once troy d'or à la Bourse londonienne des lingots: \$35.16 1/2-25, 252 shillings, 3-1/2 pence.

Cours du dollar

MONTRÉAL. — Le dollar américain a cédé hier 1-16 à \$1.07 1/2.

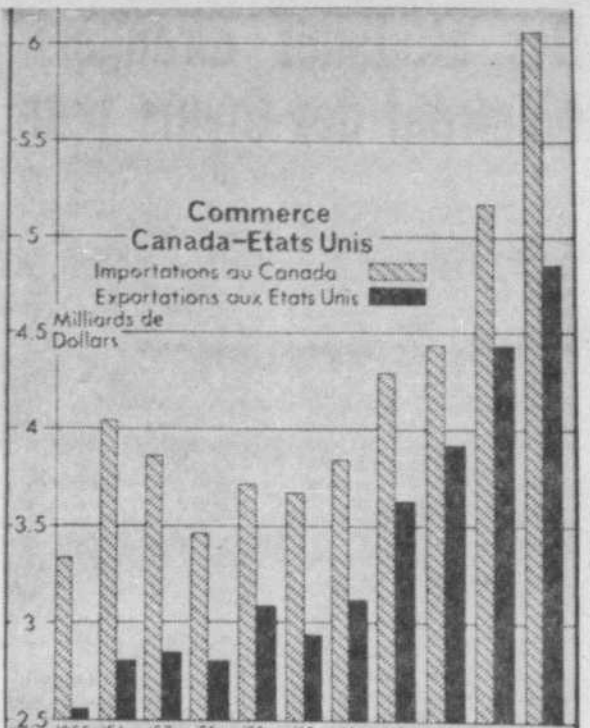
La livre sterling a baissé de 3-16 à \$2.99 11-16.

NEW YORK. — Le dollar canadien a gagné hier 3-4 à 93 1/4. Mardi dernier, il avait une valeur identique.

La livre sterling a gagné 1-64 à \$2.78 13-16.

Cours des changes

Afrique du Sud, rand	1.51
Allemagne, deut mark	2695
Angleterre, livre	2.992
Argentine, peso	.0051
Australie, dollar	1.20
Autriche, schilling	.0418
Belgique, franc	.0217
Bresil, cruzeiro	.00050
Chili, escudo	.2314
Danemark, couronne	.1553
Espagne, peseta	.0180
France, franc	.2194
Italie, lire	.001726
Japon, yen	.002973
Mexique, peso	.0863
Norvège, dollar	1.079/16
Ontario, couronne	.1506
Nlle-Zélande, liv N.Z.	2.9907
Pérou, sol	.0404
Suède, couronne	.2486
Suisse, franc	.2486
Tchécoslovaquie, cour.	.1490
Venezuela, bolivar	.2398



DEFICIT COMMERCIAL AVEC LES E.U. — Le déficit commercial du Canada avec les Etats-Unis a dépassé \$6,000,000,000 en 1965. Les importations américaines ont augmenté de 17 p.c. au cours de l'année tandis que les achats faits par les Américains au Canada sont passés de \$4,271,059,000 en 1964 à \$4,838,668,000 en 1965. (Graphique PC)

L'idée d'une "conception de l'énergie continentale" en Amérique du Nord

Discutée par le président du conseil de la B.A. Oil

Au cours d'une allocution qu'il a adressée à l'American Bar Association, récemment, dans notre ville, M. C.D. Shepard, président du conseil d'administration de la British American Oil, a déclaré que l'idée d'une "conception de l'énergie continentale" en Amérique du Nord est déjà en partie parmi nous.

Il s'est exprimé en ces termes: "Au point de vue gaz et électricité, et à un moindre degré au point de vue pétrole, j'estime que nous avons déjà un système continental d'approvisionnement au sein duquel les réseaux d'approvisionnement canadiens sont tout aussi importants que le troisième côté d'un triangle, ou la troisième branche d'un trépied."

Au cours de son allocution sur "la transmission de l'énergie internationale", M. Shepard a dit que les oléoducs, les gazoducs et les réseaux de distribution canadiens jouent un rôle d'importance capitale dans le système de distribution nord-américain.

M. Shepard a pris la parole devant des juristes de l'ABA, spécialistes en loi internationale et comparative, en loi sur les richesses naturelles et en loi sur les services d'utilité publique, lors de la 89e assemblée annuelle de cette association. Environ 10,000 délégués assistaient à cette assemblée de trois jours à Montréal. C'était la première fois, depuis 1913, que l'assemblée annuelle se tenait au Canada.

M. Shepard a déclaré qu'il n'y avait aucune difficulté juridique en vertu des lois canadiennes en ce qui concerne l'exportation du pétrole brut à destination des E.U., et qu'il n'existe aucun règlement américain spécifique qui régit les importations de pétrole provenant du Canada ou du Mexique, "mais nous reconnaissons néanmoins qu'il est nécessaire de considérer les intérêts américains, que les Etats-Unis ont pris sous l'angle producteur ou consommateur".

Il a suggéré que toute programmation visant à développer les marchés pour les ressources canadiennes d'énergie aux Etats-Unis devrait être planifiée de manière à éviter le bouleversement des schémas existants de l'approvisionnement et de la distribution.

Notant, qu'historiquement, le développement du Canada a toujours été étroitement lié à ses exportations, il a ajouté qu'actuellement, le quart du revenu national du Canada provient des ventes d'exportation.

Il a ajouté qu'il n'y avait aucune difficulté juridique en vertu des lois canadiennes en ce qui concerne l'exportation du pétrole brut à destination des E.U., et qu'il n'existe aucun règlement américain spécifique qui régit les importations de pétrole provenant du Canada ou du Mexique, "mais nous reconnaissons néanmoins qu'il est nécessaire de considérer les intérêts américains, que les Etats-Unis ont pris sous l'angle producteur ou consommateur".

Il a suggéré que toute programmation visant à développer les marchés pour les ressources canadiennes d'énergie aux Etats-Unis devrait être planifiée de manière à éviter le bouleversement des schémas existants de l'approvisionnement et de la distribution.

Notant, qu'historiquement, le développement du Canada a toujours été étroitement lié à ses exportations, il a ajouté qu'actuellement, le quart du revenu national du Canada provient des ventes d'exportation.

Il a ajouté qu'il n'y avait aucune difficulté juridique en vertu des lois canadiennes en ce qui concerne l'exportation du pétrole brut à destination des E.U., et qu'il n'existe aucun règlement américain spécifique qui régit les importations de pétrole provenant du Canada ou du Mexique, "mais nous reconnaissons néanmoins qu'il est nécessaire de considérer les intérêts américains, que les Etats-Unis ont pris sous l'angle producteur ou consommateur".

Il a suggéré que toute programmation visant à développer les marchés pour les ressources canadiennes d'énergie aux Etats-Unis devrait être planifiée de manière à éviter le bouleversement des schémas existants de l'approvisionnement et de la distribution.

Notant, qu'historiquement, le développement du Canada a toujours été étroitement lié à ses exportations, il a ajouté qu'actuellement, le quart du revenu national du Canada provient des ventes d'exportation.

Il a ajouté qu'il n'y avait aucune difficulté juridique en vertu des lois canadiennes en ce qui concerne l'exportation du pétrole brut à destination des E.U., et qu'il n'existe aucun règlement américain spécifique qui régit les importations de pétrole provenant du Canada ou du Mexique, "mais nous reconnaissons néanmoins qu'il est nécessaire de considérer les intérêts américains, que les Etats-Unis ont pris sous l'angle producteur ou consommateur".

Il a suggéré que toute programmation visant à développer les marchés pour les ressources canadiennes d'énergie aux Etats-Unis devrait être planifiée de manière à éviter le bouleversement des schémas existants de l'approvisionnement et de la distribution.

Notant, qu'historiquement, le développement du Canada a toujours été étroitement lié à ses exportations, il a ajouté qu'actuellement, le quart du revenu national du Canada provient des ventes d'exportation.

Il a ajouté qu'il n'y avait aucune difficulté juridique en vertu des lois canadiennes en ce qui concerne l'exportation du pétrole brut à destination des E.U., et qu'il n'existe aucun règlement américain spécifique qui régit les importations de pétrole provenant du Canada ou du Mexique, "mais nous reconnaissons néanmoins qu'il est nécessaire de considérer les intérêts américains, que les Etats-Unis ont pris sous l'angle producteur ou consommateur".

Il a suggéré que toute programmation visant à développer les marchés pour les ressources canadiennes d'énergie aux Etats-Unis devrait être planifiée de manière à éviter le bouleversement des schémas existants de l'approvisionnement et de la distribution.

Ex-Cello Corp. a déclaré hier son 121e dividende trimestriel consécutif

Au cours d'une réunion du conseil d'administration qui avait lieu hier, les administrateurs de l'Ex-Cello-O Corp. ont déclaré un dividende de 50 cents par action payable le 1er octobre 1966 aux actionnaires immatriculés le 9 septembre 1966.

En faisant part de cette nouvelle, M. H.G. Bixby, président de l'Ex-Cello-O, déclarait: "Il s'agit du 121e dividende d'affilié pour lequel nous déclarons un dividende égal ou supérieur à celui du trimestre précédent".

À noter...

Il a été lancé sur notre marché des obligations, depuis le début de l'année jusqu'au 15 août, pour \$2,970,285,833 d'obligations, à rapprocher de \$3,101,837,787 durant la même période en 1965 et au regard de \$2,326,186,526 durant la même période de temps en 1964, selon la dernière compilation de A.E. Ames and Co. Limited.

M. Antoine Turmel, président de Denault Limitée, nous fait part qu'au cours de l'exercice financier qui vient de se terminer, le chiffre de ventes est passé de \$24,145,000 à \$29,414,000, représentant ainsi un bénéfice d'opérations de \$2,082,000 contre \$1,943,000 en 1965.

En raison de la mise au point d'un nouveau système d'ordinateurs à l'électronique, les dépenses d'opérations de \$1,385,000 en 1965 ont augmenté à \$1,635,000 en 1966. Les bénéfices avant impôts pour l'exercice ont été de \$294,000. Les bénéfices nets après impôts pour 1966 se sont chiffrés à \$150,995 au regard de \$210,922 en 1965, représentant ainsi un bénéfice de 24 cts sur chacune des 571,101 actions classe A en cours.

Pan American Petroleum Corp. annonce que les travaux d'exploration sur les grands bancs de Terre-Neuve ont été abandonnés à une profondeur de 4,834 pieds.

Donald Reimer a été élu au Conseil d'administration de Transport Indemnity, tel qu'annoncé par R.W. Stevenson, le président de ladite compagnie. M. Reimer est président ainsi que gérant général de Reimer Express Lines Ltd. Il exerce les fonctions de directeur de l'Association des camionneurs du Manitoba pendant douze ans, dont un terme de deux ans comme président de l'Association, soit en 1962 et 1963. De plus il est directeur de l'Association ontarienne de transport de l'Ontario et fut aussi président de la section des camionneurs interprovinciaux de cette organisation. Cette année, le prix "Service à l'Industrie" du Manitoba lui fut décerné par l'Association du camionnage du Manitoba et la Canadian Trailmobile Ltd.

Les filatures canadiennes de textile ont expédié plus de 10 millions de yards de tissu de fibres synthétiques au cours du mois de juin, soit durant le même mois en 1965. L'Institut canadien des textiles déclarait aujourd'hui que les expéditions du mois de juin 1966 se chiffraient à 10,135,000 verges carrées, comparativement à 16,910,000 en juin de 1965. Le total cumulé pour les six premiers mois de 1966 est de 102,680,000 verges carrées au regard de 103,015,000 pour la même période l'an dernier.

Hawker Siddeley Canada Ltd. vient d'obtenir pour \$4,779,295 de contrat du Fédéral.

Dolsan Mines Limited a fait savoir à la Bourse Canadienne que le 11 août 1966, elle avait reçu paiement pour 100,000 actions à 40 cts chacune, représentant l'option due le 12 août 1966, en vertu d'un accord en date du 14 avril 1966, conclu avec Kippen & Compagnie Inc. Il n'y a pas d'autres options, en cours en vertu du dit accord.

Hollinger Consolidated Gold Mines a eu un revenu net de \$2,822,000 durant le premier semestre vs \$3,187,000 durant les mêmes 6 mois l'an dernier. Il n'est pas tenu compte d'un remboursement d'impôt de \$1,350,485 plus un intérêt de \$85,598 reçu par Labrador Mining and Exploration Co.

La production d'or a diminué en mai sur celle d'un an plus tôt (292,343 onces troy contre 296,742), de même qu'en janvier-mai (1,423,990 onces troy contre 1,516,607). Voici la production de mai, par région: provinces atlantiques, 2,595 onces troy (2,092 un an plus tôt); Québec, 80,887 (76,081); Ontario, 151,923 (161,247); provinces des Prairies, 7,485 (10,799); Colombie-Britannique, 12,204 (9,422); Yukon, néant (5); et Territoires du Nord-Ouest, 38,049 (37,186).

Steel Co. of Canada Ltd. de Hamilton a acquis de Toyo Kohan Limited, compagnie de Tokyo, le droit exclusif d'utiliser au Canada une méthode de revêtement du métal par acide de chrome, pour faire des boîtes de conserve. Au dire d'un porte-parole de la Steelco, le procédé des métallurgistes japonais servira d'abord à compléter l'étamage.

En août

Les intérêts à découvrir sur les Bourses Canadienne et de Montréal embrassaient 402,462 actions le 13 août, vs 398,685 le 31 juillet 1966 et au regard de 457,295 le 15 août 1965. Voici les détails pour chaque valeur:

BOURSE DE MONTRÉAL			
Compagnies	Actions	Compagnies	Actions
Alliance Credit	14,700	Dupont of Canada	150
Asbestos Corp.	195	Home Oil "B"	380
Bell Telephone	158	Laurentide Finance	200
C. A. E. Industries	200	Maclean-Hunter	100
Can. Breweries	300	Moore Corp.	225
C. P. R.	200	Steel of Canada	100
Chemcell	200	Traders Group "A"	300
Distillers Seagrams	100	Westcoast Transmission	200
Dominion Textile	200	Valeurs: 17 — Total:	17,828

BOURSE CANADIENNE			
Compagnies	Actions	Compagnies	Actions
Alscope Consolidated	2,500	Mistango River	600
Anthracite Mining	1,000	Mount Pleasant	500
Camflo Matagami	100	New Imperial Mines	10,300
Carbec	4,000	North American Rare	650
Cessland	115	Orchard Uranium	100
Chipman Lake	200,000	Patricia Silver	13,300
Dolson Mines	1,168	Peace River	500
Equity Exploration	8,800	Phoenix Cdn. Oil	2,569
Frigistors	400	Prime Potash	20,000
Futurity Oil	2,832	Rancheria Mining	5,000
Garney Mines	5,000	Royal American "B"	7,500
Great West Mining	200	Siscoe Mines	2,100
Jaye Explorations	2,200	Standard Gold	1,100
Jubilee Iron	3,200	Westairs Mines	1,000
Kienna Gold	3,500	West Hill	23,000
Louanna Gold	25,500	Western Tin	8,500
Midepsa	1,400	Wisconsin Mining	26,000
Valeurs : 33 — Total : 384,634			

Les ouvriers de Stelco-Hamilton rejettent le projet de contrat qu'approuvait le syndicat

la vie syndicale

Témoignages accablants à l'audience de la CRT sur Tilco Plastics

TORONTO. — Une gréviste de Tilco Plastics, Peterborough a affirmé hier devant la commission des relations de travail de l'Ontario qu'un des co-propriétaires de l'usine, M. Harold Pammett, lui avait dit qu'il s'était déjà débarrassé d'un syndicat et qu'il allait aussi se débarrasser de l'Union des travailleurs du textile. "Il n'y a pas un syndicat qui va me dire comment agir, a dit Mlle Lillian Downer en citant les paroles de M. Pammett. Je ne vais pas me laisser conduire par aucun syndicat."

L'audience de la CRT dure depuis trois jours sur la requête de l'Union des travailleurs du textile, qui représente 30 employés en grève depuis le 14 décembre 1965, de poursuivre la compagnie pour refus de négocier de bonne foi. La grève de Tilco Plastics a donné lieu à des manifestations de masse par les syndicats de la région, pour protester contre l'utilisation des injonctions dans le but de limiter le nombre de piquets. Vingt-six grévistes ont été accusés d'outrage au tribunal et condamnés à la prison pour n'avoir pas respecté l'injonction obtenue par Tilco.

Mlle Downer, qui travaille à Tilco depuis sept ans, a ajouté dans son témoignage que M. Pammett lui a dit que certains grévistes ne seraient pas repris au travail parce que l'une d'entre elle était lesbienne et que deux autres étaient trop vieilles. La présumée lesbienne travaille à la compagnie depuis neuf ans et une des vieilles femmes depuis 14 ans, a précisé Mlle Downer.

Une autre employée du Tilco a affirmé que M. Pammett lui a dit qu'on devrait lui passer sur le corps avant de signer une convention. Le procureur du syndicat n'a pas autorisé les représentants du syndicat à répondre à des questions concernant le piquet de masse les 22 et 23 février, parce que la question est devant la cour d'appel. C'est à cette occasion que 26 grévistes ont été accusés d'outrage au tribunal.

Plus tôt dans la journée hier, l'assistant directeur des ventes, M. Patrick Baker, a affirmé que plus de 120 fenêtres ont été brisées depuis le début de la grève, et qu'il a déjà fait crever quatre pneus de sa voiture, dont un avec un clou de six pouces. Il a dit que le premier jour de la grève, les piquets l'ont forcé à dire "qu'il vous plaît, laissez-moi passer" à l'usine. Un étudiant en droit, Richard Pitter, a dit qu'il était allé à l'usine un jour de janvier et que les piquets bloquaient l'entrée au point où il a fallu l'intervention de la police pour qu'il puisse entrer; qu'il a vu un chauffeur de camion recevoir un coup de poing dans le visage en allant traverser les lignes; que le 23 et le 24 février, il y avait de 300 à 350 piquets à certains moments.

Mémoire sur le travail en forêt

QUEBEC. — L'Association des bûcherons et employés de scieries, qui groupe 20.000 membres, a présenté hier un mémoire au ministre du travail sur la sécurité des travailleurs. Elle demande aux autorités de prendre les arrangements nécessaires afin d'établir en coopération avec l'industrie, plus d'écoles techniques afin de permettre aux travailleurs dont les études n'ont pas été poussées d'améliorer leur rendement au travail par une plus grande sécurité. Selon le mémoire, certains campements forestiers ressembleraient davantage à des taudis qu'à un lieu d'habitation. Il recommande une surveillance plus étroite afin de normaliser les conditions d'hygiène dans ces campements.

Enfin, l'Association demande au gouvernement d'imposer l'installation d'un phare près des campements, afin de permettre aux ouvriers égarés de retrouver leur route.



DÉCÈS

LETOURNEAU. — A Outremont, le 23 août 1966, est décédé, Antoine Letourneau, époux de feu Honorine Letourneau, âgé de 84 ans, décédé à l'hôpital St-Georges, à Québec.

Les funérailles auront lieu jeudi le 25 août. Le convoi funéraire partira du domicile de la famille, 1111, rue Laurier, à 10 h 30, pour se rendre à l'église St-Mathias, à 11 h 30, où se fera l'enterrement.

LEVESQUE. — A St-Hyacinthe, le 23 août 1966, à l'âge de 54 ans, est décédé, Me Gérard Lévesque, C.B., époux de Mme Cécile Rouleau, demeurant au 1603 Côte du Verger, St-Hyacinthe.

Les funérailles auront lieu samedi le 27 août. Le convoi funéraire partira du domicile de la famille, 1603 Côte du Verger, à 10 h 30, pour se rendre à l'église St-Hyacinthe, à 11 h 30, où se fera l'enterrement.

Chrysler rappelle tous les employés à Windsor

WINDSOR. — Tous les employés de l'usine Chrysler à Windsor ont été rappelés au travail après le ralentissement de l'été. A Oshawa, General Motors a mis à pied 2.600 employés la semaine dernière, et à Oakville, 250 employés de Ford ont aussi été mis à pied samedi.

Le SCFP compte 100.000 membres

OTTAWA. — Le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) annonce qu'il a atteint 100.000 membres au cours de sa campagne d'organisation auprès des employés de la production de Radio-Canada, ce qui en fait le deuxième plus grand syndicat au Canada, après les Métallurgistes qui groupent 130.000 membres. Le syndicat est né de la fusion de deux autres syndicats, en 1963. Il groupait alors 80.000 membres. Il se propose d'atteindre 100.000 membres en 1967.

Le maire Dufresne: Radio-Canada n'a pas présenté le vrai visage de Trois-Rivières

TROIS-RIVIÈRES. — Le maire Gérard Dufresne a violemment pris à partie lundi soir à Trois-Rivières certains techniciens du réseau français de télévision de la Société Radio-Canada, à qui il a notamment reproché d'avoir manqué d'honnêteté intellectuelle en présentant, il y a 15 jours, une émission qui a donné à la province et au pays une fausse idée de Trois-Rivières et une image et un visage qui n'est pas le sien. M. Dufresne a fait cette déclaration au cours d'une allocution qu'il a prononcée à l'occasion d'un vin d'honneur qui a suivi l'ouverture officielle du stage régional de radio et de télévision.

Si l'on a voulu blesser le maire de Trois-Rivières, a dit M. Dufresne, je veux dire à ces gens que l'on a fort bien réussi puisque c'est dans cette zone de taudis que l'on a fait passer sur tous les écrans de télévision que le maire de Trois-Rivières est né et a vécu la plus grande partie de sa vie.

Peu avant, M. Dufresne avait dit que les techniques de diffusion seraient excellen-

tes si on les utilisait à bon escient et lorsqu'elles sont contrôlées par des personnes de jugement et mûres d'esprit.

Mais, a-t-il ajouté, elles doivent être utilisées avec beaucoup de prudence. C'est ici que le maire s'est demandé si l'émission qui a si mal illustré Trois-Rivières n'a pas été contrôlée par des ennemis politiques ou par des ennemis de la ville. "Je ne sais pas, s'est demandé M. Dufresne, et je n'ose y croire".

Plus loin, le premier magistrat de Trois-Rivières a qualifié de maliceuse l'émission diffusée par Radio-Canada, qu'il n'a cependant pas désignée nommément. On a voulu démontrer à la population canadienne que les responsables de l'administration municipale n'avaient de soucis que pour la construction de l'hôtel de ville, a précisé le maire, en montrant certaines images de l'émission.

Enfin, M. Dufresne a déploré que pour mieux faire comprendre leur message, les responsables de l'émission aient essayé de faire dire à plusieurs résidents de Trois-Rivières et par certaines autorités paroissiales si on les utilisait à bon escient et lorsqu'elles sont contrôlées par des personnes de jugement et mûres d'esprit.

En terminant, M. Dufresne a émis l'espoir que les facilités de diffusion développées par la science soient mieux contrôlées.

Prenez la parole à son tour, Mgr. George-Léon Pelletier, évêque de Trois-Rivières, a abondé dans le même sens que le maire Dufresne, mais dans des termes peut-être plus voilés. Le prêtre, tout en établissant sa conception des techniques de diffusion, et en soulignant la place prépondérante qu'il lui accorde aujourd'hui dans notre monde, plus en plus scientifique, a mis en garde ceux qui en ont la responsabilité contre les dangers de leur utilisation dans un sens qui n'est pas toujours le bon.

Une rencontre Québec-N.-B.-Maine, fin octobre

AUGUSTA, Maine. — Le gouverneur de l'Etat du Maine, M. John H. Reed, a révélé mardi son intention d'inviter les premiers ministres du Nouveau-Brunswick et du Québec à se rendre à Augusta, probablement vers la fin d'octobre, pour discuter des projets et des problèmes communs aux trois Etats.

Le gouverneur Reed a dit qu'il avait déjà mis au courant de son projet le premier ministre Robichaud au cours de la visite du président Johnson, la fin de semaine dernière, à l'île de Campbell, au Nouveau-Brunswick.

Le premier ministre du Québec sera invité et des dispositions seront prises cette semaine.

Au cours de sa conférence de presse, le gouverneur du Maine a dit que les principaux sujets des pourparlers seraient la possibilité d'établir une route reliant directement le Québec et le Nouveau-Brunswick, en passant par le Maine, et d'un service aérien entre Portland et Montréal.

Réorganisation d'ARDA dans les Maritimes

OTTAWA. — Le ministre des forêts a annoncé mardi matin une réorganisation à la division de l'aménagement rural de la région Atlantique.

En annonçant la nouvelle, le ministre, M. Maurice Sauvé, a précisé que cette réorganisation comprend l'établissement des services du directeur régional, de l'aménagement rural, de la conservation et des services administratifs dans de nouveaux locaux à Moncton.

Le service des ingénieurs demeurera à Amherst, en Nouvelle-Ecosse.

L'établissement des services à Moncton coïncidera avec l'ouverture des bureaux du nouveau ministère de la main-d'œuvre et de l'immigration dans cette même ville. Vu les relations étroites qui doivent exister entre le programme d'aménagement rural et celui de la main-d'œuvre, il y a avantage à ce que leurs bureaux soient situés près l'un de l'autre.

On a choisi la ville de Moncton à cette fin à cause de sa place au cœur même de la région Atlantique et de ses facilités de transport.

De plus, le bureau doit voir à la bonne application de la loi sur le développement économique de la région et du programme d'assainissement des marais.

L'administration sera donc centralisée à Moncton alors que les services de génie demeureront à Amherst, services responsables de la conservation du sol et des eaux à travers toutes les Maritimes.

Le juge Delaney, de Granby, est décédé

GRANBY. — Le juge Patrick E. Delaney, de la Cour du Magistrat, des districts judiciaires de Thetford et St-François, est décédé lundi à l'hôtel-Dieu de Montréal, où il était hospitalisé depuis peu. Il était âgé de 62 ans.

Le juge Delaney, en accordant à la magistrature, en 1950, fut le premier citoyen de Granby à mériter le titre de juge. Né le 29 janvier 1904 à Brigham, à quelques milles au sud de Granby, il fit ses études au séminaire St-Charles Borromée de Sherbrooke et à l'université de Montréal. Il fut admis à la pratique du droit en 1928. Il a exercé sa profession en société durant quatre ans, à Sweetsburg, avant de s'établir à Granby.

Il fut l'avocat de la commission royale d'enquête tenue à Waterloo en 1933 sur la construction du bureau de poste de l'endroit. En 1945, il était nommé avocat de la Couronne.

Candidat indépendant dans le comté de Shefford en 1945, il prit part aux élections fédérales et provinciales dans les comtés de l'Est à différentes reprises. Il fut échevin de Granby pendant deux ans.

La dépouille du juge Patrick E. Delaney est exposée à sa résidence de Granby.

Les funérailles auront lieu le vendredi 26 août à 10 heures 30 en l'église Sainte-Famille de Granby.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 12 août 1966, sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures dues à P. Marazziti Inc. furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, fut enregistré le 22 août 1966 au Bureau d'enregistrement, division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1934217.

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE par W. Williams, gérant

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du Code civil de la Province de Québec, que le Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q., a transporté toutes les créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada, titre de garantie, par acte portant la date du 4 jour du mois d'août 1966 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q. le 15 jour du mois d'août 1966, sous le numéro 1932148.

Daté à Montréal, P.Q., ce 16e jour du mois d'août 1966.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

PREVILLE SHOPPING CENTRE INC. AVIS

AVIS est par les présentes donné que PREVILLE SHOPPING CENTRE INC., une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec, et ayant son siège social dans la Cité de Montréal, province de Québec, s'adresse par un procureur général de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu de la loi des compagnies du Québec.

Daté à Montréal, ce 18ième jour d'août 1966.

JOSEPH FELDSTEIN président

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No 4937 expropriation

LA VILLE DE SAINT-HUBERT, corporation légalement constituée ayant son siège social à St-Hubert, district de Montréal,

Requérante en expropriation

JOHN LONDON EAVES, de domicile inconnu, Intimé, exproprié PAR ORDRE DE LA COUR. Il est ordonné à JOHN LONDON EAVES de comparaître dans les dix (10) jours du dernier des avis.

Mes LABELLE, LESSARD, MONGEAU, TREMBLAY, et THOUIN, 159 ouest, rue Craig, suite 204, Montréal, Avocats de la requérante.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No 4938 expropriation

LA VILLE DE SAINT-HUBERT, corporation légalement constituée ayant son siège social à St-Hubert, district de Montréal,

Requérante en expropriation

JOSEPH E. VANDETTE, de domicile inconnu, Intimé, exproprié PAR ORDRE DE LA COUR. Il est ordonné à JOSEPH E. VANDETTE, intimé, de comparaître dans les dix (10) jours, du dernier des avis.

Montréal le 19 août 1966

PIERRE ROCH député-protonotaire

Mes LABELLE, LESSARD, MONGEAU, TREMBLAY, et THOUIN, 159 ouest, rue Craig, suite 204, Montréal, Avocats de la requérante.

VILLE D'ANJOU Co. Lafontaine, P.Q.

COMMISSION SCLAIRE APPEL D'OFFRES

Des soumissions scellées dans des enveloppes portant l'inscription "Soumission" et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à 7:30 heures p.m., le 15 septembre 1966, pour l'aménagement de l'école Ernest Crepeault à Ville d'Anjou, P.Q.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par les architectes Crevier, Lemieux, Mercier, Caron, 1065 avenue Pratt, Outremont, P.Q., à partir du 23 août 1966, desquels on obtiendra les plans et devis et détails, moyennant un dépôt de \$100.00 en argent ou en chèque visé. Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les documents précisés en bon état, dans les six (6) jours qui suivront la réception des soumissions. La demande des plans et devis aux architectes, en vue des soumissions devra être faite à compter du 23 août 1966, jusqu'au 9 septembre 1966.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne à charte et payable à la Commission scolaire de Ville d'Anjou, pour un montant égal à 10% du montant total de la soumission, ou une police de garantie équivalente, souscrite par une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire.

Le soumissionnaire devra joindre à sa soumission une lettre d'une compagnie d'assurance se portant caution au montant de 50%, au cas où le contrat lui serait adjugé.

La Commission scolaire de Ville d'Anjou ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions, ni à encourir aucune obligation, ni à fournir d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Jean-PAUL PILON secrétaire-trésorier Commission scolaire de Ville d'Anjou

6605 avenue Merriam, Ville d'Anjou 5, P.Q.

Avis est par les présentes donné qu'un contrat signé le 12 août 1966, sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures dues à Canada Music Supply Ltd. furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, fut enregistré le 22 août 1966 au Bureau d'enregistrement, division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1934218.

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE par W. Williams, gérant

PROVINCE DE QUÉBEC District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No 717,534

Gabriel Lafrenière, ferblantier, domicilié et résident au numéro 8552, 9ième Avenue, dans la Cité de St-Michel, district de Montréal,

Demandeur

VS GERALD MITCHELL, demeurant au numéro 7270, 21ième Avenue, dans la Cité de St-Michel, district de Montréal,

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR. Il est ordonné au défendeur de comparaître d'ici un mois.

Montréal, 22 août 1966

Maurice CARON

Deputé-protonotaire A.J. Rosenstein, C.R. Chambre 923, 1117 Ste-Catherine Ouest, Montréal, P.Q.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No 706,858

GILBERT CARON, menuisier, domicilié au numéro 2213 rue Marianne, dans les Cité et district de Montréal,

Demandeur

VS DAME DIANE BRIEN, épouse séparée de biens dudit Gilbert Caron, domiciliée au numéro 1312 rue Mont-Royal est, dans les Cité et district de Montréal,

DEFENDEUSE

PAR ORDRE DE LA COUR. Il est ordonné à la défenderesse DAME DIANE BRIEN, de comparaître d'ici un mois.

Montréal le 22ième jour d'août 1966.

MARIO DUCLOS député-protonotaire

Mes ROY, CHARBONNEAU & GÉOFFRION, Avocats, 454 rue McGill, Montréal, P.Q. Procureurs du demandeur.

CANADA Province de Québec District de Montréal

COUR SUPÉRIEURE No 717,362

JOHN C. ALLAN, surintendant, des Cité et district de Montréal, en sa qualité de tuteur au mineur John R. Allan,

Demandeur

VS TIBOR TANYI, gentilhomme, des Cité et district de Montréal,

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA COUR. Il est ordonné au défendeur, TIBOR TANYI de comparaître d'ici un mois.

Montréal le 19e jour d'août, 1966.

RAYMOND PILON député-protonotaire

Mes COHEN, LEITMAN & KAUFMAN, Avocats, 1255 carré Phillips, Montréal, 2 P.Q. Procureurs du demandeur

CONSEIL DES PORTS NATIONAUX PORT DE MONTRÉAL

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la mention "SOU-MISSION POUR LE PEINTURAGE DES INSTALLATIONS PORTUAIRES, DE LA SECTION 8, A LA SECTION 48, PORT DE MONTRÉAL, MONTRÉAL, QUE.", seront reçues au bureau du Directeur du Port, Port de Montréal, 357 rue de la Commune, Québec, jusqu'à trois heures de l'après-midi, heure avancée de l'Est, jeudi, le 1er septembre, 1966.

Les plans, devis, formules de soumission et de contrat, cédula "A", les conditions ouvrières et enveloppes pré-adressées au soussigné et portant la mention "SOU-MISSION POUR LE PEINTURAGE DES INSTALLATIONS PORTUAIRES, DE LA SECTION 8, A LA SECTION 48, PORT DE MONTRÉAL, MONTRÉAL, QUE.", seront reçues au bureau du Directeur du Port, Port de Montréal, 357 rue de la Commune, Québec, jusqu'à trois heures de l'après-midi, heure avancée de l'Est, jeudi, le 1er septembre, 1966.

Les plans, devis, formules de soumission et de contrat, cédula "A", les conditions ouvrières et enveloppes pré-adressées au soussigné et portant la mention "SOU-MISSION POUR LE PEINTURAGE DES INSTALLATIONS PORTUAIRES, DE LA SECTION 8, A LA SECTION 48, PORT DE MONTRÉAL, MONTRÉAL, QUE.", seront reçues au bureau du Directeur du Port, Port de Montréal, 357 rue de la Commune, Québec, jusqu'à trois heures de l'après-midi, heure avancée de l'Est, jeudi, le 1er septembre, 1966.

Le plan stipulé dans les devis, un cautionnement ou une obligation de garantie devra accompagner la soumission.

Il est entendu que l'engagement à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

F.C. Oppen, Directeur Intérimaire du port MONTRÉAL, Québec, le 22 août 1966

Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 12 août 1966 par lequel Decca Steel Co. Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'enregistrement de Montréal le 15 août 1966 sous le No. 234683.

BANQUE DE MONTRÉAL, 16 août 1966.

AVIS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 2 août 1966 à la Banque Toronto-Dominion de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Van-Dale Knitters "Canada" Ltd. a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 11e jour du mois d'août 1966, sous le numéro 1931974. Daté le 22 août 1966.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

Avis est par les présentes donné, qu'un contrat passé le 14 juin, 1965, et aux termes duquel toutes les créances présentes et futures de Quebecs Importing Limited qu'il avait été vendues à la Banque Provinciale du Canada en vertu d'un contrat en date du 14 juin, 1965 furent transférées à Quebecs Importing Limited a été enregistré le 19 juillet au Bureau d'enregistrement, division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1931123.

Montréal, P.Q. le 22 août 1966.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA par Laurent Pellegrino, Gérant

VILLE DE MONTRÉAL

SOUSSION

La Ville de Montréal désire vendre ou louer par bail quelconque, pour fins de restauration du secteur historique, un immeuble situé au coin nord-ouest des rues St-Paul et Place Jacques-Cartier, (400-406 Place Jacques-Cartier).

Les soumissions cachetées, en deux exemplaires adressés au Comité exécutif de la Ville de Montréal, seront reçues à l'Hôtel de Ville, chambre 120, en la Ville de Montréal, Canada.

Les offres devront être adressées par courrier recommandé et parvenir au Comité exécutif au plus tard le 14 septembre 1966 à onze heures du matin. Elles seront ouvertes au bureau du greffier le même jour à midi.

Les soumissionnaires pourront se procurer le dossier de soumission, y compris les formules officielles et l'enveloppe à utiliser obligatoirement en s'adressant à M. Guy Huot, surintendant de la Division des finances, Hôtel de Ville, chambre 418, 275 est, Notre-Dame, Montréal, (téléphone 872-2489).

Le dossier de soumission sera remis sur paiement en argent ou sous forme de chèque tiré sur une banque ou caisse populaire et payable à l'ordre du Directeur des finances de la Ville de Montréal, d'un montant de \$25.00, Hôtel de Ville, Montréal, le 24 août 1966.

Le Directeur des finances, LACTANCE ROBERGE, C.A.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR" 844-3361

AIDE DOMESTIQUE Institutrice cherche aide compétente référente de 2 enfants. Age scolaire - chambre privée - salle de bain - \$30.00 au début - 21 h - congés. 672-1870

AIDE DOMESTIQUE DISPONIBLE CONFIEZ-VOUS VOS CORVEES, nous nettoierons, maisons, bureaux, fenêtres. Demi ou journée complète. S'adresser à: Cécile Desrosiers, 514-2747.

ANTIQUES CANADIENNES COLLECTION PRIVÉE, de meubles canadiens; tables, chaises, commodes, encoffres, hantelins, armoires, bancs, etc. - 671-2276.

APPARTEMENTS A LOUER 6-7 pièces, bus duplex, quartier résidentiel, Côte-des-Neiges, N.-D.-E. Tel. 849-7016

BUREAU A LOUER 6900, RUE ST-DENIS (près Bélanger)

Au 3ième - Bureau d'affaires à louer - 2250 pieds carrés - \$275.00 par mois - chauffé - système de climatisation.

Pour informations: 9 hres à 5 hres p.m. 878-4451

DIVERS CLINIC REFRIGERATION Réparation de toutes marques, réfrigérateurs domestiques, commerciaux, et aussi air climatisé, service rapide, jours, soirs, dimanche. Tel. 521-2222

LOGEMENT DEMANDE 6-7 pièces, bus duplex, quartier résidentiel, Côte-des-Neiges, N.-D.-E. Tel. 849-7016

PRETS HYPOTHECAIRES Actions: 6% - sur propriété - R.A. 9-4332

ST-ALEXIS-DES-MONTS Magnifique domaine, 125 acres, 998 pieds longeant le lac, pavillon de 8 pièces en bois rond de pin, à chauffer à bois, cuisine en pierre, meublé avec goût, toutes commodités - cottage

Quand la révolution culturelle chinoise descend dans la rue

Par Jean Vincent
de l'agence France-Presse

PEKIN. — La rue Wanfuching, devenue la rue de la Grande Révolution, était hier soir, le théâtre de scènes où voisinent le ridicule et le pathétique. Des dizaines de milliers de passants lisent attentivement sur les vitrines des magasins, les affiches critiques en gros ou en petits caractères selon qu'il s'agit de directives ou de propositions de la "Garde Rouge".

A l'intérieur de nombreux établissements, derrière les rideaux, des gongs et des cymbales résonnent tandis que semblent se poursuivre des discussions ponctuées par des slogans portant probablement sur l'orientation plus ou moins bourgeoise ou révisionniste des responsables. Dans la rue, un zélateur rentrait parfois : ce sont les gardes rouges qui poursuivent un mauvais élément.

De près, pourtant, les gardes rouges n'ont rien de bien terrible. Garçons ou filles, ils ont seize ans, peut-être vingt et les beaux yeux de leur race et leur âge.

Devant le marché couvert devenu le marché du vent d'est, où se trouve leur quartier général, ils sont deux ou trois cents qui font la haie en se tenant la main. A l'étranger qui leur demande à quoi est due toute cette animation, ils répondent fort aimablement mais sans aucune précision qu'ils aiment le président Mao-Tse Tung.

A l'étranger curieux qui stationne et dévisage, on fait d'abord la moue puis finalement un grand sourire.

Pareils à des routiers un peu débordés par leurs louvettes, les policiers — qui veulent plaire à tout le monde et surtout ne pas déplaire à la Garde Rouge — semblent quelque peu embarrassés.

Non sans raison d'ailleurs puisque, parmi les projets les plus excentriques de la jeunesse révolutionnaire pékinoise, figurent l'abolition du permis de conduire en tant que vestige d'influences étrangères ainsi qu'un changement des feux de circulation car, selon eux, il est inconcevable qu'en terre prolétarienne

la couleur rouge soit le signe de la honte alors qu'elle est le symbole du progrès social. D'enfantillage en enfantillage, et, bien que le tout soit parfaitement organisé, on peut se demander si la révolution ne fera pas boomerang dans les secteurs précis.

Certaines pancartes porteraient à le croire. Sur la vitrine du plus grand magasin de Pékin, un immense texte adressé au conseil d'Etat observe que les fonctionnaires qui possèdent une voiture ne devraient s'en servir que dans l'exercice de leurs fonctions.

Les jeunes Gardes Rouges demandent en outre une réduction du prix des places de cinéma et de théâtre.

Une affiche, placée non loin de la banque de Chine suggère une rencontre entre Mao-Tse Tung et les gardes rouges. On comprend mieux maintenant pourquoi le président chinois a accepté la semaine dernière un brassard de la Garde Rouge.

Une autre affiche propose enfin — il faut s'y attendre — que la capitale change de nom et ne soit plus Pékin (en chinois Beijing, c'est-à-dire capitale du Nord) mais I Doung-fang-Houng.

Synthèse inattendue entre la Commune de Paris, la République d'Athènes et la dictature du prolétariat, la révolution "culturelle" exprime, semble-t-il, tout ce qui vient à l'esprit de très jeunes gens.

Selon certains informateurs, cette révolution culturelle doit être considérée comme une affaire très grave et en tout cas comme le préambule d'une action future qui pourrait être soit un grand bond d'un nouveau genre, soit une entreprise orientée vers l'extérieur. En attendant, la Chine semble faire des efforts pour se convaincre qu'elle a des biceps et la rançonne tenace. A cet égard, la Garde Rouge demande aussi dans une affiche, que l'origine de classe soit indiquée maintenant sur les cartes d'identité.



SINGAPOUR. — Les deux premiers bombardiers "Vulcan" des deux escadrilles de la RAF stationnées à Singapour ont regagné mardi la Grande-Bretagne. Les autres appareils quitteront Singapour avant la fin de la semaine, a déclaré le porte-parole de la RAF. Le gouvernement britannique a décidé de retirer ses troupes de Singapour et de Malaisie par suite de la fin de la "confrontation" entre Djakarta et Kuala Lumpur.

KINSHASA. — Les autorités de Kinshasa ont décidé d'expulser du territoire congolais M. John Latz, correspondant de l'agence américaine "Associated Press" et de plusieurs journaux britanniques à Lubumbashi. Agé de 45 ans, M. Latz avait été arrêté le mois dernier à Lubumbashi et était depuis lors détenu à la prison de Ndolo, à Kinshasa. Bien qu'aucune information officielle n'ait été rendue publique à l'époque sur le motif de l'arrestation de M. Latz, il semble que celle-ci n'était pas due à son activité de journaliste. Il aurait été accusé par les autorités congolaises d'avoir pris part à un complot lié aux troubles qui ont éclaté à Kinshanga.

WASHINGTON. — Le département d'Etat a été informé de la décision du gouvernement de la République arabe unie autorisant deux destroyers de la 6e flotte américaine à se rendre en visite officielle à Port Saïd au début du mois de septembre, a déclaré mardi le porte-parole de ce ministère.

LE CAIRE. — Le percement par Israël d'un canal proche de celui de Suez serait une nouvelle "escalade" dans la "guerre des nerfs" avec la R.A.U. d'ici la première étape a eu lieu en 1956, a notamment déclaré mardi M. Machhour Ahmed, nouveau gouverneur du canal de Suez au cours d'une conférence de presse à Ismailia. Ce canal, a indiqué le gouvernement, joindrait Assouad, situé sur la Méditerranée, à Elilah sur la mer Rouge : il serait de 77 milles plus long que le canal de Suez, qui mesure lui-même 100 milles.

WASHINGTON. — Les échanges entre les Etats-Unis et les pays communistes d'Europe ont continué à se développer pendant le premier trimestre de cette année. Ils sont cependant restés très faibles comparés au total du commerce extérieur des Etats-Unis.

Le département du Commerce indique en effet que les exportations américaines vers les pays de l'Europe orientale ont atteint 555 millions pendant les trois premiers mois de l'année, contre 550 millions pendant les trois mois précédents et 525 millions pendant la période correspondante de l'an dernier. La Pologne 115 millions, la Tchécoslovaquie 114 millions et l'Union soviétique 110 millions ont été les principaux destinataires de ces expéditions.

LA NOUVELLE-DELHI. — Le gouvernement de la Nouvelle-Delhi a refusé mardi de décréter l'interdiction absolue d'abattre les vaches sacrées sur l'ensemble du territoire indien, comme le demandent les hindous orthodoxes.

Le ministre de l'Alimentation, M. Chidambaram Subramaniam a déclaré devant le Parlement qu'une telle décision n'était pas du ressort de l'autorité fédérale mais qu'elle dépendait exclusivement des administrations provinciales. Le ministre d'ailleurs a précisé que l'interdiction d'abattre les bovins existait déjà dans dix des seize Etats indiens et que le gouvernement fédéral conseillait aux six autres de prendre une décision semblable.

Le porte-parole des hindous orthodoxes, M. Rameshwar Anand, a déclaré que plusieurs d'entre eux étaient prêts à se faire brûler vifs si le gouvernement de Mme Gandhi n'accédait pas à leur demande.

LE CAIRE. — Aucun acquittement n'a été prononcé par la Cour suprême de la sécurité d'Etat à l'issue du procès du premier groupe des "Frères musulmans". Sept accusés ont été condamnés à la peine capitale dont notamment M. S. Kotb, l'idéologue du mouvement. Vingt-deux sont condamnés aux travaux forcés à vie, parmi ceux-ci on note le nom de Zainab Ghazali, dirigeante du mouvement des "Soeurs musulmanes". Trois autres accusés ont été condamnés par contumace à la même peine. Une peine de travaux forcés de 10 à 15 ans a été prononcée pour les onze derniers accusés dont Hamida Kotb, sœur du principal accusé.

Une candidature Johnson-Kennedy!

WASHINGTON. — Les Etats-Unis "pourraient bien voir" une candidature Johnson-Kennedy aux élections présidentielles de 1968, a déclaré hier M. Richard Nixon, qui fut vice-président des Etats-Unis pendant les deux mandats du président Eisenhower.

M. Nixon qui s'entretenait avec les journalistes, prévoit que le président Johnson pourrait remplacer le vice-président actuel, M. Hubert Humphrey, par le sénateur Robert Kennedy en novembre 1968 s'il estime qu'il fait face à de forts candidats républicains à la présidence et à la vice-présidence.

L'ancien vice-président a ajouté que les récents sondages d'opinion publique indiquent que le sénateur Kennedy est "le démocrate le plus populaire" parmi les électeurs de ce parti.

M. Nixon estime que si le président Johnson le désire, il sera à nouveau désigné comme candidat démocrate aux prochaines élections présidentielles mais qu'il pourrait décider de prendre le sénateur Robert Kennedy comme candidat à la vice-présidence en tant que "assurance supplémentaire".

1966 menace d'être la première année d'inflation depuis 1958

WASHINGTON. — 1966 menace d'être la première année d'inflation qu'aient connue les Etats-Unis depuis 1958, estime-t-on dans les milieux économiques américains après la nouvelle hausse du coût de la vie en juillet. Il s'agit certes d'un rythme d'inflation inférieur à celui que connaissent chroniquement la plupart des pays industrialisés européens ; mais la hausse des prix risque néanmoins d'être de l'ordre de 3,5 à 4 pour cent.

La progression de 0,4 points de l'indice du coût de la vie le mois dernier, portant cet indice à 113,3 (base 100 en 1957-59), a confirmé la tendance des mois précédents, déclare-t-on dans ces milieux. Depuis le début de l'année les prix au détail ont ainsi augmenté à un rythme annuel de 3,4 pour cent et les perspectives d'un ralentissement marqué dans les mois qui viennent paraissent assez limitées.

D'une part, fait-on observer, la hausse a été particulièrement marquée pour les produits alimentaires et les services, secteurs particulièrement sensibles pour le consommateur. En outre, elle a été nettement plus rapide dans les grandes villes que dans les campagnes. Ces deux fac-

teurs ne manqueront pas de se répercuter sur les revendications salariales.

D'autre part, la progression des prix de gros a été encore plus rapide que celle des prix de détail : rythme annuel de 3,7 pour cent pendant les sept premiers mois de l'année. On peut donc s'attendre que les négociants au détail s'efforceront de rattraper leur retard durant les prochains mois.

L'administration, souligne-t-on dans ces milieux, a prévu une légère baisse des prix agricoles qui étaient montés en flèche l'an dernier. Le renversement de tendance ne s'est pas encore produit bien qu'il y ait eu un ralentissement de la hausse dans ce secteur au cours des derniers mois. Mais, même si la baisse intervient, il est inquiétant de noter que les prix industriels tendent à prendre la relève : ils ont progressé de près de deux pour cent depuis le début de l'année. Le récent relèvement des prix de l'acier, s'il est répercuté et amplifié par les transformateurs, ce qui est probable, risque d'accroître cette tendance.

En outre, il est vraisemblable que d'ici les élections,

bon nombre de chefs d'entreprises s'efforceront de profiter de la "souplesse" que l'on prévoit de la part de la Maison-Blanche dans le domaine des prix et des salaires.

Cette évolution, déclare-t-on dans les milieux économiques, ne constitue qu'un des volets de l'inflation. L'autre, la hausse des salaires, n'est pas encore menaçant puisque les salaires ont progressé moins vite que les prix depuis le début de l'année. Mais la récente grève des mécaniciens d'aviation et l'accord qui y a mis fin, ainsi que l'agitation qui existe actuellement au sein du syndicat des ouvriers de l'automobile, montrent que la situation se modifie très rapidement dans ce domaine.

Il est pratiquement certain que la Maison-Blanche agira après les élections pour tenter d'assainir l'économie, estimant-on dans les milieux économiques. Mais dans l'attente de ces correctifs, une certaine inquiétude se fait jour, certains craignant des mesures trop sévères risquant de provoquer une récession, d'autres redoutant au contraire une action trop peu énergique qui ne ferait qu'aggraver la menace.

McNamara lance un appel pour la lutte à la misère

NEW YORK. — Dans un discours prononcé hier devant le congrès des "vétérans des guerres étrangères", le secrétaire à la défense des Etats-Unis, M. Robert McNamara a lancé un appel pour poursuivre la lutte contre la misère qui, a-t-il affirmé, "diminue la sécurité de notre nation".

La pauvreté, selon M. McNamara, affecte la sécurité nationale américaine sous diverses formes : en provoquant une diminution sérieuse du potentiel intellectuel, en entraînant chaque année le rejet pour insuffisance physique par les conseils de révision de nombreux jeunes Américains.

Le secrétaire à la Défense a alors annoncé que le département de la Défense, grâce à un vaste programme de réhabilitation intellectuelle et physique, pourra à partir de cette année, accepter 400.000 jeunes gens dont les qualifications sont encore considérées comme insuffisantes pour être enrôlés dans les forces armées. A partir de 1967, ce chiffre sera porté à 100.000 par an.

"Le département de la dé-

fense qui a réussi à développer le système d'armements le plus efficace de la terre, pense qu'il peut aussi produire l'armée de citoyens la plus efficace de la terre."

McNamara n'a fait que mentionner en passant le problème vietnamien et affirme que les Etats-Unis "respecteront leurs engagements et continueront à le faire tant qu'un règlement raisonnable n'aura pas été possible". Il s'est élevé contre l'erreur profonde que font les adversaires des Etats-Unis dans le Sud-Est asiatique en imaginant que "la démocratie est essentiellement décadente et sans discipline et en ayant la naïveté d'espérer que les débats publics provoqueront une érosion graduelle de notre objectif national."

Les désordres raciaux aux E.-U.

WASHINGTON. — Un groupe de quelque 200 jeunes Noirs parmi lesquels se trouvaient bon nombre de filles, se sont livrés durant la nuit de lundi à mardi dans le faubourg nord-est de Washington à des désordres consistant principalement à jeter des pierres et des bouteilles vides contre les autos qui passaient.

La police appelée sur les lieux n'eut pas à intervenir, les habitants du quartier, parmi lesquels se trouvaient les parents des jeunes délinquants ayant réussi après trois heures d'efforts à les faire rentrer chez eux.

Un automobiliste a été légèrement blessé.

Par ailleurs, deux agents, qui venaient d'arrêter un jeune Noir chez un marchand de vins et liqueurs, ont été lapidés par une bande de Noirs, et blessés légèrement, lundi soir dans le quartier noir de Bedford-Stuyvesant à Brooklyn, scène de violents désordres raciaux il y a deux ans. Huit cents agents envoyés en renforts de tous les quartiers de New York ont rétabli rapidement l'ordre et effectué une dizaine d'arrestations dont quatre ont été maintenues.

Polémique entre les délégués canadien et polonais à Hanoï

Argentine : 83 étudiants ont été arrêtés

BUENOS AIRES. — Quarante-trois étudiants ont été arrêtés, lundi soir, à Buenos Aires à la suite de la manifestation étudiante dans les rues de la capitale. Cinquante de ces étudiants ont été condamnés à 30 jours de prison et sont exclus de l'université jusqu'au 30 avril 1967.

D'autre part dans la province de Cordoba, la police est intervenue pour mettre fin à une réunion d'étudiants et a opéré plusieurs arrestations.

HANOÏ. — Venus à Hanoï essentiellement pour sonder les autorités du Nord-Vietnam sur leur position exacte à l'égard de la zone démilitarisée et de la ligne de démarcation, les ambassadeurs polonais, canadiens et indiens à Saigon ont eu, lors de leurs dernières séances de travail du 17 au 19 août, de vives discussions entre eux.

L'ambassadeur indien, M. Rahman, a dû arbitrer le différend entre le major Moore (Canada) et M. Levadoski (Pologne) à propos de la zone démilitarisée et des responsabilités en cause.

Il semble que, contrairement à l'avis de l'ambassadeur polonais, une lettre émanant du CIC ait été remise aux autorités nord-vietnamiennes, leur demandant de faire connaître leur point de vue sur

ces deux questions. Pour marquer son mécontentement, M. Levadoski s'est abstenu de participer à la réception officielle offerte par M. Rahman, la veille de son départ pour Saigon et a décidé de regagner la capitale sud-vietnamienne par un autre avion.

Désespérant de recevoir une réponse avant son départ, l'ambassadeur indien a eu, en fin de séjour, un entretien avec M. Nguyen Duy Trinh, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères. De sources concordantes et de l'avis même du commissaire indien, il semble que cet entretien n'ait pas permis de progresser "de plus d'un demi-mètre".

M. Levadoski, qui est resté à Hanoï, aurait été reçu mardi en audience privée, par le président Ho Chi-Minh.

MAINTENANT

SUR
LES DÉPÔTS
DE 5 ANS

AU TRUST ROYAL.
LES CERTIFICATS DE PLACEMENT GARANTI
RAPPORTENT

6 1/2 %

Intérêt payé semestriellement par chèque.
Taux sur demande pour dépôt à plus court terme.
Dépôt minimum: \$1,000.
Capital, excédent et réserve: \$28,217,000
Fonds de dépôts garantis au 31 décembre 1965
\$422,000,000

voyez le TRUST ROYAL
il y va de votre intérêt



DEMANDE DE CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTI DU TRUST ROYAL

Veillez remplir ce coupon et l'adresser, accompagné de votre chèque, à:

LA COMPAGNIE TRUST ROYAL

630 ouest, boul. Dorchester, Montréal

5 ans à 6 1/2 %

M./MME/MLE

ADRESSE

TÉL.

MONTANT \$

SIGNATURE

Taux d'intérêt sujet à changement, sauf après acceptation du dépôt pour terme fixé. Votre certificat vous sera envoyé par la poste.

Café-Thé
Confiture
ADOPTER LES PRODUITS
DÉSY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A. DÉSY LTD
MONTRÉAL

A PARTIR D'AUJOURD'HUI
JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE
TOUTE NOTRE COLLECTION DE TABLEAUX
SERA EN VENTE
A DES PRIX ÉTONNANTS
L'ESPACE NOUS MANQUE POUR LES NOUVELLES
ACQUISITIONS QUE NOUS ATTENDONS BIENTÔT.
VENEZ, DES AUJOURD'HUI
CHOISIR LE TABLEAU QUI CONVIENTRA LE MIEUX
AU DECOR DE VOTRE FOYER OU DE VOTRE BUREAU
A DES PRIX QUE VOUS NE RETROUVEREZ
JAMAIS DANS LE DOMAINE DES ARTS.
TABLEAUX CANADIENS, FRANÇAIS, ESPAGNOLS & ANTIQUES.
OUVERT CE SOIR
ET JUSQU'À 9 H.M.
DEMAIN
DURANT LA SEMAINE DE 9 AM À 6 PM.
LA GALERIE ROYALE
1420 OUEST RUE SHERBROOKE.
(AU COIN DE LA RUE BISHOP)
VEUILLEZ RELIRE CETTE ANNONCE S.V.P.